

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC



Étude de faisabilité et d'opportunité

Avril 2021

INTRODUCTION

Nichée au cœur de la Gascogne, l'**Astarac**, petite région du sud gersois aux charmes discrets et sensibles, est ce territoire, cette terre, ce lien, qui nous unit et nous engage.

Avec sa mosaïque paysagère impressionniste, ses coteaux et ses vallées, ses points de vue qui se dévoilent aux détours des chemins, ses villages dispersés, son identité profondément rurale..., l'Astarac recèle des richesses patrimoniales naturelles, culturelles, historiques, remarquables et singulières et pourtant méconnues, qu'il nous importe de révéler, de relier et de préserver.

Le déclin territorial amorcé depuis une trentaine d'années a fragilisé l'Astarac. La faiblesse démographique, la perte du dynamisme local, les évolutions des systèmes agricoles... posent aujourd'hui des défis importants pour l'avenir du territoire.

Élus des 3 Communautés de communes qui composent la majeure partie de l'Astarac, nous avons décidé de relever ces défis. En 2017, nous avons engagé le projet de Parc Naturel Régional Astarac pour bâtir ensemble un projet de développement durable. Ce projet collectif a rapidement remporté l'adhésion et l'enthousiasme des forces vives du territoire et de ses habitants.

Résolument tourné vers l'avenir, c'est un projet pour nos enfants et les jeunes de demain qui habiteront notre territoire. C'est aussi un projet volontariste et ambitieux pour transmettre aux générations futures un territoire aux hautes qualités humaines, environnementales et paysagères. La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, de la ressource en eau, la transition agroécologique, l'invention de nouveaux modèles de développement fondés sur les richesses patrimoniales, seront au cœur du projet du Parc Naturel Régional Astarac, qui s'inscrit ainsi pleinement dans les politiques départementales et régionales.

C'est fort de cet élan unanime et enthousiaste, que les élus des 128 communes, des 6 Intercommunalités, du Département, de la Région et des Chambres Consulaires, se sont réunis le 3 février 2021 pour l'assemblée générale constitutive de *l'Association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac*.

C'est aujourd'hui une nouvelle étape qui s'ouvre avec la finalisation du rapport de candidature que vous avez entre vos mains. Un espoir s'est levé pour les habitants de l'Astarac d'un avenir prometteur. Nous souhaitons poursuivre cet engagement pour inventer une autre vie en Astarac !

Céline SALLES

*Présidente Déléguée
de l'Association pour la création
du Parc Naturel Régional Astarac*

*Présidente de la Communauté
de communes Astarac Arro
en Gascogne*

Patrick FANTON

*Président Délégué
de l'Association pour la création
du Parc Naturel Régional Astarac*

*Président de la Communauté
de communes Cœur d'Astarac
en Gascogne*

François RIVIÈRE

*Président
de l'Association pour la création
du Parc Naturel Régional Astarac*

*Président de la Communauté
de communes Val de Gers*

CONTEXTE ET DÉMARCHE	6
1. EN ASTARAC, AU SUD DU GERS	7
1.1. L’Astarac, une petite région du Sud Gersois	7
1.2. Un territoire rural, aux dynamiques fragiles	9
2. ... UN PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL FÉDÉRATEUR.....	10
2.1. L’émergence du projet.....	10
2.2. Le lancement du projet.....	10
2.3. Les premières démarches et l’engagement de l’étude de faisabilité et d’opportunité	12
3. UN PORTAGE DU PROJET COLLECTIF ET UNE GOUVERNANCE QUI SE STRUCTURE	13
3.1. Les 3 Communautés de communes initiatrices du projet.....	13
3.2. L’Entente intercommunautaire.....	13
3.3. L’évolution du pilotage du projet au cours de l’étude	13
4. UNE ÉTUDE D’OPPORTUNITÉ ALLIANT EXPERTISE EXTERNE ET MOBILISATION LOCALE.....	15
4.1. Les attendus de l’étude de faisabilité et d’opportunité	15
4.2. Le territoire d’étude.....	15
4.3. Les 4 étapes de la démarche et le calendrier.....	17
4.4. Les modalités de concertation déployées auprès de différentes cibles.....	18
ANALYSE DU CARACTÈRE REMARQUABLE ET IDENTITAIRE DU TERRITOIRE	20
1. EN QUOI CE TERRITOIRE CONSTITUE-T-IL UN ENSEMBLE REMARQUABLE ?.....	22
1.1. Sa situation à la naissance de l’éventail gascon forge l’identité de l’Astarac	22
1.2. Adaptée à la dissymétrie du relief, l’agriculture modèle les paysages.....	24
1.3. Cette organisation de l’espace a créé une mosaïque paysagère support d’une grande richesse écologique	30
1.4. Peu fragmentée, la Trame Verte et Bleue de l’Astarac est reconnue régionalement et nationalement	42
1.5. Le patrimoine paléontologique est reconnu d’intérêt international	45
2. CE TERRITOIRE CONSTITUE-T-IL UN ENSEMBLE RÉVÉLATEUR D’UNE IDENTITÉ ?.....	47
2.1. Ses spécificités forgent une identité « astaracaise ».....	47
2.2. L’implantation humaine s’est, de tous temps, intégrée dans cet ensemble paysager.....	48
2.3. Cette unité paysagère a une forte identité historique	49
2.4. La singularité de l’Astarac s’exprime aussi dans l’architecture traditionnelle en terre crue.....	51
3. EN QUOI CET ENSEMBLE PATRIMONIAL REMARQUABLE EST-IL FRAGILE ET MENACÉ ?	52
3.1. L’agriculture fait face à de nombreux défis.....	52
3.2. Ces transformations conduisent à une homogénéisation des milieux et des paysages.....	53
3.3. Le système hydrographique est en équilibre fragile	54
3.4. La façon d’habiter le territoire évolue	55
3.5. Largement méconnues, les richesses patrimoniales sont peu appropriées par les élus et les habitants.....	57
4. DE L’ÉTAT DES LIEUX AUX ENJEUX TRANSVERSAUX.....	58

CHOIX DU PÉRIMÈTRE DE PROJET	60
1. UNE MÉTHODE RIGOUREUSE POUR DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE	62
1.1. L'ajustement du territoire d'analyse.....	62
1.2. L'analyse multi-critères.....	63
1.3. La proposition technique de scénarii.....	63
2. UNE CONCERTATION LOCALE POUR CHEMINER VERS LE PÉRIMÈTRE DE PROJET.....	64
2.1. Les premiers débats en Comité de pilotage.....	64
2.2. La « mise en débat » des 4 scénarii au sein des Communautés de communes.....	65
3. UNE EXPERTISE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE POUR CONFIRMER LES LIMITES	67
4. L'ABOUTISSEMENT DES DÉBATS ET LE CHOIX DU PÉRIMÈTRE DE PROJET.....	69
4.1. Le résultat de la concertation sur le Pardiac.....	69
4.2. Le choix final d'un périmètre de projet très cohérent	69
5. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DE PROJET	73
5.1. Carte du périmètre	73
5.2. Chiffres clés.....	73
MOTIVATIONS ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	76
1. UN PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL PORTÉ PAR L'ENTHOUSIASME ET LA DÉTERMINATION DES ACTEURS LOCAUX.....	78
1.1. Une mobilisation constante des élus, régulièrement qualifiée « d'exceptionnelle ».....	78
1.2. Une forte adhésion au projet de l'ensemble des acteurs	84
1.3. Les habitants sont également très favorables au PNR	92
2. UN ENGAGEMENT QUI SE CONFIRME DANS LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR.....	93
2.1. Une association loi 1901 pour porter le projet de PNR.....	93
2.2. Une contribution importante du territoire au financement de cette association	94
2.3. Une mobilisation confirmée dans l'adhésion à l'association.....	95
JUSTIFICATION DE L'OUTIL PNR EN ASTARAC.....	98
1. LE PROJET DU TERRITOIRE RÉPOND-T-IL AUX EXIGENCES D'UN PNR ?	100
1.1 Le socle d'un projet de territoire ambitieux et volontariste	100
1.2 Une stratégie cohérente avec les missions et exigences réglementaires des PNR	102
2. UN PNR EST-IL L'OUTIL LE MIEUX ADAPTÉ POUR PORTER CE PROJET ?	103
2.1. L'option d'un PNR Astarac avec sa structure de gouvernance.....	103
2.2. L'option d'un PETR du Pays d'Auch revisité	103
2.3. Le PNR apporte une vraie plus-value	105
3. QUELLE PLACE DU PNR DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE EXISTANTE ?	106
3.1. Comment le PNR va-t-il s'articuler avec les PETR ?.....	106
3.2. Une articulation simple avec un SCOT, d'échelle « quasi départementale »	108
3.3. L'ambition de faire du PNR un opérateur commun des Communautés de communes et d'Agglomération	109
3.4. Des coopérations « ville-campagne » avec les deux « Villes-Portes » du PNR.....	110
4. QUELLE CONTRIBUTION AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES ?	111
4.1. La cohérence du projet de PNR Astarac avec la politique régionale d'Occitanie	111
4.2. La cohérence du projet de PNR Astarac avec la politique départementale du Gers.....	116
EN CONCLUSION : UNE JUSTIFICATION DÉMONTRÉE DE L'OUTIL PNR EN ASTARAC.....	119

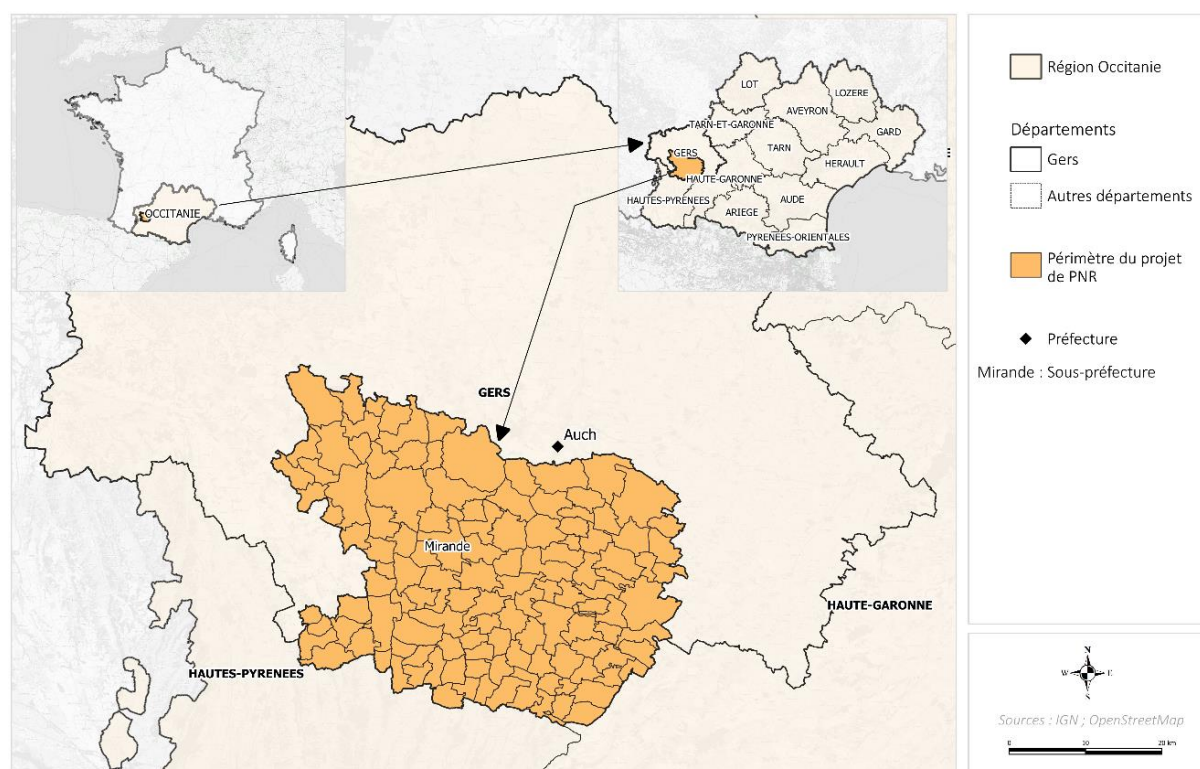
CONTEXTE ET DÉMARCHE



1. EN ASTARAC, AU SUD DU GERS ...

1.1. L'Astarac, une petite région du Sud Gersois

Dans la Région Occitanie, au sud du Gers se trouve l'Astarac. Entre influences pyrénéennes, atlantiques et méditerranéennes, ce territoire niché au cœur de la Gascogne couvre le Sud du Département du Gers, soit près du quart de sa superficie.



Localisation du territoire de projet

Territoire à la fois homogène et diversifié, l'Astarac est une entité territoriale cohérente et reconnue tant sur le plan de sa géomorphologie que de ses paysages.

Sur le plan géographique, l'Astarac est localisé à la naissance de l'éventail gascon, au pied du plateau de Lannemezan. Ici, la topographie accidentée révèle une histoire géologique mouvementée dont l'orogénèse pyrénéenne du Tertiaire et l'action érosive des cours d'eau au Quaternaire ont été les principaux acteurs. Ces phénomènes naturels, lents mais continus ont peu à peu incisé les vallées et façonné les coteaux pour nous offrir ces paysages singuliers, rythmés par une alternance de coteaux et de vallées dissymétriques qui constituent une des caractéristiques de l'Astarac.

Le territoire comprend 9 vallées principales, parallèles, qui s'évasent progressivement vers le nord à mesure que l'altitude décroît en s'éloignant de l'influence pyrénéenne. C'est la « Gascogne originelle », le « Haut-Gers » (source : CAUE 32). Le gradient altitudinal s'échelonne de 386 mètres à Mont d'Astarac, point culminant du Gers), à 116 mètres au moulin du Brouilh-Monbert.

Entité paysagère reconnue, l'Astarac trouve l'origine de son toponyme dans l'histoire des femmes et des hommes, qui s'y sont succédés au fil du temps. Le Haut Moyen-Âge voit l'avènement du comté d'Astarac marqué par 769 ans de règne des Comtes d'Astarac, dont les nombreuses et complexes péripéties ont façonné le territoire et le patrimoine de l'Astarac contemporain.

Extrait de « Gers »
J. Lapart, O. Bordaz, G. Sourbadère, C. Pierson, B. Sirven, G. Courtes.
Edition Bonneton, 2009

ASTARAC : UNE GASCOGNE ORIGINELLE, AUX RACINES DE L'ÉVENTAIL GASCON

Entre Arros et Gimone, l'Astarac couvre le Sud du département et recoupe l'essentiel des génératrices de l'Éventail avant qu'elles ne s'émancipent dans les autres pays gersois. C'est le pays des lacs de retenue, de la molasse argileuse, des vallées typiques dont on peut vérifier d'un seul coup d'œil la dissymétrie. Les boisements de coteaux enrobent le relief longiligne et joufflu des serres de leur masse sombre, et contrastent avec le dépouillement des plaines et des boubées, feutrées de boubènes acides, où dominent les terres cultivées.

En progressant vers le Nord, ces boisements s'étiolent en pâturages "alpestres" et en vallons suspendus, avant de ne s'ouvrir totalement en champs de cultures. Le déclin du pastoralisme et l'abandon des prairies crée des espaces solitaires et sauvages où les pelouses à orchidées s'enrichissent peu à peu pour se reboiser spontanément, comme en témoignent les sites remarquables de la vallée de la Lauze (Simorre) et des coteaux du Lizet et de l'Osse (Montesquiou). Vallons et collines sont les unités de base d'un paysage ensorceleur, les uns formant des recoins secrets ou fermant une petite étendue d'eau bleutée, les autres triomphantes, hissant vers le ciel la mosaïque des champs, des villages et des bordes égarées, les châteaux forts à moitié ruinés.

De cette campagne "reculée" des grands axes, s'émane une atmosphère toute spéciale, presque intemporelle, celle d'une province qui a su garder l'étrangeté d'une nature presque sauvage et l'empreinte romanesque de son passé féodal. L'architecture renforce ce sentiment profond avec ses constructions de terre et son pudique patrimoine hordé de grès. Tour-portes, salles d'armes, clocher-tours, donjons, chapelles romanes, bastides et castelnaux reflètent les couleurs du pays, le sienne de l'argile, l'ambre de la mollasse gréseuse. Elles patinent les vieilles métairies astaracaises, au plan caractéristique en L ou en T de "fermes-équerre" qui s'abritent des intempéries de l'"arré", (de l'arrière) - c'est-à-dire de l'Ouest - en accolant perpendiculairement au logis leurs granges et dépendances.

À moindre échelle, l'Astarac reproduit les variations d'ambiances qui modulent l'ensemble du paysage gersois, et l'on peut aisément reconnaître un Astarac oriental, central, occidental, et autant de pays anciens que de petites capitales, placées sous l'autorité de la sous-préfecture de Mirande. Elles ont en commun le charme et la modestie des vieilles bastides, et par le plus grand hasard, les mêmes initiales : Masseube en Val de Gers, Marciac à la pointe du Pardiac, Miélan en bordure des Baïse, Montesquiou en Pays d'Anglès, mais aussi Seissan, Simorre et Saramon, aux confins du Haut-Astarac, ou encore Barran, Bassoues, Beaumarchès sur la route dite des « bastides et castelnaux ».



L'Astarac et sa multitude de coteaux [Source : CDT du Gers]

1.2. Un territoire rural, aux dynamiques fragiles

L'Astarac présente une faible densité de population de 21,5 habitants au km² en moyenne (jusqu'à 10 hab/km² par endroits), en deçà de la moyenne régionale (80 hab/km²). Ce territoire ne dispose pas de réelle capitale, Mirande sous-préfecture de 3500 habitants est la ville la plus importante, et la population se répartit dans l'ensemble des petits bourgs et villages ruraux.

L'organisation du territoire est marquée par un fonctionnement en vallées. Chacune compte son petit centre urbain et les principales routes qui traversent le territoire (la D929 et la N21) suivent leur axe Sud-Nord. Ainsi, d'autres communes situées le long de ces routes présentent une densité de population sensiblement supérieure à la moyenne : Villecomtal-sur-Arros, Marciac, Miélan, Masseube, Seissan, Saramon, et Pavie.

Hors des bourgs, l'habitat est dispersé, avec un important linéaire de routes et voiries. L'artificialisation des sols est faible (autour de 400 ha consommés entre 2006 et 2015).

Bordé par l'A64 (Toulouse-Tarbes-Bayonne) au sud et par la RN124 (Toulouse-Auch-Bayonne) au nord, ce territoire reste trop éloigné de l'aire métropolitaine toulousaine pour bénéficier de sa croissance. Il est néanmoins intégré au bassin d'emploi d'Auch, mais celui-ci peine à se développer.

L'Astarac se caractérise également par la prépondérance des espaces à vocation agricole qui représentent près de 85% de sa superficie (64% de terres arables, 11% de prairies, 10% de milieux agricoles en mélange avec des milieux plus naturels). Les linéaires boisés soulignent le relief selon l'axe nord-sud.

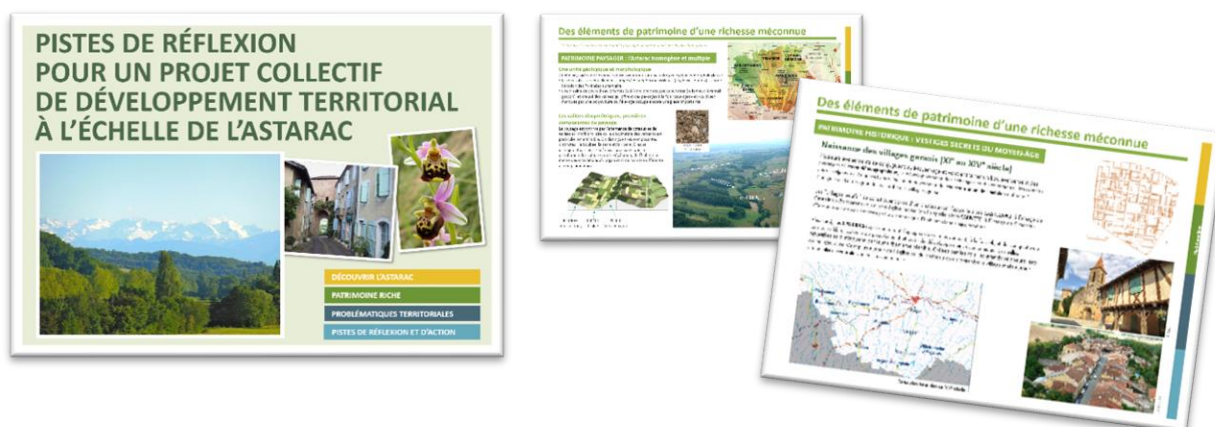
2.... UN PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL FÉDÉRATEUR

2.1. L'émergence du projet

Le projet de PNR Astarac est récent. Il a été initié conjointement par les élus de 3 Communautés de communes, au vu des inquiétudes et constats partagés sur les problématiques et enjeux du territoire et la volonté de porter ensemble un projet de développement durable, ambitieux et fédérateur, dans une zone rurale en déprise démographique et peu consciente de ses atouts. Dès l'origine, ce projet a été conçu à l'échelle de l'Astarac dont les 3 Communautés de communes (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac-Arros en Gascogne) composent la plus grande partie.

Depuis plusieurs années, ces Communautés de communes menaient leurs démarches respectives (plans de développement de massif, démarche « territoire à énergie positive », engagement dans la démarche cittaslow, etc.) et la nécessité de les fédérer et d'agir à une échelle mieux adaptée s'est progressivement imposée.

En 2016-2017, la mise en place du projet de territoire du PETR du Pays d'Auch et l'élaboration du SCoT de Gascogne, deux démarches qui incluent en totalité la petite région de l'Astarac, ont conduit à des travaux de diagnostic qui ont mis en lumière l'identité de l'Astarac, ses richesses patrimoniales, son passé historique.



Les nombreuses rencontres, échanges, visites de territoire, organisées à l'occasion de ces deux démarches ont créé un contexte d'émulation et de réflexions multiples, dans lequel est né le projet de Parc Naturel Régional à l'échelle de l'Astarac.

Le Parc Naturel Régional est alors apparu aux élus comme le levier d'action le mieux adapté pour répondre aux enjeux de l'Astarac et aux préoccupations de ses habitants.

2.2. Le lancement du projet

Suite à la délibération unanime des conseils communautaires des 3 Communautés de communes, la réunion publique du 14 décembre 2017 à Mirande marque véritablement le lancement de la démarche. Le projet de PNR à l'échelle de l'Astarac, a été présenté pour la première fois aux élus et aux partenaires. Plus de 200 personnes étaient présentes, les débats ont été animés et constructifs. Les différentes interventions lors de cette réunion ont permis de mesurer un intérêt sincère et une réelle volonté de mobilisation pour ce projet qui fait sens.



Réunion publique du 14 décembre 2017 à Mirande

PAROLE D'ACTEUR



"Pour nous, mais surtout pour nos enfants, nos handicaps doivent devenir nos atouts, nos faiblesses doivent désormais être nos forces. Ce projet de Parc, c'est la chance pour notre territoire de se prendre en main. Jamais l'Astarac n'a connu de projet aussi ambitieux. Ce projet s'annonce certainement long mais le rassemblement, la volonté locale forte et partagée d'aboutir nous permettront de réussir."

François RIVIÈRE, Président de la Communauté de communes Val de Gers

"Le territoire de l'Astarac souffre. Il souffre de son enclavement routier, d'un débit Internet qui reste trop faible malgré les efforts consentis. Il souffre d'une désertification médicale importante, et des grandes difficultés que rencontre l'Agriculture en général et ici en particulier. Par contre, il fait bon vivre ici. Le paysage, la qualité de l'air, le terroir bien vivant, le patrimoine riche, la biodiversité préservée..."

Les élus de la Communauté de communes Cœur d'Astarac ont répondu favorablement, et à l'unanimité au projet de Parc Naturel Régional, qui pourra permettre de valoriser, d'entretenir, de faire connaître et de protéger l'ensemble du patrimoine du territoire."

Patrick FANTON, Président de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne



PAROLE D'ACTEUR

PAROLE D'ACTEUR



"Au-delà d'être une chance pour le territoire de l'Astarac, ce Parc Naturel Régional pourrait également être une chance pour le Gers. Et une opportunité pour la Région qui mettrait alors sur le devant de la scène un territoire 'de campagne' qui souhaite porter une approche exemplaire comme réservoir de biodiversité."

Céline SALLES, Présidente de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne



"Le territoire de l'Astarac a des atouts et des caractéristiques qui lui permettent de se lancer dans un tel projet. Trois conditions de réussite pour ce projet : une 1ère condition de réussite sera le travail mené sur le projet et notamment la charte ; une 2ème condition de réussite sera l'excellence ; un 3ème critère de réussite est la gouvernance et le projet politique."

Anne LAYBOURNE, Sous-Préfète de Mirande

" La Chambre d'Agriculture est très intéressée par la démarche. L'outil Parc Naturel Régional peut effectivement constituer un vrai levier pour l'agriculture. C'est un projet qui doit traduire l'ambition des gens du territoire qui souhaitent désormais se prendre en charge."

Bernard MALABIRADE, Président de la Chambre d'Agriculture du Gers



2.3. Les premières démarches et l'engagement de l'étude de faisabilité et d'opportunité

L'année 2018 est consacrée à la saisine officielle de l'État, de la Région et du Département pour financer et engager l'étude de faisabilité et d'opportunité du projet de PNR Astarac.

Dans le même temps, le projet de territoire du PETR du Pays d'Auch est formalisé et le projet de création du PNR Astarac est inscrit comme un des axes du projet de territoire. Cette perspective est également prise en compte dans le diagnostic du SCOT de Gascogne.

Les accords de financement de l'État, de la Région, et du Département pour la réalisation de l'étude de faisabilité et d'opportunité sont attribués en fin d'année 2018. L'étude est ainsi **lancée en 2019**. Le premier Comité de pilotage s'est tenu à Mirande le 17 avril 2019.

3. UN PORTAGE DU PROJET COLLECTIF ET UNE GOUVERNANCE QUI SE STRUCTURE

3.1. Les 3 Communautés de communes initiatrices du projet

Le projet de PNR est porté par les 3 Communautés de communes initiatrices du projet. Tous les travaux se déroulent sous la coordination étroite des 3 Présidents. Un groupe de 21 élus volontaires issus de ces 3 Communautés (7 par EPCI dont le Président ou la Présidente) a été mis en place pour suivre les travaux et les enrichir par leurs propositions. Ils sont également membres du Comité de pilotage. Enfin, les conseils communautaires sont régulièrement informés de l'avancée des travaux.

Sur un plan technique, une « équipe projet », composée des 3 Directeurs Généraux des Services (DGS), d'un chargé de mission « développement territorial » recruté pour l'occasion et des chargés de développement, a été mise en place. D'autres agents techniques sont mobilisés en fonction des besoins (communication, droit public...).

Il a été souhaité dès l'origine de ce projet, d'activer différents outils de mutualisation : la mise en place d'un groupement de commande portant l'étude de faisabilité et d'opportunité et la création d'une Entente intercommunautaire.

3.2. L'Entente intercommunautaire

L'Entente intercommunautaire s'appuie sur une convention entre les 3 Communautés de communes ayant pour objet : la préparation du projet de PNR, et en premier lieu l'étude, et la conduite de projets transversaux de développement territorial.

Les élus ont souhaité formaliser la gouvernance de cette Entente à travers un Bureau, dans lequel siègent les 3 Présidents et un groupe de 21 élus issus des 3 Communautés de communes. La présidence est tournante et son financement est réparti entre chaque EPCI (1/3 chacun). La Communauté de communes Val de Gers assure la coordination administrative et technique de l'Entente.

L'Entente porte un programme d'actions : visites de PNR, actions de communication et information auprès des autres élus et des habitants, identification de projets transversaux qui pourront être mis en œuvre pendant la période d'élaboration de la charte, ...

Les travaux de l'Entente sont détaillés au chapitre 4.

3.3. L'évolution du pilotage du projet au cours de l'étude

Le Comité de pilotage mis en place au démarrage de l'étude d'opportunité et de faisabilité est composé de la Sous-Préfète du département du Gers, des 2 élus de la Région Occitanie chargés de suivre la démarche, d'un élu du Département du Gers, des 21 élus de l'Entente, de représentants des services techniques de la Région, de la DREAL, du Département et du PETR du Pays d'Auch.

Pour que toutes les parties prenantes du territoire d'étude soient représentées, la nécessité d'élargir ce Comité de pilotage s'est rapidement imposée. Son élargissement a été proposé lors de sa seconde réunion en octobre 2019 pour y intégrer les représentants :

- Des intercommunalités à fiscalité propre auxquelles appartiennent les communes situées à la périphérie du territoire d'étude : Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de

Gascogne, Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone, Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;

- Des chambres consulaires, qui devront porter en partie les actions du PNR, notamment la chambre d'agriculture, du fait de la place centrale de l'agriculture dans ce territoire et dans ce projet.

Les Présidents des 3 Communautés de communes initiatrices du projet ont alors rencontré les Présidents de chacune de ces structures afin de préparer leur entrée dans le pilotage du projet.

Cette nouvelle configuration du Comité de pilotage a été mise en place lors de sa troisième réunion en décembre 2019.

Le Conseil Départemental du Gers a également été associé plus étroitement au projet (rencontre et participation du Président à une réunion d'information et à un comité de pilotage, implication forte des services techniques aux travaux de l'étude...).

4. UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ALLIANT EXPERTISE EXTERNE ET MOBILISATION LOCALE

4.1. Les attendus de l'étude de faisabilité et d'opportunité

Les attendus et le contenu d'une étude d'opportunité sont définis par le « guide à l'attention des porteurs de projet » (guide co-élaboré par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France (FPNRF), l'Association des Régions de France (RDF), et le Ministère de la Transition écologique et solidaire), la circulaire du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement de parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes ainsi que par le Code de l'environnement.

L'étude d'opportunité et de faisabilité doit permettre de présenter et de justifier la pertinence et l'intérêt du classement en PNR du projet étudié. Basée notamment sur un état des lieux, elle porte sur les enjeux hiérarchisés (richesses / fragilités / menaces), le caractère et l'identité du territoire, la justification du périmètre maximum pressenti, la plus-value de l'outil PNR et sa complémentarité avec les autres dispositifs.

Pour conduire cette étude de faisabilité et d'opportunité, les élus ont affirmé leur volonté :

- De disposer d'une expertise extérieure, associant des compétences complémentaires, et apportant au territoire une prise de recul et un accompagnement dans la réflexion ;
- De valoriser les études déjà réalisées ou en cours sur le territoire, au travers du diagnostic du SCOT de Gascogne ou du projet de territoire du Pays d'Auch, dans une recherche d'efficacité et de cohérence ;
- De s'appuyer sur les forces vives du territoire et les partenaires ;
- D'associer largement et de mobiliser les acteurs locaux, habitants, Maires, etc...

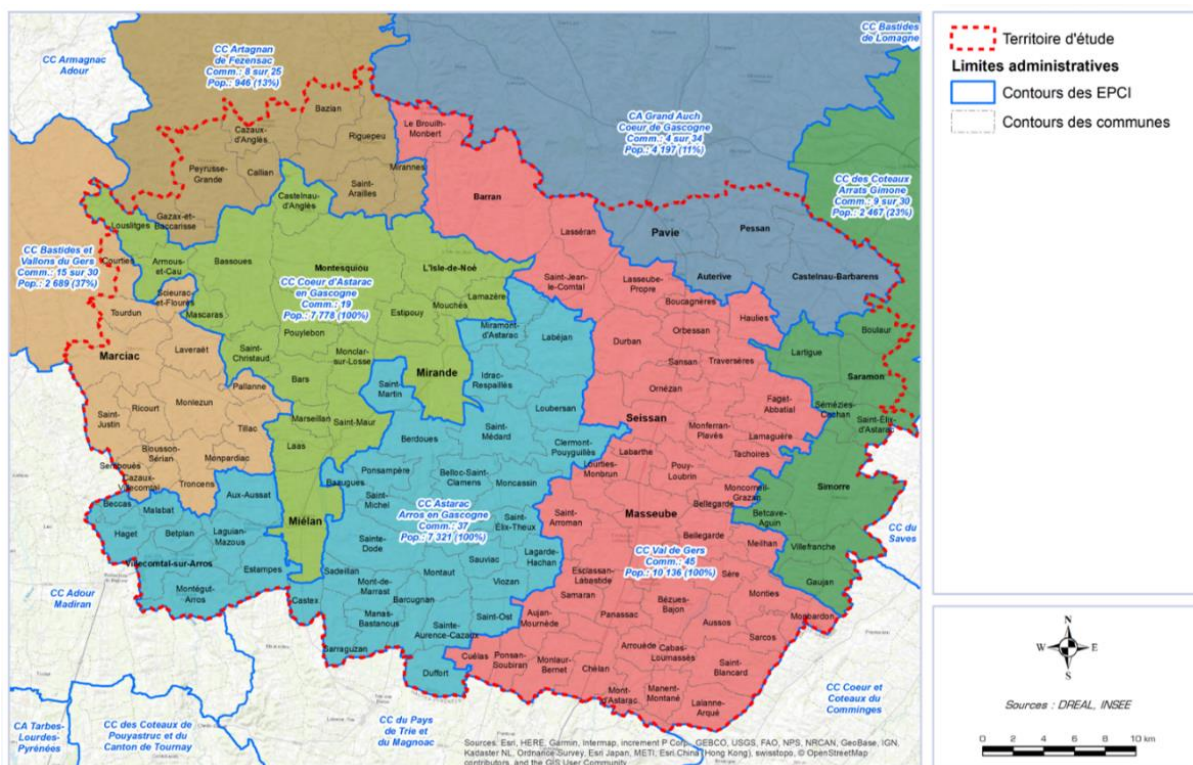
4.2. Le territoire d'étude

Le territoire d'étude s'étend sur 1 668 km² et comprend 137 communes (voir figure ci-contre), pour 35 534 habitants (données INSEE 2016).

101 d'entre-elles appartiennent aux 3 Communautés de communes à l'initiative de la démarche, à savoir : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac-Arros en Gascogne et Val de Gers). Ces dernières représentent 4/5 de cette petite région.

Les 36 communes restantes composant le territoire d'étude, trouvent leur légitimité à figurer dans l'étude eu égard à leur appartenance historique et/ou paysagère à l'Astarac.

Elles sont situées dans 3 autres Communautés de communes (Bastides et Vallons du Gers, d'Artagnan en Fezensac et Coteaux d'Arrats Gimone) et dans la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.



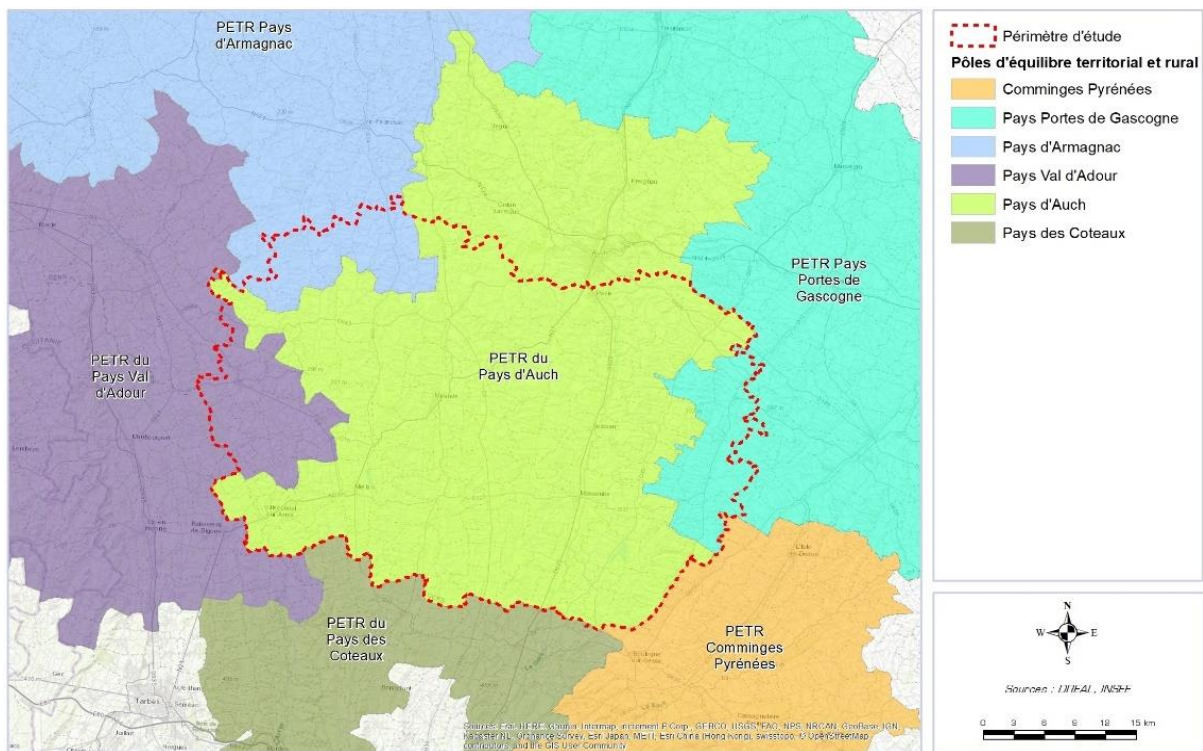
Communes et EPCI du périmètre d'étude

EPCI	Population (INSEE 2016)	Surface en km ²	Nombre de communes
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 778	289	19
CC Astarac-Arros en Gascogne	7 321	384	37
CC Val de Gers	10 136	519	45
CC Bastides et Vallons du Gers	2 689	136	15
CC d'Artagnan en Fezensac	946	112	8
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	4 197	106	4
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 467	122	9
	35 534	1 668	137

Données sur les EPCI du périmètre d'étude

Le territoire d'étude recouvre partiellement 4 PETR :

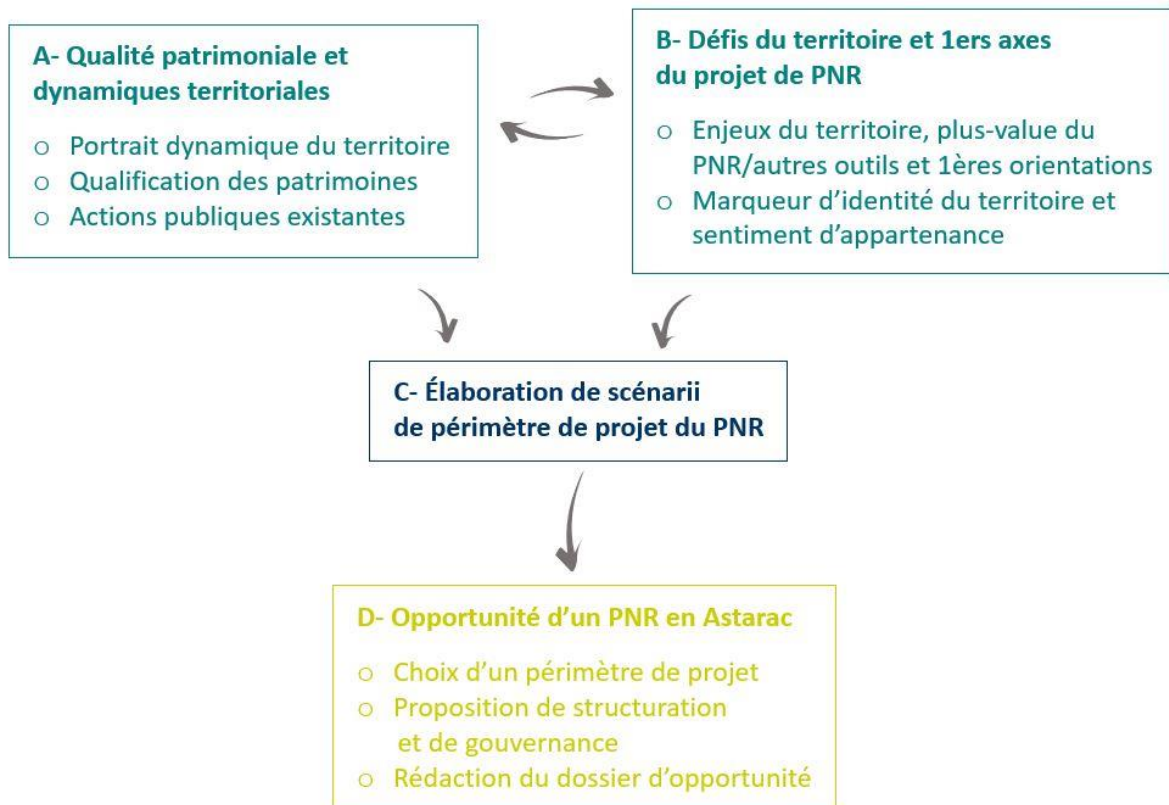
- ▷ Le PETR du Pays d'Auch, qui réunit les 3 Communautés de communes de l'Astarac et la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, et qui représente 81% du territoire d'étude ;
- ▷ Le PETR du Pays des Portes de Gascogne ;
- ▷ Le PETR du Pays d'Armagnac ;
- ▷ Le PETR du Val d'Adour.



Les PNR du périmètre d'étude

4.3. Les 4 étapes de la démarche et le calendrier

L'étude de faisabilité et d'opportunité a été organisée en 4 étapes :



Elle s'est déroulée sur 18 mois selon le calendrier de réalisation ci-dessous :



Le Comité de pilotage s'est réuni 5 fois sur la durée de l'étude :

- ▷ COPIL N°1 (18/04/2019) : lancement de l'étude, présentation de l'outil PNR
- ▷ COPIL N°2 (18/10/2019) : qualité patrimoniale et fragilités du territoire, enseignements tirés des enquêtes « élus » et « habitants »
- ▷ COPIL N°3 (20/12/2019) : enjeux du territoire et 1^{ères} orientations stratégiques du projet de PNR, scénarii de périmètre
- ▷ COPIL N°4 (17/02/2020) : périmètre de projet (orientations), pertinence et plus-value de l'outil PNR, étude des alternatives éventuelles à l'outil PNR
- ▷ COPIL N°5 (15/06/2020) : périmètre de projet (validation), orientations agroécologiques, gouvernance du projet de PNR



4.4. Les modalités de concertation déployées auprès de différentes cibles

La mise en œuvre de l'étude de faisabilité et d'opportunité a donné beaucoup de place à la concertation en direction de différents publics (élus communaux et délégués communautaires, partenaires institutionnels et acteurs locaux, habitants).

Plusieurs modalités de concertation ont été déployées en fonction des publics :

- ▷ Une cinquantaine d'entretiens en présentiel ou téléphonique auprès d'élus, d'acteurs socio-professionnels, de services de l'État, de la Région et du Département, ... ;
- ▷ Deux enquêtes auprès respectivement des élus et des habitants ;



Processus de concertation des élus et des partenaires

- ▷ Trois réunions d'informations : deux à destination des élus et une à destination des partenaires institutionnels ;
- ▷ Un atelier de concertation ouvert aux élus, socio-professionnels, administrations, ...

Les résultats de toutes ces démarches de concertation sont évoqués au fil de ce rapport et tout particulièrement au chapitre 4.

En complément et en parallèle de ces travaux, réalisés principalement par les bureaux d'études, les trois Communautés de communes initiatrices de la démarche ont également engagé de nombreuses actions d'information auprès de ces différentes cibles, ainsi que des groupes de travail. Elles sont précisées au chapitre 4.

ANALYSE DU CARACTÈRE REMARQUABLE ET IDENTITAIRE DU TERRITOIRE



L'étude d'opportunité et de faisabilité a débuté par un important travail de repérage, de collecte et d'organisation de l'information existante pour établir un diagnostic territorial sur le territoire d'étude. Cette information est issue des indicateurs traditionnellement mobilisables dans les bases publiques, de la bibliographie existante, notamment le diagnostic de territoire du SCoT de Gascogne (Version 4.1 - décembre 2018), d'une cinquantaine d'entretiens avec des représentants de chacune des thématiques étudiées et de nombreux échanges pour rechercher toute l'information utile. Des données ont également été analysées sous SIG (Système d'Information Géographique), pour décrire au mieux les spécificités du territoire d'étude.

Ce diagnostic a été construit sous forme de fiches thématiques, réunies en cinq chapitres :

- Patrimoine naturel et paysager
- Patrimoine culturel
- Ressources territoriales
- Activités du territoire
- Population et services

Il fait l'objet d'un document séparé : État des lieux de la qualité patrimoniale et des dynamiques territoriales (Pièce n°1).

Socle de l'étude, cet état des lieux a ensuite été analysé de façon plus globale et transversale pour apprécier la qualité de ce territoire au regard du premier critère de classement en PNR :

« La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentent pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt au niveau national. » (Article R333-4)

La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer **un ensemble révélateur d'une identité**. Il importe que cet ensemble puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, que ceux-ci puissent s'y reconnaître et se l'approprier.

Pour apprécier cette identité, le travail de diagnostic a été complété par un recueil des perceptions sous la forme de deux enquêtes en direction respectivement des conseils municipaux des communes du territoire d'étude et de leurs habitants.

Partant de ces travaux, ce chapitre vise à répondre aux trois questions suivantes :

- ▷ En quoi ce territoire constitue-t-il un ensemble remarquable, comportant un intérêt au niveau national ?
- ▷ Ce territoire constitue-t-il un ensemble révélateur d'une identité ?
- ▷ En quoi cet ensemble patrimonial remarquable est-il fragile et menacé ?

Les données sont communiquées prioritairement à l'échelle du territoire d'étude, mais il est possible qu'elles soient aussi établies à l'échelle des 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche lorsque les informations n'étaient pas disponibles.

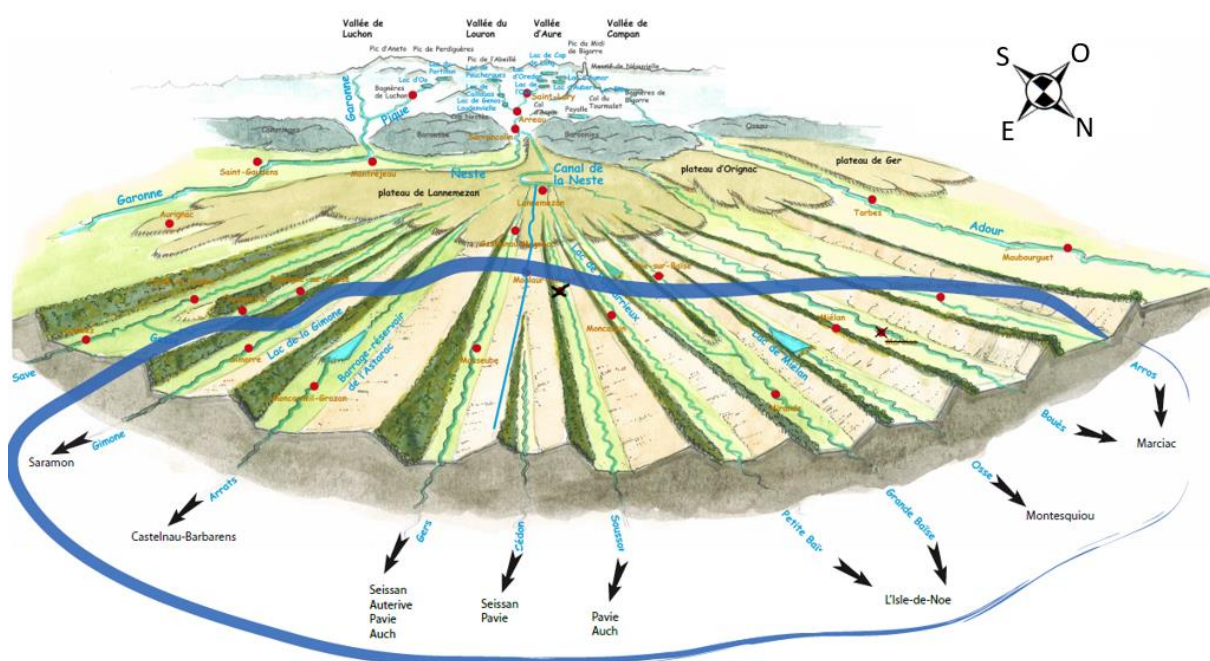
1. EN QUOI CE TERRITOIRE CONSTITUE-T-IL UN ENSEMBLE REMARQUABLE ?

1.1. Sa situation à la naissance de l'éventail gascon forge l'identité de l'Astarac

L'ÉROSION DES PYRÉNÉES A SCULPTÉ LE RELIEF ORIGINAL DE L'ÉVENTAIL GASCON

L'éventail gascon est une étendue sédimentaire à la forme caractéristique unique due à l'érosion des Pyrénées. Le faisceau de rivières, à l'aval du plateau de Lannemezan, dessine une structure atypique et unique à l'échelle régionale et même nationale.

Le territoire d'étude se situe à la naissance de l'éventail gascon, au pied du plateau de Lannemezan.

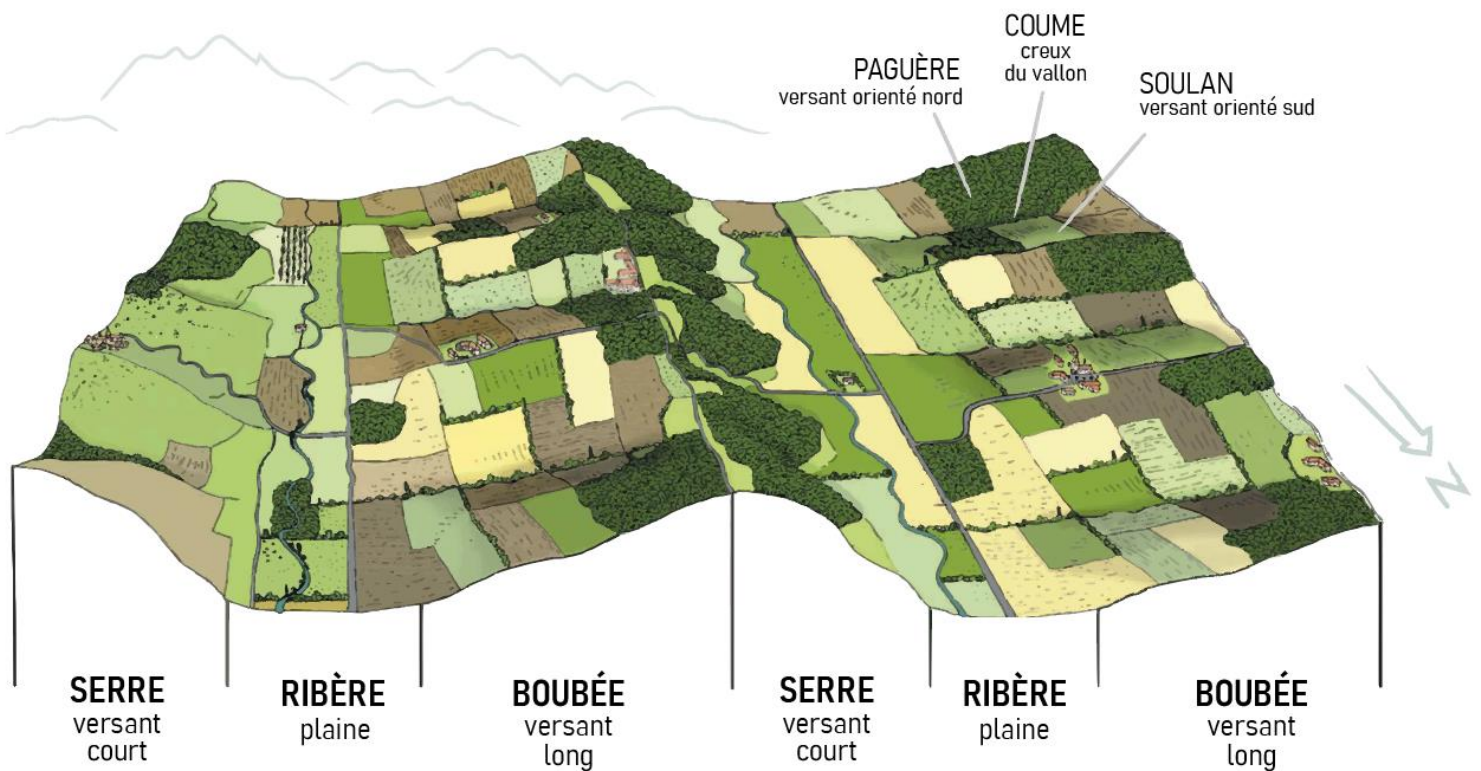


Place schématique de l'Astarac (périmètre d'étude suggéré en bleu) à la naissance de l'éventail gascon, au pied du plateau de Lannemezan [Source : CAUE32]

LES VALLÉES DISSYMMÉTRIQUES RYTHMENT LE PAYSAGE TYPIQUE DE L'ASTARAC

Le paysage de l'Astarac est ainsi rythmé par une alternance de côteaux et de vallées dissymétriques tout à fait originale et particulièrement marquée au démarrage de l'éventail ; il s'y rajoute un relief secondaire perpendiculaire constitué de vallons et de collines, dessinant des versants convexo-concaves.

À ce relief caractéristique est associé un vocabulaire local précis : le versant exposé à l'Est, peu pentu, est appelé « boubée » ; le versant exposé à l'Ouest, plus abrupt, est nommé « serre » ; la plaine alluviale où s'écoule un cours d'eau bordé par sa ripisylve est nommée la « ribère ». Un vocabulaire particulier est également associé au relief secondaire : « paguère », « coume » et « soulan ».



Dénomination des structures paysagères dans les vallées dissymétriques de l'Astarac
 [Source : Atlas des paysages du Gers - CAUE Gers - Arbre et Paysage 32]

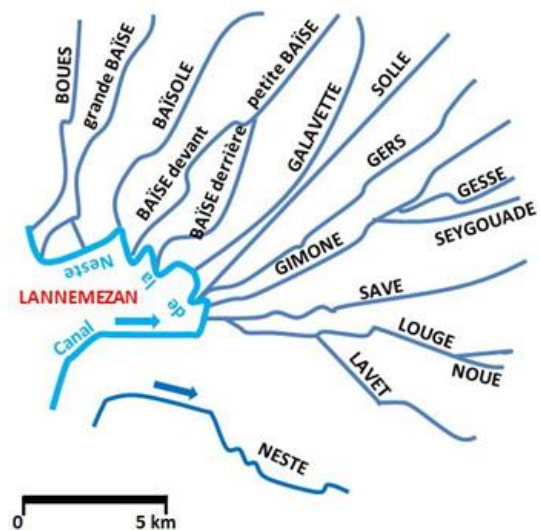
La répétitivité du relief et du paysage n'est toutefois pas signe de monotonie : l'Astarac apparaît à l'inverse comme une mosaïque de milieux et de couleurs liées à son occupation du sol mixant champs, prairies, bois, zones humides...

« Chaque vallée montre un visage différent, possède sa propre personnalité, tant et si bien que l'on pourrait aisément distinguer un Astarac Nord et un Astarac Sud, un Astarac oriental et un Astarac occidental ». (CAUE,32)

CETTE TOPOGRAPHIE ET L'HISTOIRE INDUSTRIELLE ONT DESSINÉ UN SYSTÈME HYDROGRAPHIQUE D'EXCEPTION

Les rivières d'Astarac prennent naissance sur le plateau de Lannemezan (résultant des dépôts alluvionnaires de la Garonne) et ne bénéficient naturellement d'aucun apport d'eau de montagne. Leurs débits naturels dépendent des précipitations et leur manque d'eau structurel est souligné dès les premiers chroniqueurs romains.

Afin de répondre à ce besoin, et à l'initiative de Napoléon III, le Canal de la Neste est mis en service en 1863. Ce système de canaux et de retenues est primordial pour l'apport en eau des rivières de Gascogne et pour l'approvisionnement en eau potable, pour l'irrigation des cultures ou pour la salubrité des cours d'eau. 113 millions de m³ sont ainsi stockés dans les lacs pyrénéens et distribués par le système Neste pour les rivières de Gascogne.



Le système Neste [Source : wikipedia.fr]

Dans les années 50, le système a été prolongé jusqu'au nord de Seissan par le Canal de Monlaur, et plusieurs réservoirs de piémont ont été construits ces 30 dernières années, dont de grands lacs qui se sont peu à peu naturalisés, devenant des sites d'intérêt écologique (Lac de l'Astarac, Lac de Miélan...).

Ce complexe hydraulique d'exception, unique en France, remplit désormais des fonctions écologiques et paysagères importantes.

LE RELIEF OFFRE DES POINTS DE VUE REMARQUABLES SUR LES PYRÉNÉES

L'Astarac, par cette configuration particulière du relief, demeure le lieu privilégié dans le Gers pour pouvoir admirer la chaîne des Pyrénées, dont la proximité visuelle est telle qu'on a « parfois l'impression de pouvoir les toucher ».

Le territoire d'étude présente de nombreux points de vue remarquables, comme à Durban, où l'on peut observer l'ensemble de la chaîne des Pyrénées, de la Méditerranée à l'Atlantique.



Panorama sur la chaîne des Pyrénées

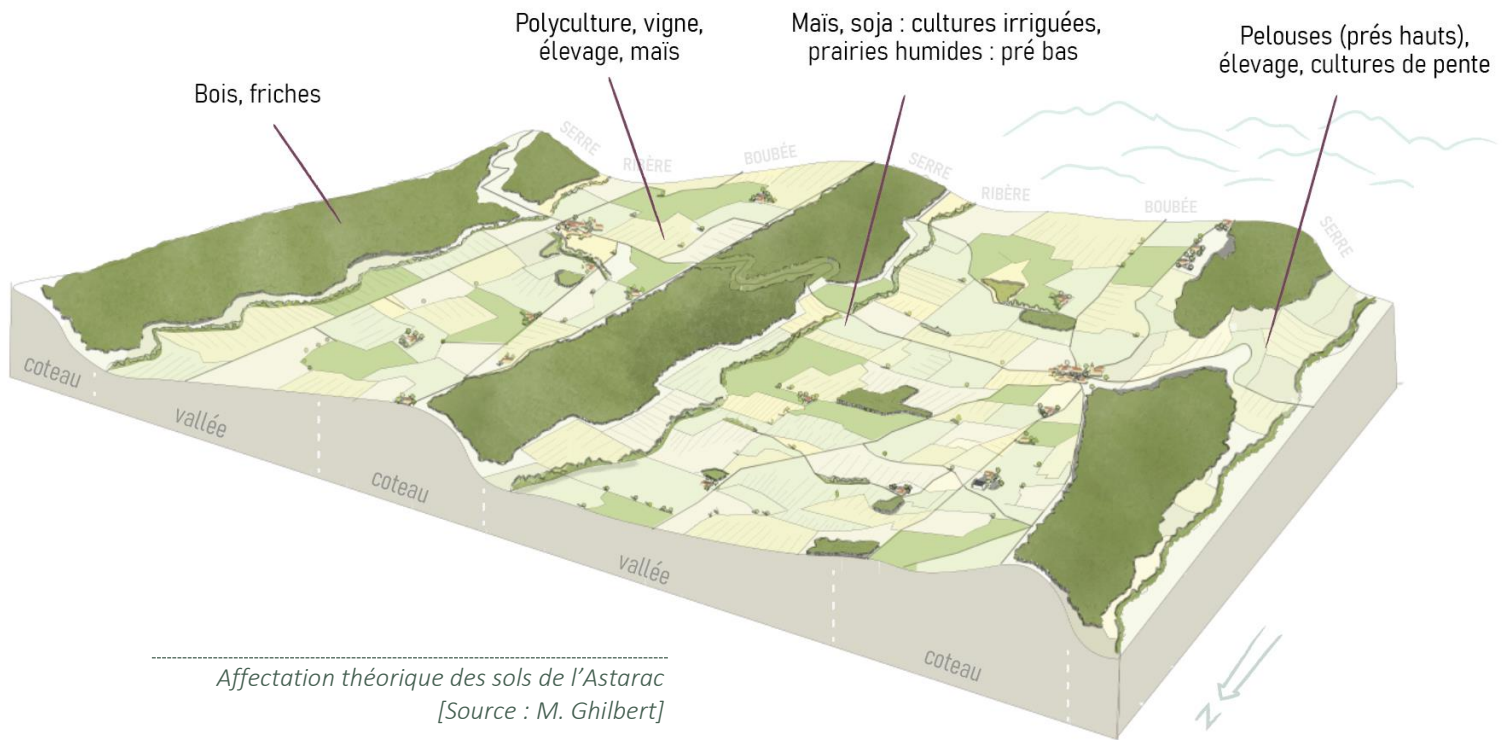
1.2. Adaptée à la dissymétrie du relief, l'agriculture modèle les paysages

LA TOPOGRAPHIE A TOUJOURS CONDITIONNÉ L'UTILISATION DES TERRES

L'agriculture est au cœur de la vie du territoire. Les espaces à vocation agricole occupent près de 85% de la superficie du territoire d'étude (64% de terres arables, 11% de prairies, 10% de milieux agricoles en mélange avec des milieux plus naturels). Suivant un axe Sud-Nord, les linéaires boisés soulignent le relief de l'éventail gascon.

Totalement adaptée à la dissymétrie des versants qui unissent coteaux et vallées, l'agriculture façonne les paysages avec :

- Sur les pentes rudes et peu mécanisables exposées à l'ouest (*la serre*) : forêts et prairies avec des élevages de bovins viande et plus rarement de brebis ;
- Sur les pentes douces orientées à l'est (*la boubée*) : blé et cultures sèches ;
- Dans les vallées en bord de rivière (*la ribère*) : cultures irriguées et prairies humides.

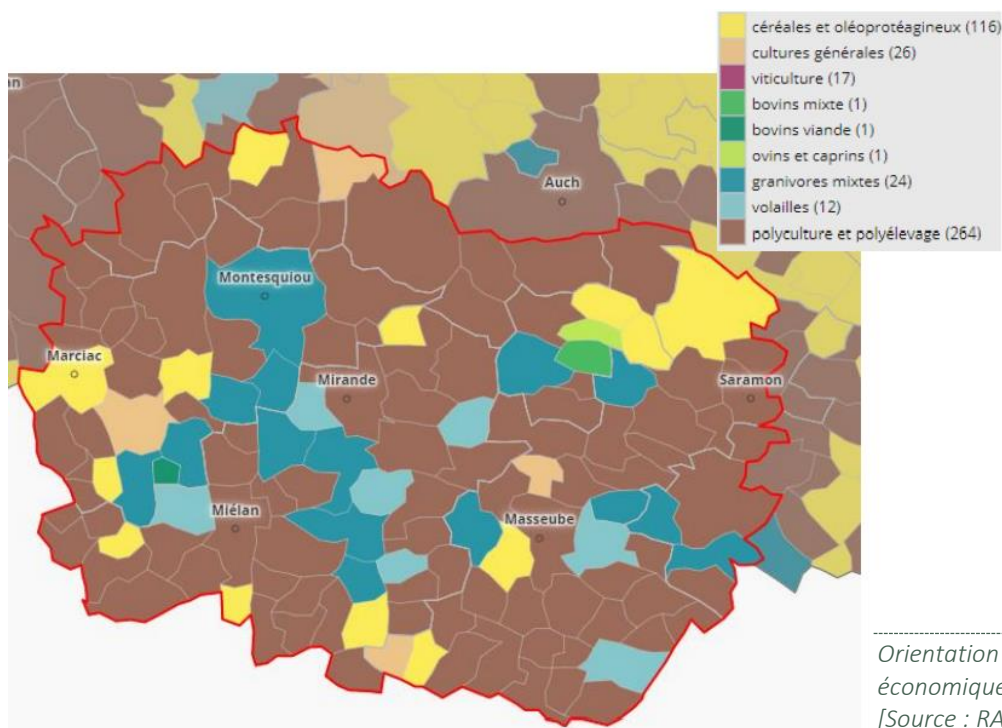


En longueur et perpendiculaire à la vallée, l'exploitation traditionnelle de l'Astarac contient chacune de ces entités. Elle se compose d'un élevage d'une trentaine de bovins sur les prairies peu productives, de culture de céréales sur les pentes plus douces et de volaille de basse-cour.

L'AGRICULTURE D'ASTARAC CONSERVE UNE RÉELLE TYPICITÉ

Une agriculture de polyculture élevage qui diffère du reste du département

L'adaptation au relief a favorisé le développement d'une agriculture où dominent les systèmes en polyculture-élevage, soit 69% des exploitations d'Astarac, pour seulement 16,2% à l'échelle du SCoT de Gascogne où domine l'OTEX « grandes cultures » (SCoT de Gascogne, données Agreste 2010).



Une transformation du modèle agricole traditionnel plus contenue que dans le reste du Gers

S'il existe encore des exploitations mixtes avec une trentaine de vaches, des céréales et de la volaille, ce modèle d'agriculture traditionnelle évolue, dans un objectif à la fois de rentabilité économique et de rationalisation du travail.

Comme partout en France, la baisse du nombre d'exploitations et en parallèle l'accroissement de la SAU par exploitant a été continue ces trente dernières années. Cette érosion a cependant été beaucoup plus contenue que dans le reste du département, l'Astarac ayant perdu 13% de ses exploitations sur la période 2000-2010 alors que dans le même temps l'Armagnac voisin en perdait 23%. L'Astarac reste ainsi un terroir profondément polycole, marqué par la présence encore importante de l'élevage qui seul permet de valoriser les terres les plus pentues. Similairement, avec une cinquantaine d'hectares en moyenne, la ferme de l'Astarac reste plus petite que dans le reste du département (-6 ha en 2010).

Le secteur agricole reste une activité économique majeure qui représente plus de 17% des emplois, soit 5 points de plus que la moyenne du Gers, premier département agricole de France. Ce poids encore élevé de l'agriculture se traduit par une répartition très diffuse de l'emploi sur le territoire qui contribue, avec le secteur artisanal, à maintenir la campagne vivante.

	3 CC		Gers	
	1990	2016	1990	2016
Agriculture	40,8	17,3	25,9	12
Industrie	12,6	10,2	11,8	10,8
Construction	6,6	6,8	7,5	6,3
Commerce	10,1	15,4	13,2	15,4
Services principalement marchands *	11,4	20,5	16,6	22,2
Services principalement non marchands **	18,4	29,7	25,1	33,4

* transports, activités financières et immobilières, services aux entreprises et aux particuliers
 ** éducation, santé et action sociale, administration publique, activités associatives et extraterritoriales

Répartition l'emploi par secteur économique (en % de l'emploi total) [Source : Pictostat]

Des productions qui restent diversifiées

Une étude récente des systèmes de polyculture-élevage en Occitanie, basée sur des données administratives de 2016, apporte une vision précise des orientations technico-économiques des exploitations d'Astarac.

Type d'exploitation 886 exploitations sur 1459, (sont exclues les petites exploitations)	CC Astarac Arros en Gascogne	CC Val de Gers	CC Coeur d'Astarac en Gascogne
Élevages d'animaux de loisir / non alimentaire / apiculteurs	6		6 ¹
Grandes cultures et légumes pleins champs	116	149	64
Cultures pérennes ou spécialisées	6	4	7
Exploitations polyculture + élevage ruminant viande et granivore	24	11	18
Exploitations polyculture + élevage ruminant viande	54	94	45
Exploitations spécialisées viande éleveurs stricts	8	19	12
Exploitations lait avec atelier végétal	18	26	14
Exploitations spécialisées lait	5	8	3
Exploitations avec élevage granivore et atelier végétal	73	59	32
Exploitations spécialisées granivores		5*	
Total	312	375	199

Effectifs des exploitations agricoles présentes en 2016 par type issus de la typologie Inosys
 [Source : Analyse des systèmes de polyculture élevage en Occitanie - Loubet A., Stark F., Cassagne J.P.]
¹ Données agrégées compte tenu du secret statistique

En 2016, 41% des exploitations ont un élevage herbivore viande ou lait. L'élevage bovin reste prédominant, bien que le cheptel tende à diminuer. Il est constitué à 89 % de races à viande, Blonde d'Aquitaine très majoritairement (81%), mais aussi Limousine ou Charolaise. Les vaches allaitantes, élevées à l'herbe, produisent des broutards vendus pour l'engraissement. En 2017, la taille moyenne d'un troupeau allaitant dans le Gers est de 38 vaches.

Les filières ovine et porcine sont en évolution positive, la création d'un troupeau nécessitant moins de capitaux que pour un élevage bovin et les investissements étant rentabilisés plus rapidement.

25% des exploitations ont un élevage granivore. Les volailles de chair (poulet, dinde, chapon, poularde, pintade) et les palmipèdes à foie gras constituent une filière en croissance sur le territoire, passée ces dernières décennies du statut de basse-cour domestique à celui de filière agro-industrielle. Dans un contexte de faible valeur ajoutée des productions traditionnelles, l'aviiculture apporte une voie de diversification et de sécurisation de revenus avec des cycles courts et des apports de trésorerie réguliers. Cette diversification est accompagnée par les opérateurs économiques (coopératives et entreprises), qui facilitent les investissements.

39% des exploitations ont une orientation productions végétales de type « Grandes cultures et légumes pleins champs » et « Cultures pérennes ou spécialisées ». D'autre part, dans toutes les exploitations de polyculture-polyélevage, il y a généralement un atelier grande culture, avec principalement des cultures d'été irriguées dans les vallées : maïs (l'Astarac est le principal producteur de maïs du département) et, de plus en plus, soja.

On voit réapparaître de façon progressive les cultures d'hiver qui avaient disparu depuis une dizaine d'année (colza, blé...), du fait de l'évolution des cours moins favorables au maïs, mais aussi d'une obligation introduite par la PAC de 2015 de diversifier l'assolement.

De nouvelles cultures accompagnent cette tendance générale à la diversification : cultures semences (maïs, colza, ...), production de betteraves porte graine, etc.

Un patrimoine de races domestiques anciennes

L'Astarac est un territoire d'élevage de nombreuses races domestiques anciennes qui ont forgé son identité et constituent une richesse singulière.

Le territoire est ainsi incontestablement le berceau de la vache « Mirandaise », race bovine emblématique de la Gascogne, reconnue « patrimoine remarquable » de la Région Occitanie. Bien que celle-ci soit en perte de vue (avec un effectif total de 600 vaches), elle fait figure d'exemple pour l'action engagée autour de la commercialisation de sa viande. Les cheptels sont aujourd'hui maintenus grâce à l'implication d'une soixantaine d'éleveurs (dont 60% se localisent sur le territoire de l'Astarac), motivés par la sauvegarde du patrimoine génétique de la race. Rude et rustique, la Mirandaise est la vache par excellence de la reconquête des coteaux escarpés en proie à l'enfrichement, qui structurent le territoire de l'Astarac et fait l'objet d'un programme de sauvegarde conduit avec l'Institut de l'Élevage (IDELE), le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional, la Fédération interdépartementale de la race Mirandaise, la Chambre d'Agriculture du Gers et le lycée agricole de Mirande.



« Ces vaches mirandaises ont la capacité de valoriser la végétation des coteaux secs, qui est très peu appétente. Elles permettent donc de valoriser et d'entretenir le paysage, parce qu'elles y sont adaptées. Ce sont des animaux solides, forts, robustes mais aussi des animaux avec un goût authentique. »

Géraud LAVAL, Fédération de la race Mirandaise, 2021



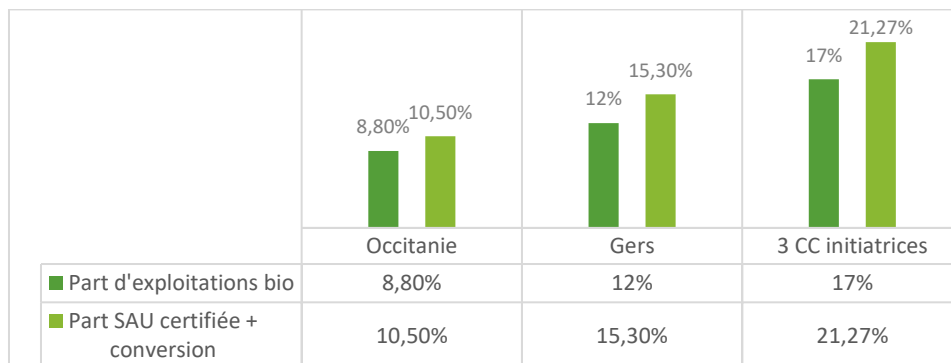
Vache Mirandaise [Source : Fédération de la race Mirandaise]

Le territoire est également concerné par une autre race à « très faible effectif », le « Porc gascon » ou « Porc noir de Bigorre ». Les plus gros élevages de ce cochon endémique du piémont des Pyrénées centrales sont dans le Gers et l'Astarac détenait, jusqu'à peu, 40% de la production (bien que l'Appellation d'Origine Protégée dont il bénéficie s'étende sur 4 Départements - la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques).

L'Astarac est enfin un territoire d'élevage de très nombreuses volailles anciennes : la « Poule noire Gasconne », race à croissance lente, reconnue Sentinelle Slow Food depuis 2008 pour son goût et son authenticité, mais aussi l'oie de Masseube ou encore le Dindon noir du Gers qui sont deux productions historiques du territoire.

UNE TRANSITION ENGAGÉE VERS LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

L'Astarac, un territoire phare de l'agriculture biologique



Part des exploitations et des surfaces bio [Source : Agreste 2010, Agence bio 2015]

En 2015, l'Agence BIO recense 258 producteurs en agriculture biologique sur le territoire des 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche soit environ 17% des exploitations du territoire, une proportion de 5 points plus élevée qu'au niveau départemental et deux fois plus importante que la moyenne d'Occitanie, qui est la 1ère région « bio » de France en nombre d'exploitations et de surfaces en agriculture biologique.

De nombreuses initiatives et innovations vers de nouvelles pratiques agricoles

Tous les acteurs du territoire se mobilisent pour répondre de manière volontariste aux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels fait face l'agriculture dans le contexte spécifique de l'Astarac. Plusieurs initiatives peuvent être citées :

- ▷ En réponse aux appels à candidatures organisés par la DRAAF, 15 Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) ont été mis en place dans le Gers depuis 2015, dont 4 concernent l'Astarac
 - L'Agroécologie pour gagner en compétitivité dans les exploitations de polyculture-élevage de l'Astarac (2015)
 - Des couverts pour un retour de l'agronomie en Astarac (2015)
 - Valoriser les productions en agriculture de conservation des sols (2018)
 - Améliorer l'autonomie fourragère et la pérennité des fermes d'élevage du Gers en adaptant les systèmes herbagers face aux aléas climatiques (2018) ;
- ▷ L'ADASEA a accompagné depuis de nombreuses années les éleveurs de l'Astarac (lutte contre l'érosion ou la déprise rurale, valorisation de la biodiversité). Elle développe depuis 2020 son projet européen LIFE Côteaux Gascons, visant à restaurer les milieux ouverts agro-pastoraux (prairies humides, landes et pelouses, prairies sèches), et leurs continuités écologiques. 91 des 163 communes concernées par ce programme se localisent dans le périmètre du projet de PNR ;
- ▷ La Fédération départementale des chasseurs du Gers œuvre en partenariat avec d'autres acteurs locaux (Chambre d'Agriculture, O.N.C.F.S, sociétés de chasse...), pour la préservation des milieux ouverts, au travers du programme Agrifaune menée depuis 2010. Il vise à un développement agricole durable, en proposant notamment une assistance technique et financière auprès des agriculteurs pour la plantation de haies, le développement de jachères ou la restauration de mares ;
- ▷ Arbre & Paysage 32 propose une offre de conseil et développe des programmes d'agroforesterie visant à maintenir ou régénérer le patrimoine bocager du territoire ;
- ▷ Premier programme de développement de la couverture végétale des sols à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, Agr'eau forme un réseau de fermes « pilotes » qui, à Bazian, Ricourt, Saint-Maur, Saint-Michel et Sansan, sont de véritables lieux d'échanges, de démonstrations, d'expérimentations et de transferts des savoir-faire.
- ▷ Sur la période 2014-2020, 88 agriculteurs du territoire ont contractualisé des MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques ouvertes sur des zonages très ciblés), dont la très grande majorité concerne les surfaces en herbe avec l'objectif de préserver les prairies.

Les collectivités prennent aujourd'hui leur place dans ce mouvement. Des études et expérimentations sont ainsi menées depuis 4 ans sur le territoire de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, dans un souci de protection de l'environnement et de valorisation de la biomasse (résidus de cultures, couverts végétaux d'interculture) dans le but de produire de l'énergie renouvelable (au travers de la méthanisation). La collectivité a pu bénéficier de la labélisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », et d'un financement de 2 millions d'euros par le Ministère de l'Environnement. Cette enveloppe, accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, a permis d'engager des actions en direction du monde agricole mais aussi dans le domaine de la rénovation énergétique ou des mobilités. Cette initiative a aussi permis la création d'un « Atlas territorial qualité et fertilité des sols » visant à identifier les meilleures pratiques agronomiques des agriculteurs pour exporter de la biomasse tout en préservant les sols.

1.3. Cette organisation de l'espace a créé une mosaïque paysagère support d'une grande richesse écologique

L'IMBRICATION DES DIFFÉRENTS MILIEUX DESSINE LA MOSAÏQUE

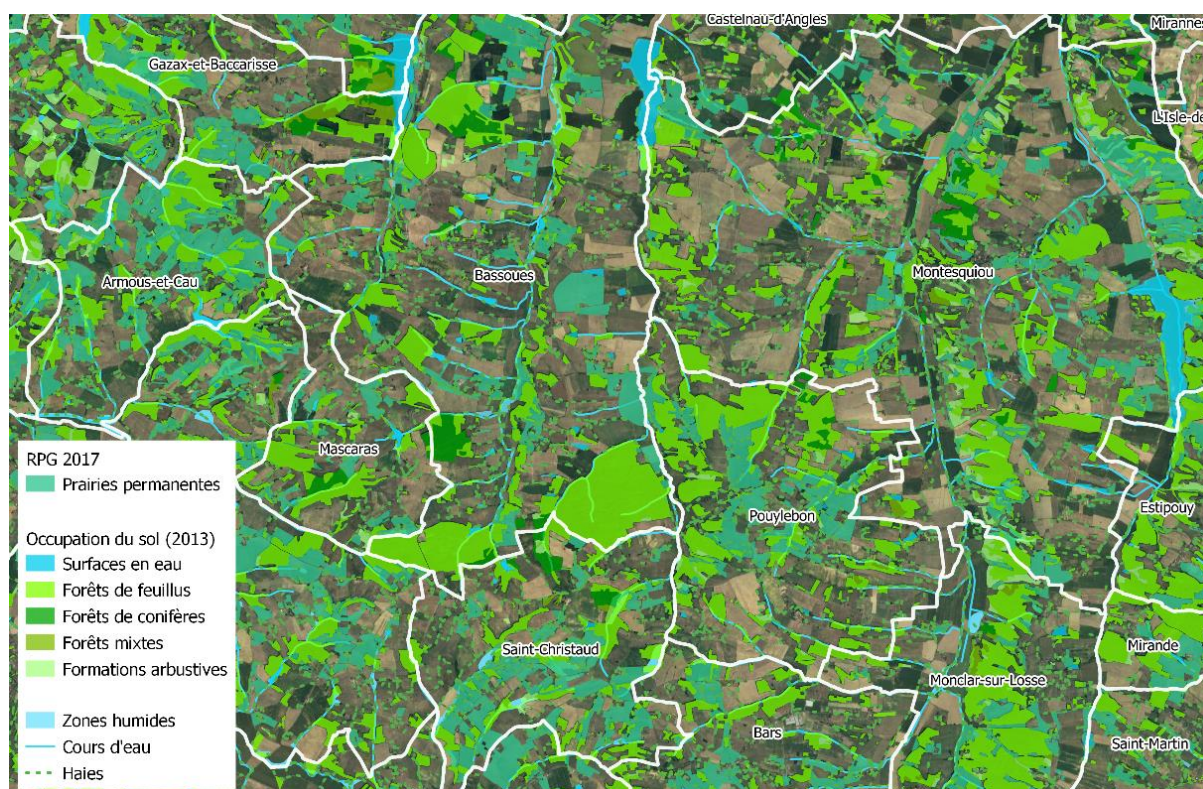
L'adaptation de l'agriculture au relief particulier du territoire a façonné un paysage spécifique et bien lisible, où tous les éléments (parcelles agricoles dont prairies permanentes et landes, haies et boisements, rivières et lacs, zones humides...) sont totalement imbriqués. Tous ces milieux agricoles, naturels et semi-naturels se mêlent pour créer un paysage tout à fait typique de l'Astarac, dit en mosaïque, favorable à la biodiversité.

Les prairies valorisent les sols les moins accessibles

Le versant Ouest des côteaux, le plus abrupt, plutôt dévolu à l'élevage, est généralement occupé par les prairies (1 hectare de terre agricole sur 10 est occupé par des prairies), des pelouses ou des boisements.

Après avoir diminué fortement durant la période 1990-2000, la surface en prairies sur le territoire connaît une augmentation conséquente. Les données du Registre Parcellaire Graphique (RPG) montrent ainsi une évolution importante des surfaces avec respectivement +60% d'hectares pour les estives-landes et + 98% d'hectares pour les prairies permanentes.

Typologie RPGD	Surface en ha en 2012	Surface en ha en 2017	Évolution
Estives-Landes	913,92	1 463,66	+60%
Prairies permanentes	8 238,07	16 278,16	+98%



Milieux naturels et semi-naturels [Source : RPG 2017]

En 2017, près de la moitié des prairies permanentes du département (44%) et près des trois quart (74%) des estives et landes se localisent dans l'Astarac. Ces prairies concernent les sols les moins accessibles ou productifs, l'élevage conservant sa vocation de mise en valeur des terres les plus difficiles. La présence de très nombreuses espèces d'orchidées témoigne de prairies encore gérées de manière extensive. Les pelouses sèches des coteaux, caractéristiques de l'Astarac et composées d'une végétation rase dominée par les graminées, avec une strate arbustive éparsée plus ou moins présente, sont entretenues grâce au pâturage.

Cependant, les coteaux se ferment et les boisements y deviennent de plus en plus lisibles. Nombre de ces habitats sont issus de l'enfrichement des pelouses sèches, colonisés par des arbustes comme les ronces, les églantiers ou les genévriers. Les landes évoluent ensuite en fourrés, puis en boisement.

Parallèlement, dans le contexte pédo-climatique de l'Astarac avec des périodes de sécheresses prononcées et de fortes chaleurs, certaines prairies sont irriguées afin de viser à une autonomie fourragère des exploitations. Entre 2012 et 2017, la production fourragère a augmenté de 92%.

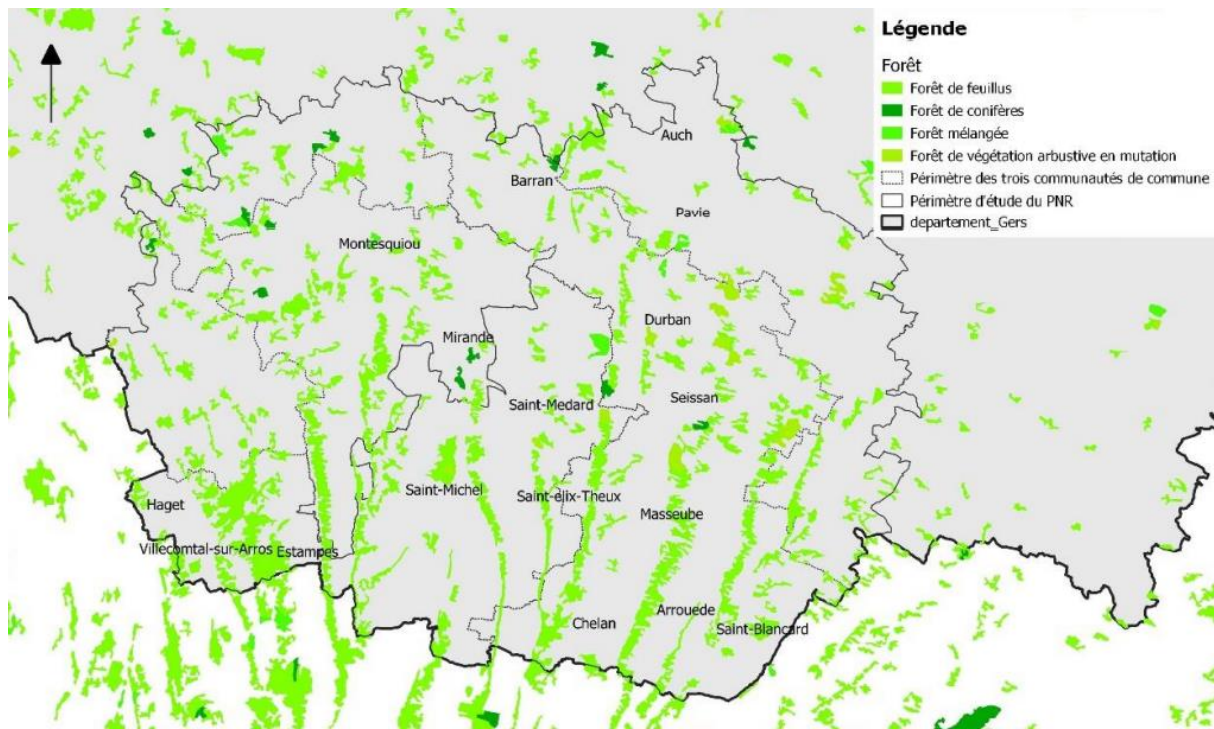


Coteau menacé par la fermeture du milieu avec développement de la strate arbustive

Les haies et le linéaire de forêts maillent le territoire

Entre les parcelles agricoles, le long du réseau très développé de chemins, les haies sont nombreuses et continues. On dénombre ainsi plus de 4 800 km de formations végétales linéaires en Astarac (*Inventaire des haies et formations végétales linéaires du Gers, 2014*).

Découpée et intégrée dans le paysage agricole, la forêt occupe 21 % du territoire de l'Astarac (22% selon l'outil Aldo de l'ADEME sur le périmètre de 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche), soit 33% des zones forestières du département du Gers. Elle forme des linéaires boisés bien identifiables, suivant l'axe nord-sud des vallées dissymétriques.



Couvert forestier [Source : Corine Land Cover 2018 - IGN BD Carto]

Morcelée et essentiellement privée, elle est constituée de petites parcelles de feuillus, traditionnellement utilisées pour des usages annexes à la vie rurale (bois de chauffage, piquets, charpente, menuiserie). Ainsi, la forêt est constituée essentiellement d'un mélange de taillis et futaies où les chênes pubescents et autres chênes nobles sont très présents. Aujourd'hui peu entretenue, elle pourrait rendre un meilleur service économique si elle était gérée de façon plus durable.

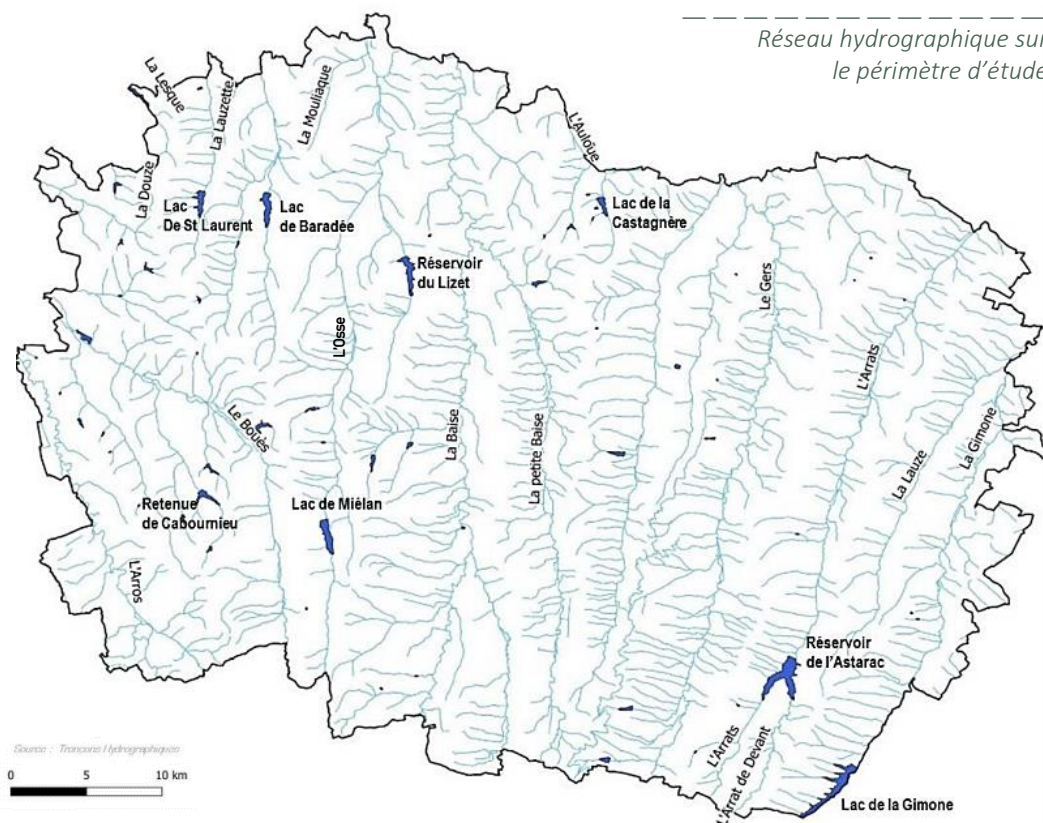
Très diversifiée, la forêt participe à la qualité des paysages et à la richesse des écosystèmes, tout en constituant un habitat privilégié pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Un inventaire récent (2019) des noyaux de « vieilles forêts de plaine » sur le territoire de l'ancienne région Midi-Pyrénées, réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels, identifie l'Astarac comme l'une des régions forestières régionales avec le plus de potentiel. Cette étude évalue le rapport entre la surface de vieilles forêts et la couverture forestière, d'environ 0,50% en Astarac, soit un peu plus que la moyenne des régions forestières « à fort potentiel » couvertes par cet inventaire (0,47%). Cela représente 120 hectares de vieilles forêts et 118 hectares de pré-vieilles forêts. Particulièrement riches en biodiversité, ces zones forestières renferment un nombre important de micro-habitats et apparaissent comme de véritables refuges pour de nombreuses espèces associées au bois mort et aux vieux arbres (chauves-souris, coléoptères...).



Peuplement forestier dans le maillage paysager

Les cours d'eau suivent un axe nord-sud

Suivant l'axe Nord-Sud ou le relief secondaire, les cours d'eau parcourent l'ensemble du territoire et dessinent les vallées structurantes du paysage astaracais. Parmi les principales voies d'eau, nous retrouvons d'Ouest en Est : l'Arros, le Bouès, l'Osse, la Baïse, le Gers, l'Arrats et la Gimone. Ce réseau hydrographique linéaire est complété par de nombreux affluents, venant se jeter dans les principaux cours d'eau, et formant un vaste chevelu.



De nombreux lacs de piémont complètent ce réseau hydrographique comme le Lac de la Gimone, le Lac de Miélan, le Lac de l'Astarac ou Lac du Lizet. Créés stratégiquement en tête de bassin durant les 30 dernières années, ils ont pour rôle principal de soutenir le débit d'étiage des rivières du territoire. Certains sont devenus au cours du temps de hauts lieux de biodiversité à l'image du Lac de l'Astarac (180 hectares) classé site Natura 2000 ou du Lac du Lizet (74 hectares) considéré comme Espace Naturel Sensible.

Des zones humides disséminées partout sur le territoire

Le territoire d'étude compte de très nombreuses zones humides de tous types (prairies inondables, étangs, mares...), qui restent en partie à inventorier. La surface totale des zones humides liées au réseau hydrographique est estimée à environ 500 ha (source : ADASEA 32). 207 zones humides inventoriées sont liées aux cours d'eau de la Gimone, de l'Osse, de la Lauze, de la Midouze, du Sousson et du Gers ; 290 autres à prospecter sont liées aux autres cours d'eau ou plus isolées.

L'Astarac se caractérise également par un réseau de mares très dense (un peu plus de 3 par km² pour le sous-bassin versant de la Gimone) lié à l'histoire agricole. Au début du siècle dernier, on en comptait en moyenne 3 par exploitation pour abreuver le bétail et la basse-cour et pour irriguer le potager.



Retenue collinaire

À partir des années 60, les agriculteurs ont également créé des retenues « collinaires » dans de nombreux vallons, pour leurs besoins en irrigation. Aujourd’hui, une multitude de ces retenues sont dispersées sur tout le territoire et certaines ont connu une revégétalisation naturelle importante de leurs berges, bénéfique à la biodiversité.

Gorgées d’eau au moins une partie de l’année, les prairies humides sont situées en bordure des cours d’eau, en fond de vallée ou aux abords des lacs. Utilisées pour la fauche et le pâturage, elles fournissent du fourrage « vert » en fin d’été, lorsque les pâtures des coteaux sont trop sèches.

Ces zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation de la qualité et la quantité d’eau comme dans la préservation de la biodiversité.

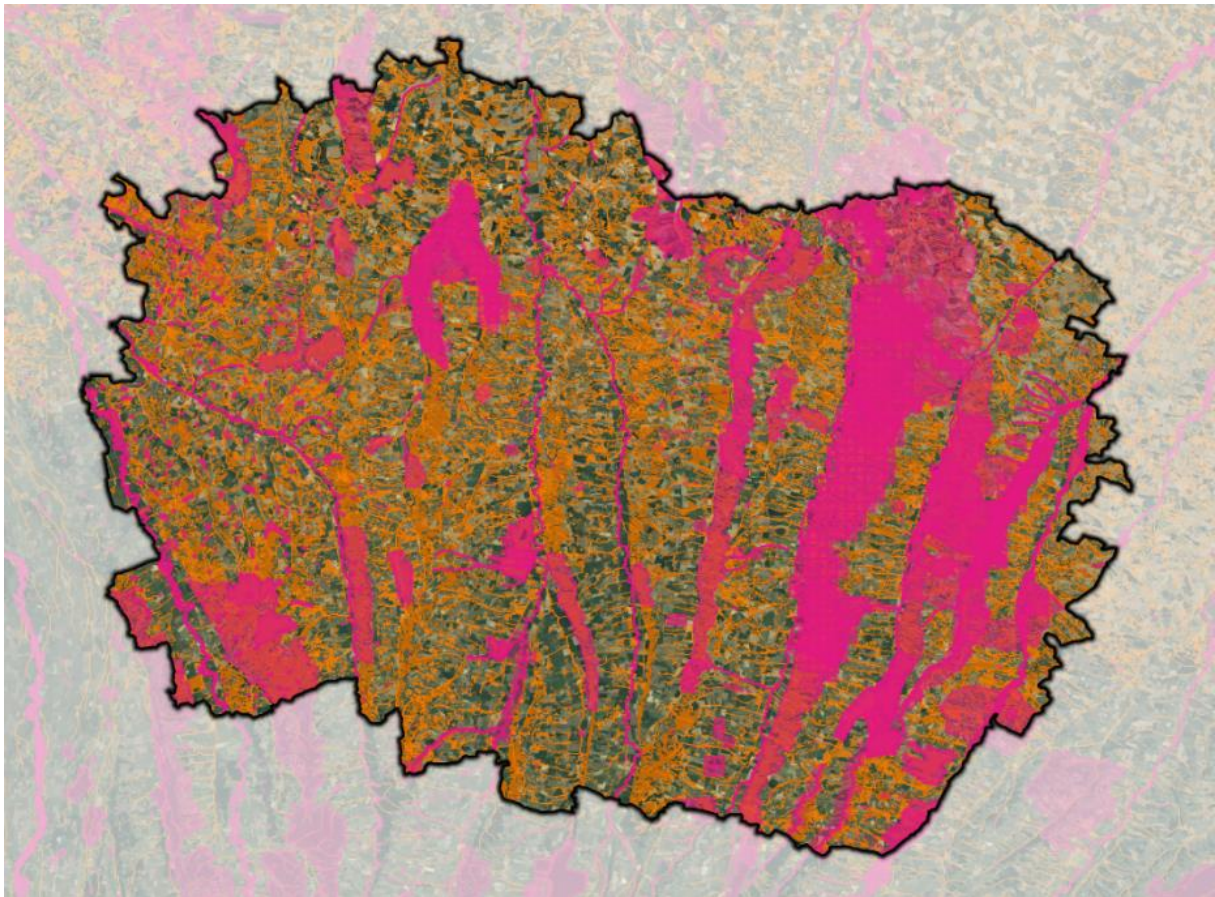
LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX SONT RELIÉS ENTRE EUX PAR LA MOSAÏQUE

La biodiversité dite « patrimoniale » (espèces protégées, espèces rares...) est classiquement identifiée dans les zonages environnementaux d’inventaire, de protection et/ou de gestion. Ces secteurs d’intérêt écologique connus couvrent près du quart du territoire d’étude et représentent, en superficie, plus de 40% de ceux du département du Gers, où ils se concentrent sur deux secteurs, l’Astarac et l’Armagnac.

Ces zonages ne reflétant pas tout l’intérêt écologique de l’Astarac, une analyse complémentaire, basée sur l’Écologie du Paysage, a été réalisée, en intégrant toutes les composantes du paysage favorables à la biodiversité, qui composent la mosaïque paysagère typique de l’Astarac. Comme l’illustre la carte ci-après, les zonages environnementaux sont totalement intégrés dans cette mosaïque.

À ces zonages environnementaux s’ajoutent les sites classés ou inscrits à dominantes naturelles, et les nombreuses stations d’espèces floristiques patrimoniales, l’ensemble reflétant le paysage particulier du territoire, marqué par les coteaux et vallées dissymétriques de l’éventail gascon.

La mosaïque paysagère, présente partout sur le territoire relie entre eux les zonages environnementaux. La densité et l’imbrication de tous ces éléments permettent l’expression, sur l’ensemble du territoire, d’une biodiversité patrimoniale et ordinaire.



Zonages environnementaux (en rose) et éléments de la mosaïque paysagère (en orange : haies, boisements, prairies permanentes, cours d'eau, surfaces en eau)

	Type	Nombre	Surface ou linéaire	Part du territoire d'étude	Part du département
ZNIEFF	Type 1	43	16 125 ha	9,70%	53% de la surface des ZNIEFF de type 1 du Gers
ZNIEFF	Type 2	11	26 056 ha	15,60%	41% de la surface des ZNIEFF de type 2 du Gers
Réseau Natura 2000	ZSC	2	7 260 ha	4,30%	45% de la surface en sites Natura 2000 du Gers
ENS (Espaces Naturels Sensibles)		33	7 722 ha	4,60%	53% de la surface des ENS du Gers
Sites du CEN		3	66 ha		35% de la surface des sites CEN du Gers
Zones humides			1 618 ha	1%	10 à 18% de la surface en zones humides du Gers
Cours d'eau	Liste 1	32 tronçons	400 km	18% des cours d'eau	
Cours d'eau	Liste 2	1 tronçon	28 km		

Sites reconnus pour la biodiversité

LES HABITATS NATURELS SONT DÉCRITS DANS CES ZONAGES

Les habitats naturels étudiés et décrits dans l’Astarac sont essentiellement ceux présents dans les zonages environnementaux. Leur description, réduite à ces secteurs, est donc fragmentaire.

Plusieurs habitats naturels d’intérêt communautaire sont identifiés dans les deux sites Natura 2000 du territoire d’étude, qui reflètent bien la mosaïque de l’Astarac liée aux pratiques agricoles.

Il s’agit de milieux ouverts voire semi-ouverts :

- Les formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires, toutefois faiblement représentées dans les 2 sites ;
- Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (habitat à orchidées remarquables bien représenté dans les 2 sites) ;
- Les prairies maigres de fauche de basse altitude, (habitat bien représenté dans les 2 sites) ;
- Un autre habitat, seulement présent sur le site « Vallée et coteaux de la Lauze », est considéré comme prioritaire, les parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea*.

Les landes, les fruticées, les pelouses et les prairies représentent 46% des habitats naturels identifiés dans les ZNIEFF de type 1 et 37% dans les ZNIEFF de type 2. Ces habitats sont suivis par les terres agricoles, les forêts et les milieux aquatiques.

	Habitats naturels identifiés dans les ZNIEFF (%)	Type de ZNIEFF	Habitats déterminants (%)	% d’habitats déterminants par rapport à l’ensemble des habitats déterminants	Surface moyenne des habitats déterminants (%)
Landes, fruticées, pelouses et prairies	46%	1	58%	59%	7,7%
	37%	2	59%	60%	4,5%
Terres agricoles	18%	1	12%	5%	20,2%
	22%	2	9%	5%	6,7%
Forêts	15%	1	49%	16%	22%
	16%	2	35%	16%	24,7%
Milieux aquatiques	9%	1	57%	11%	9,1%
	14%	2	32%	12%	22,5%

Type d’habitats naturels

Ces habitats naturels, très liés à l’activité agricole, sont décrits dans les zonages environnementaux. Ils se retrouvent ailleurs dans des conditions environnementales identiques, notamment au niveau des coteaux, mais la connaissance lacunaire du territoire d’étude ne permet pas de le préciser.

CES HABITATS HÉBERGENT DES ESPÈCES ANIMALES REMARQUABLES

Le cortège avifaunistique

La diversité avifaunistique est un bon exemple puisqu’on trouve sur le territoire d’étude des espèces des milieux forestiers (Aigle botté, Autour des palombes, Bécasse des bois, Engoulevent d’Europe, Pic noir, etc.) comme agro-pastoraux (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, etc.).



Bécasse des bois [Source : Wikimedia Commons] - Alouette lulu - Pie-grièche écorcheur [Source : Écotone]

Le cortège avifaunistique des milieux aquatiques est également bien présent, plusieurs lacs et retenues collinaires accueillant de nombreuses espèces. C'est notamment le cas du Lac de l'Astarac, à la fois classé en ZNIEFF et en ENS, qui présente un intérêt de niveau régional en raison des 150 espèces qui l'utilisent comme halte migratoire, zone d'hivernage ou de nidification. Plusieurs espèces dont l'observation est exceptionnelle dans le Gers, voire en France, fréquentent ce lac ; une héronnière multi-espèce avec nidification suspectée du Héron pourpré et du Blongios nain y est notamment présente.



*Héron pourpré
[Source : Wikimedia Commons]*



*Blongios nain
[Source : Wikimedia Commons]*

Les espèces des milieux aquatiques et des zones humides

Les milieux aquatiques et les zones humides sont le support de plusieurs espèces patrimoniales, dont la Loutre d'Europe et le Desman des Pyrénées. Le PNA (Plan national d'Actions) visant ce dernier a en effet identifié que le sud de Masseube représentait la limite basse de son aire de répartition.

L'écrevisse à pieds blancs est également présente sur plusieurs cours d'eau du territoire d'étude et fait l'objet de suivis par la Fédération de Pêche. La Cistude d'Europe est recensée dans de nombreuses ZNIEFF.

Plusieurs cours d'eau (le Bouès, la Baise, la Gimone, etc.) sont identifiés comme des axes à grands migrateurs amphihalins ou sont classés en Liste 1 de l'inventaire national des frayères (parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de Chabot, Vandoise, Lamproie marine et Lamproie de Planer, Truite fario). Deux populations reproductrices de cette dernière espèce, très rare à l'échelle départementale, sont d'ailleurs recensées au niveau de l'ENS « Arrats de derrière » et en aval du lac de la Gimone.



Collection d'affiches présentant les espèces de l'Astarac [Source : CC Astarac Arros en Gascogne]

Les espèces forestières

Les peuplements forestiers abritent plusieurs espèces de chiroptères, dont le Murin de Bechstein dans l'ENS « Bois de l'Isle-de-Noé » où un gîte de mise bas a été mis en évidence.

L'Astarac regorge de bâti ancien également favorable aux chiroptères. Le principal site connu à ce jour est celui du château de Besmaux qui abrite plus de 300 individus dans une colonie d'importance majeure de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échanquées (gîte mixte de mise bas).

Les invertébrés

Plusieurs ZNIEFF présentent également une grande diversité d'invertébrés. Nous pouvons notamment citer la Decticelle aquitaine, espèce endémique montagnarde pyrénéenne qui est recensée sur sept sites du territoire et qui se trouve ici en limite de son aire de répartition.

D'autres sites abritent également des populations de syrphes, espèces en net déclin et d'importance patrimoniale.

Parmi les araignées, une espèce très rare dans la région, *Labulla thoracica* (seulement dix données contemporaines, réparties sur 7 communes), a été observée en 2017 sur les bords du Laüs à Laguian-Mazous.

PLUSIEURS ESPÈCES FLORISTIQUES SONT CARACTÉRISTIQUES DE L'ASTARAC

Les orchidées

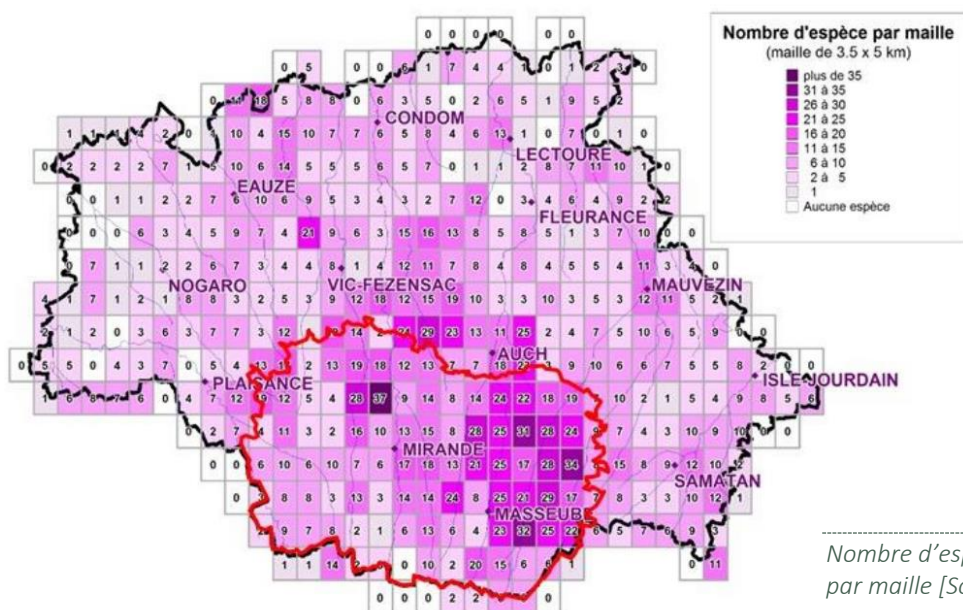
Au niveau floristique, les coteaux abritent des pelouses sèches riches en orchidées dont certaines sont caractéristiques de l'Astarac :

- L'Orchis vert (espèce rare en France et dans le Gers) témoigne de prairies encore gérées de manière extensive ;
- L'Ophrys du Gers (le « joyau des coteaux gersois ») est principalement présente dans l'Astarac ;
- L'Ophrys de Gascogne est dans le Gers, cantonnée aux côteaux de l'Astarac.



Orchis vert, Ophrys du Gers et Ophrys de Gascogne [Source : Association Botanique Gersoise]

D'autres espèces présentent en Astarac les seules stations du département : l'Ophrys tentrède, l'Orchis papillon et la Néottie nid d'oiseau.



Nombre d'espèces d'orchidées par maille [Source : Association Botanique Gersoise]

Au-delà du nombre et du type d'espèces, la particularité de l'Astarac concernant les orchidées, réside dans leur forte densité, notamment sur les coteaux du Lizet et de l'Osse, les coteaux de l'Arrats et les coteaux de la Lauze (tous identifiés en ZNIEFF) où plus de 30 taxons sont recensés.

Les plantes messicoles

Le cortège des plantes messicoles mérite également une attention de par sa richesse et sa densité. Ces espèces, indicatrices de pratiques agricoles « moins intensives », sont bien représentées sur l'ensemble du territoire d'étude. La ZNIEFF « Coteaux de Castelnau-Barbarens » est à ce titre considérée comme un véritable conservatoire *in situ* de plantes messicoles puisqu'elle accueille l'un des cortèges les plus diversifiés du département.

D'après un travail réalisé par des étudiants de l'Université Toulouse III, en partenariat avec l'ADASEA 32, le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées, et l'Association Botanique Gersoise, 50 espèces de messicoles sont présentes sur le territoire, dont 3 inscrites sur la liste rouge de Midi-Pyrénées.

PRÈS DE 500 ESPÈCES PATRIMONIALES SONT RECENSÉES, MAIS LA CONNAISSANCE RESTE LACUNAIRE

Une espèce est dite patrimoniale lorsqu'elle a un statut de protection et/ou un enjeu de conservation, établis tant au niveau européen (espèces des directives Faune-Flore-Habitats) que régional voire local. Comme déjà évoqué, la connaissance de ces espèces sur ce territoire est restreinte aux zonages environnementaux.

Une analyse des données existantes a permis de recenser près de 500 espèces patrimoniales. Les critères permettant d'établir la patrimonialité d'une espèce sont détaillés en annexe de l'État des lieux (Pièce n°1) dans le chapitre intitulé « Statuts des espèces citées dans le document » (p. 278 à 302).

De même, plusieurs Plans Nationaux d'action couvrent le territoire, dont ceux du Milan royal, des Maculinea, et de la Grande mulette, moule d'eau douce très menacée qui est présente dans l'Arros, avec une population des plus importantes de France. La Grande mulette n'était connue que dans cinq fleuves dans le monde : la Loire (Vienne et Creuse), la Charente, la Garonne (Dronne et Save), l'Adour (Adour, Luy et Arros) et l'Ebre en Espagne. La redécouverte d'une population de plus d'une centaine d'individus (F.Néri, V.Prié 2016) sur l'Arros est donc un événement majeur pour la conservation de cette espèce considérée comme « en danger critique d'extinction » par l'IUCN.

Directive Habitat		
An. I – Habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire	An. V – Espèces dont la protection est moins contraignante	An. V – Espèces dont la protection est moins contraignante
21	8	8
Directive Oiseaux		
An. I – Espèces dont la protection nécessite la mise en place de zones de protection spéciale	An. II – Espèces dont la chasse est autorisée	
32		
Protection Nationale		
111		
Plan National d'Action		
46		

Liste Rouge Nationale								
En danger critique d'extinction (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)	Quasi-menacé (NT)	Préoccupation mineure (LC)	Données insuffisantes (DD)	Non applicable (NA)	Indéterminé (I)	Non répertorié (NR)
3	8	16	19	135	5	6	1	306
Liste Rouge Nationale « Orthoptères » Domaine Aquitaine								
Proche de l'extinction		Fortement menacé d'extinction		Non menacée			Absence	
1		2		5			4	
Protection Midi-Pyrénées (flore)								
Art. 1 - Protection des individus et de leurs habitats en Midi-Pyrénées				Art. 5 – Protection des individus et de leurs habitats dans le Gers				
6				12				
Liste Rouge Midi-Pyrénées (oiseaux, amphibiens, reptiles, flore)								
En danger critique d'extinction (CR)	En danger (EN)	Vulnérable (VU)	Quasi-menacé (NT)	Préoccupation mineure (LC)	Données insuffisantes (DD)	Non applicable (NA)	Non évalué (NE)	Non répertorié (NR)
12	11	19	16	160	6	4	2	269
Déterminance ZNIEFF								
276								
Nombre total d'espèces citées : 499								

Synthèse des statuts de protection de la biodiversité inventoriée en Astarac

Le territoire est aussi riche de sa biodiversité ordinaire, caractéristique des espaces ruraux, qui participe à la richesse écologique locale.



"Le territoire est riche de spécificités, avec des espèces emblématiques. Mais sur nos territoires, l'ordinaire participe aussi à faire l'extraordinaire et c'est pour ça que nous sommes impliqués dans la préservation d'écosystèmes comme les haies, les prairies, et d'espèces ordinaires comme le chevreuil, la palombe ou le lièvre, qui participent à des dynamiques environnementales majeures. "

Remy BONNEVILLE, Fédération départementale des chasseurs du Gers, 2021

Notons que des études sont déjà en cours pour approfondir les connaissances sur la biodiversité de l'Astarac, en particulier sur la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, reconnue « Territoires Engagés pour la Nature », un dispositif qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Cette intercommunalité s'est notamment engagée dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité.

1.4. Peu fragmentée, la Trame Verte et Bleue de l'Astarac est reconnue régionalement et nationalement

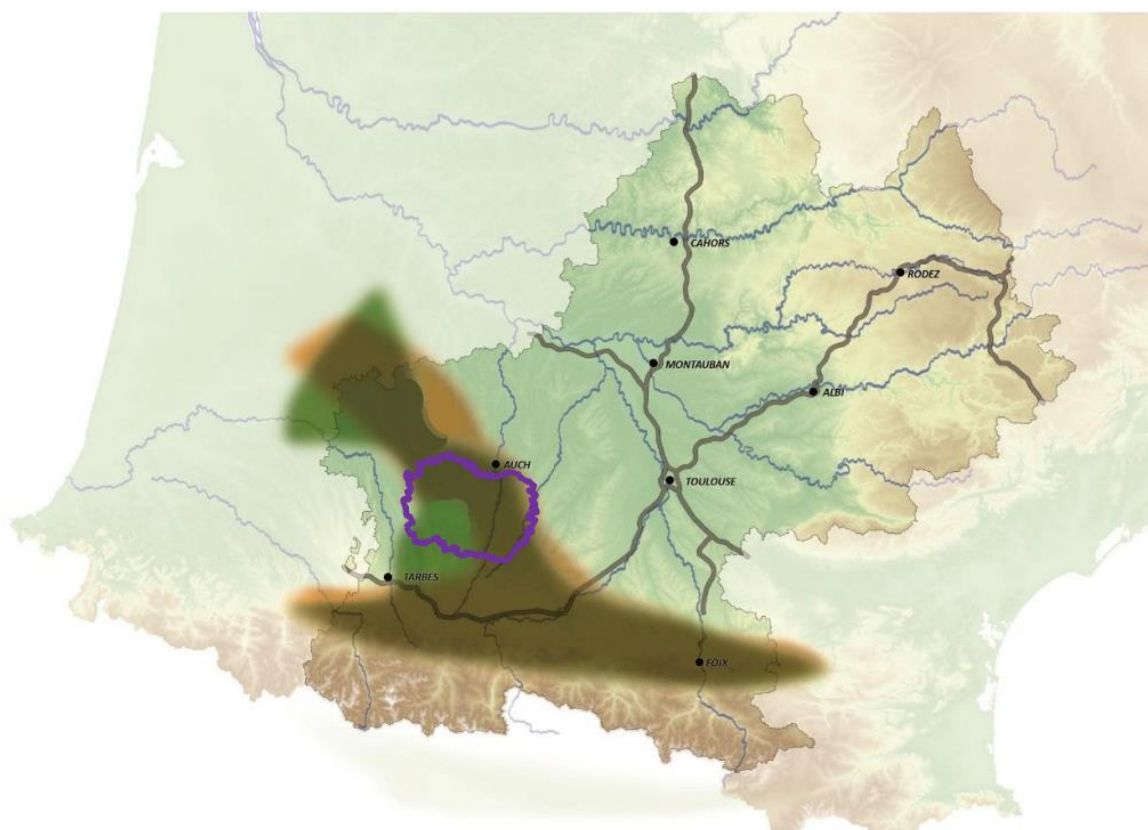
LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EST LE SUPPORT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les continuités écologiques fonctionnelles basées sur la mosaïque paysagère sont reconnues à différentes échelles.

Par ses vallées asymétriques et son orientation agricole axée sur la polyculture-élevage, l'Astarac occupe une place particulière dans le grand complexe régional des vallées de l'Adour et de la Garonne. À l'échelle régionale, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) fait apparaître les secteurs de l'Astarac et du Bas-Armagnac comme les plus intéressants vis-à-vis des continuités écologiques dans l'entité biogéographique de la « plaine », avec certaines caractéristiques : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels.

Ces éléments permettent d'identifier des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques, principalement de la sous-trame des milieux ouverts de plaine, mais aussi des milieux boisés de plaine et des milieux aquatiques. Le territoire d'étude est ainsi reconnu comme continuité écologique au niveau régional, pour les sous-trames des « milieux ouverts et semi-ouverts de plaine » (agricoles) et des « milieux boisés de plaine ».

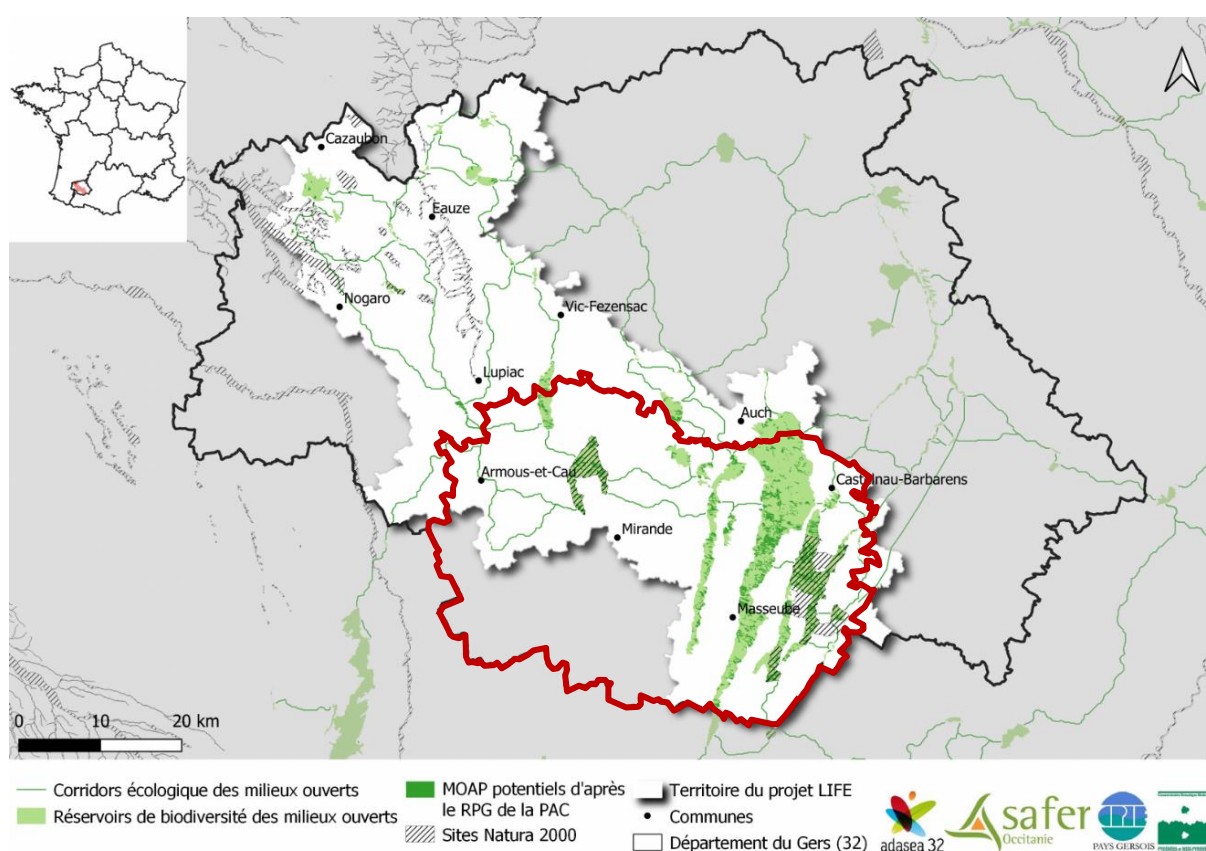
Cet intérêt régional est confirmé au niveau local par l'analyse des continuités écologiques du SCoT de Gascogne.



Continuités écologiques des milieux ouverts et programme LIFE, avec le périmètre d'étude

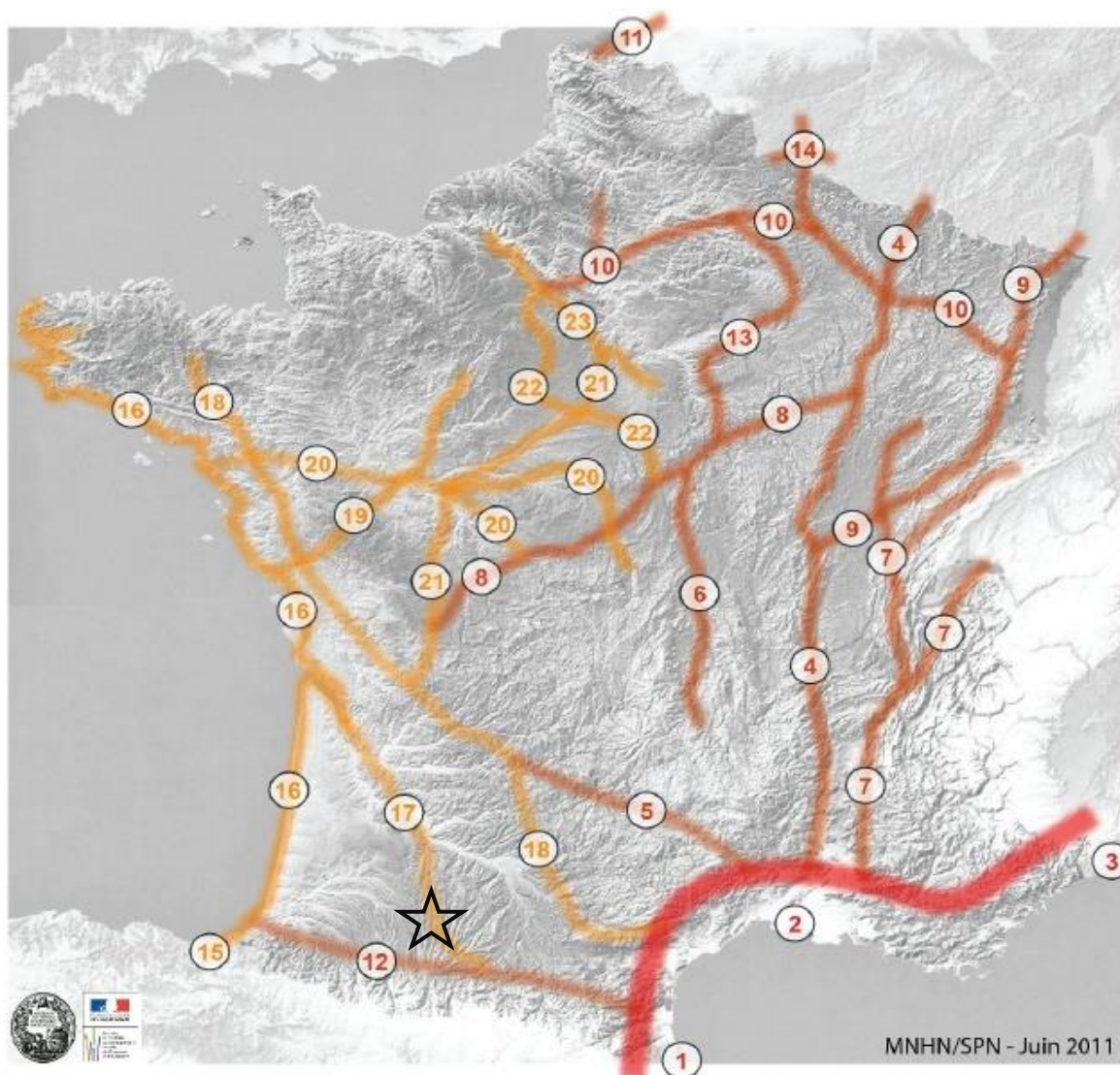
Dans la continuité des actions menées par l'ADASEA depuis une vingtaine d'années, un programme européen LIFE a débuté en octobre 2020 et vise à restaurer les continuités agro-écologiques des milieux ouverts et semi-ouverts. Le projet, d'une durée de 5 ans, est porté par l'ADASEA 32 en partenariat avec le CPIE Pays Gersois, la SAFER Occitanie et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Il se compose d'un programme de 59 actions qui seront déployées sur 5 ans, dans le but principal de restaurer 2 500 hectares dans les zones prioritaires et 1 500 hectares dans la trame générale.

D'autres actions seront aussi promues, visant à favoriser la gestion des milieux par un élevage durable, à sensibiliser le secteur agricole, les élus et le public aux continuités écologiques, à mettre en œuvre une dynamique territoriale pour pérenniser ces milieux ou à suivre les indicateurs de biodiversité sur les surfaces restaurées. Le territoire du projet LIFE s'étend majoritairement sur le périmètre du projet du PNR, confirmant l'importance de l'Astarac et de sa mosaïque dans les continuités écologiques locales, mais aussi régionales et nationales.



Secteurs concernés par l'enjeu « Secteurs de la plaine les plus favorables aux continuités écologiques » du SRCE Midi-Pyrénées

L'Astarac est également reconnu comme continuité écologique d'importance nationale dans le Document-Cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologique ». Celui-ci identifie sur le territoire de l'Astarac deux continuités écologiques d'importance nationale entre la chaîne pyrénéenne et le littoral atlantique : celles des milieux ouverts thermophiles (les coteaux secs de l'Astarac), et celle des « bocages » (la mosaïque paysagère selon notre analyse).



Continuités du bassin méditerranéen.	
1	Passage domaine méditerranéen France-Espagne.
2	Arc méditerranéen.
3	Passage domaine méditerranéen Italie-France.
Continuités dont la tendance calcicole est plutôt nette.	
4	Couloir rhodanien remontant jusqu'à l'Allemagne.
5	Liaison calcaire domaine méditerranéen - domaine atlantique.
6	Axe de la Limagne.
7	Axe Préalpes et Alpes calcaires se poursuivant vers le nord sur le Jura.
8	Axe Ouest-Est au nord du Massif central (Poitou => Champagne-Ardenne).
9	Vallée du Doubs (Vallée du Rhône => plaine alsacienne puis nord de l'Allemagne).
10	Arc de la Seine jusqu'au Rhin par Île-de-France, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine.
11	Passage du littoral entre la France et la Belgique.
12	Piémont calcaire pyrénéen.
13	Continuité Bourgogne-Picardie.
14	Liaison France-Belgique.
Continuités dont la tendance calcicole/calcifuge n'est pas franche.	
15	Passage [Région cantabrique Espagne]-[Sud-ouest de la France].
16	Littoral atlantique depuis le Pays-Basque jusqu'à la Bretagne.
17	Axe Chaîne pyrénéenne/Littoral atlantique.
18	[Domaine méditerranéen] => [Domaine atlantique] jusqu'à la Bretagne.
19	Littoral atlantique => Basse Normandie.
20	Littoral atlantique (Loire) => Massif central (Creuse et Cher).
21	Seuil du Poitou permettant le passage vers le Bassin Parisien.
22	Massif central (Confluence Loire/Allier) => Normandie (Vallée de l'Eure).
23	Sud de l'Île-de-France => Ouest de Rouen.

Carte 34: Carte nationale de continuités écologiques d'intérêt national de milieux ouverts thermophiles (MNHN-SPN - Juin 2011)

Continuités écologiques d'importance nationale de milieux ouverts thermophiles

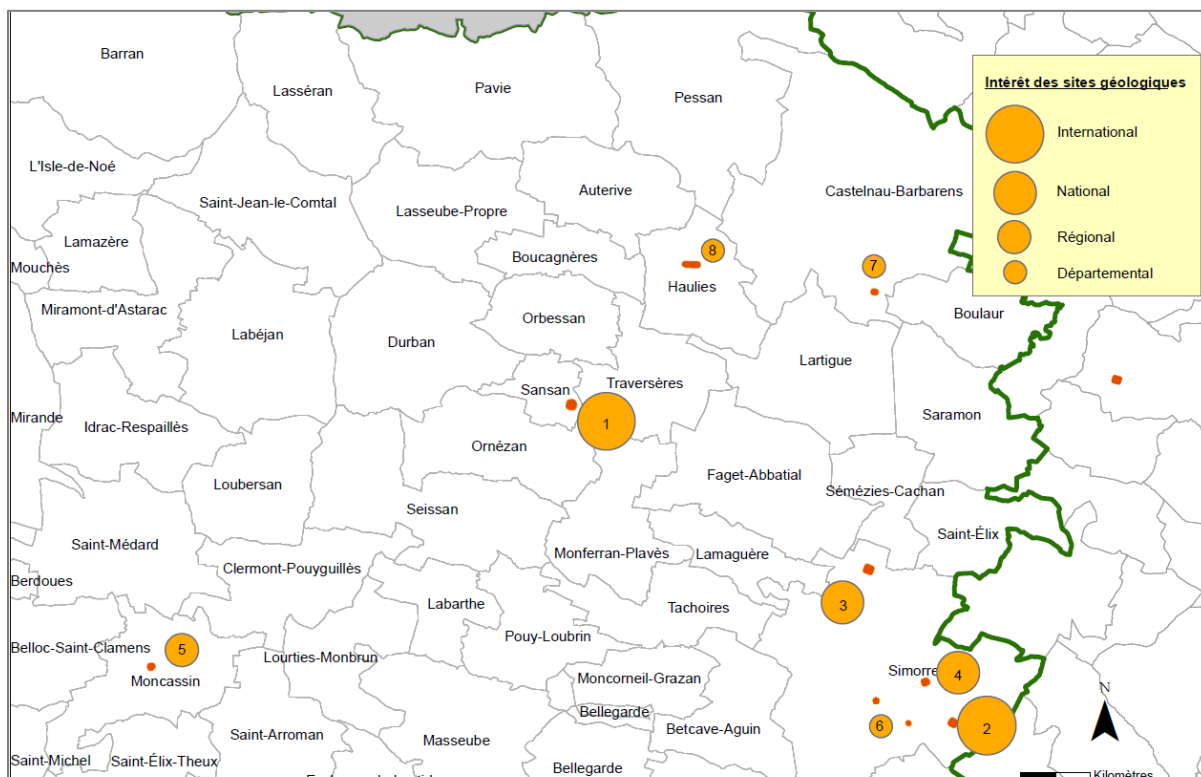
PEU FRAGMENTÉ, LE TERRITOIRE RESTE PERMÉABLE POUR LES ESPÈCES

Le maillage, certes important, de routes départementales et surtout de dessertes locales, reste perméable pour les espèces. Seules 2 routes départementales sont jugées fragmentantes, la RD929 entre Seissan et Auch et la RD21 au Sud-Ouest, après Miélan.

Les cours d'eau, à travers le petit chevelu connecté aux axes principaux nord-sud, participent pleinement à ce maillage bien que des obstacles à l'écoulement viennent localement les fragmenter.

1.5. Le patrimoine paléontologique est reconnu d'intérêt international

Avec un patrimoine géologique exceptionnel du Miocène (-25 à -5 millions d'années), l'Astarac est un « hot spot » mondial de la paléontologie et de l'histoire de la biodiversité.



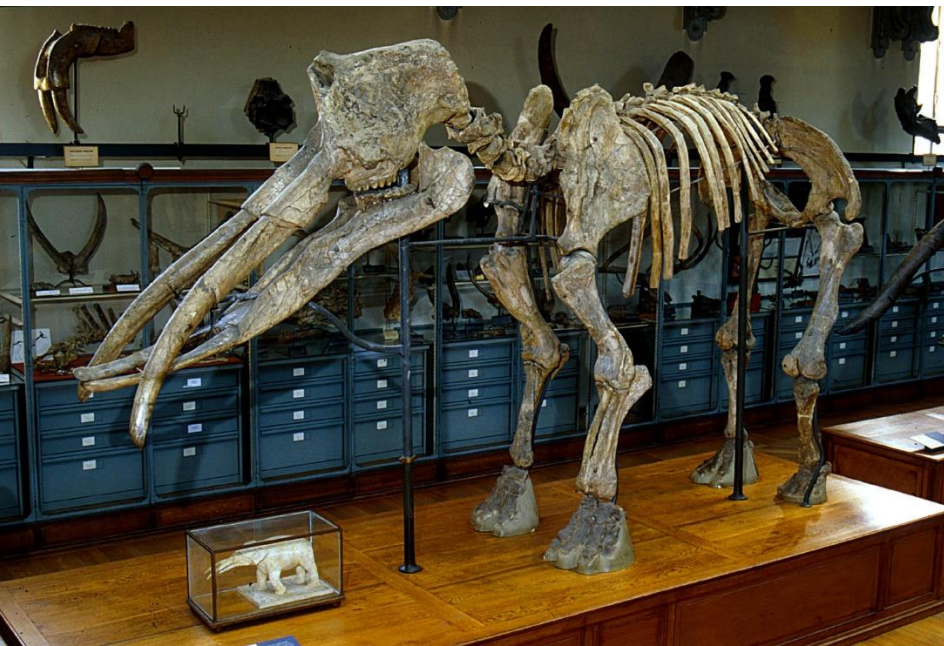
Sites identifiés dans l'inventaire du patrimoine géologique du département du Gers

Sur les 8 sites de l'inventaire du patrimoine géologique du Département du Gers situés en Astarac, 2 sites sont reconnus d'intérêt international :

- ▷ Le site de Sansan est l'un des trois gisements les plus célèbres de la sphère paléontologique mondiale. Il a joué un rôle majeur dans l'histoire de la paléontologie et beaucoup plus largement dans l'histoire des sciences, en remettant en cause les théories en vigueur sur l'origine des espèces. Treizième site du Muséum national d'Histoire naturelle, propriétaire depuis 1848 (le seul en région Occitanie), il est le gisement de référence au niveau mondial, de fossiles de mammifères continentaux, du Miocène moyen (-15 millions d'années).



La découverte en 1837 d'une mâchoire de singe fossile (le Pliopithecus), devenue le symbole annonçant la fin de la vision biblique de l'histoire de la vie et l'avènement de la théorie de l'Évolution de Darwin, est aujourd'hui connue des paléontologues du monde entier [Source : MNHN]



Archéobélon de Sansan exposé au Muséum national d'Histoire naturelle [Source : MNHN]



Aménagements de valorisation et d'interprétation du patrimoine paléontologique de Sansan

- ▷ Le site d'En Pejouan à Simorre est le site majeur et unique au monde, de restes de l'espèce de Proboscidiens Gomphotherium angustidens, dit le « Mastodonte à dents étroites » (une famille éteinte d'animaux ressemblant à des éléphants). C'est ainsi que dans l'histoire des sciences le terme mastodonte vient de Simorre en Astarac.

Par sa richesse paléontologique, dont l'inventaire départemental récent n'a retenu que les plus importantes, l'Astarac a donné son nom à une zone mammalienne, période se situant à cheval sur le Langhien et le Serravalien : l'Astaracien (Ère Cénozoïque, Époque du Miocène, entre -14.8 et -11.2 M° d'années).

L'intérêt de l'ensemble patrimonial géologique de l'Astarac réside également dans le fait qu'il couvre une période qui comble celles des sites géologiques valorisés à ce jour au niveau national, notamment entre la période des gisements du Quercy (-50 à -25 M° d'années) et celle des grottes Pyrénéennes (datant de la période du quaternaire, vers -2 M° d'années).

Ils évoquent aussi la « convivialité », « l'esprit de partage et de fête », qui s'expriment dans une multitude d'événements culturels, souvent portés par le tissu associatif, qui animent le territoire toute l'année. Ils ont une portée locale (fêtes de villages) ou plus étendue (départementale, régionale, voire nationale). Il s'agit le plus souvent d'événements liés à la musique ou à l'animation du patrimoine et de plus en plus, aux sports ou activités de pleine nature (trail, chasse et pêche) Les traditions (langue gasconne, béret, marchés au gras, jeux de quilles...) restent très présentes dans la culture locale.

2.2. L'implantation humaine s'est, de tous temps, intégrée dans cet ensemble paysager

AU MOYEN ÂGE, LE DÉVELOPPEMENT DE FORTIFICATIONS SEIGNEURIALES S'ORGANISE SUR LES POINTS HAUTS (MOTTES CASTRALES, FORTERESSES ET CASTELNAUX)

Château-fort primitif, la motte castrale est l'ouvrage qui a connu la plus grande diffusion. On en a dénombré au moins une centaine en Astarac, parmi lesquelles les mottes les plus impressionnantes et les mieux conservées du Gers : Moncassin, Duffort, Sarraguzan, Samaran, Panassac...



Motte castrale de Moncassin

À partir du XIII^e siècle, les mottes castrales sont pour certaines remaniées et confortées par des forteresses et des résidences aristocratiques bâties « en dur ». On distingue et retrouve en Astarac différentes formes bâties de cette période (tours, salles, châteaux gascons, ...). Au XIII^e siècle, on dénombrait un semis de 65 nouvelles forteresses rattachées en majorité à l'aristocratie astaracienne.

Le territoire présente aujourd'hui de nombreuses traces de ces forteresses, notamment à travers un réseau de « castelnaux » sur les communes de Bazian, Montesquiou, Saint-Arailles (castelneau fortifié datant du XIII^e siècle solidement ancré sur son éperon rocheux), Castelneau-Barbarens, Durban ou encore Mont-d'Astarac, qui fut la première capitale des Comtes d'Astarac. Subsistent aujourd'hui les vestiges du château et des fortifications, ou souvent uniquement une porte ou une tour.

À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE, LES MOULINS SE MULTIPLIENT

À l'époque contemporaine, le développement important des moulins à vent et à eau est une autre forme d'expression de cette « utilisation/valorisation humaine » des caractéristiques paysagères de l'Astarac.

L'analyse des données de l'inventaire des moulins à vent et à eau à l'échelle du département du Gers, qui est en cours de réalisation, témoigne de l'importance des moulins à eau et à vent en Astarac (37 emplacements de moulins identifiés sur seulement 23 communes inventoriées).

LE RÉSEAU ROUTIER S'EST DÉVELOPPÉ DANS LES VALLÉES

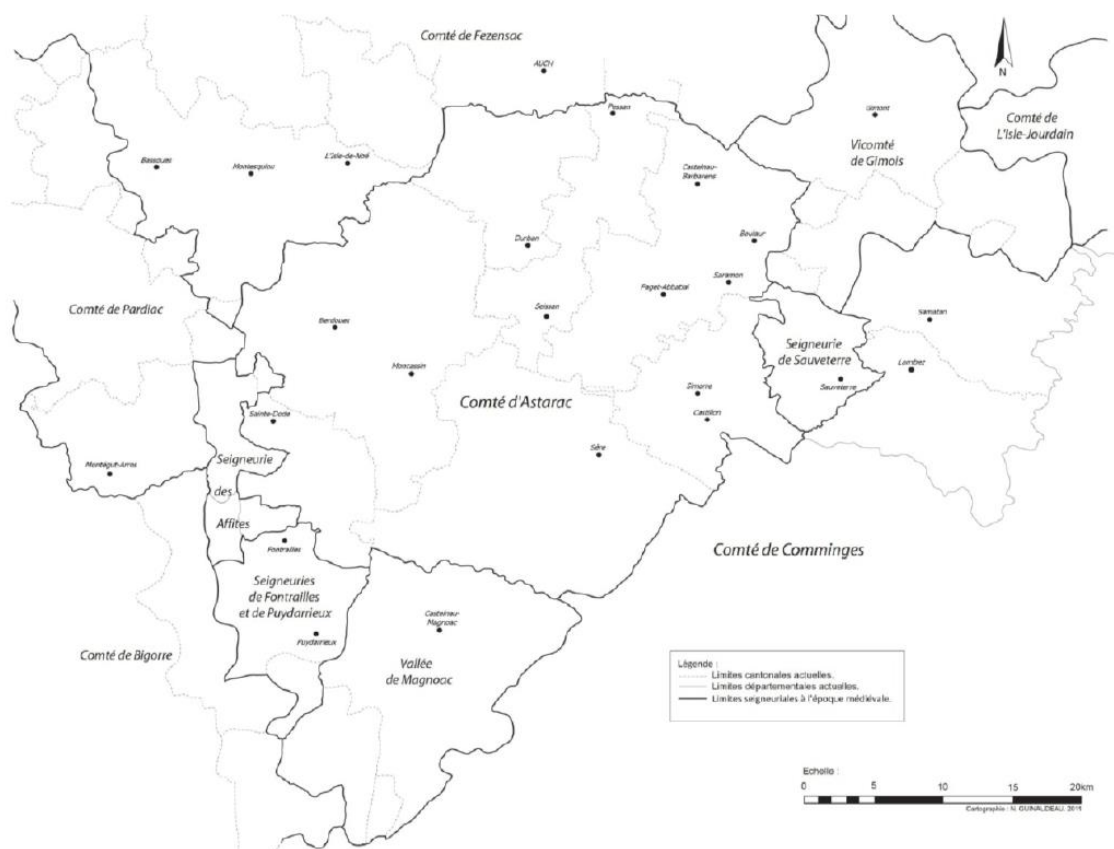
À l'époque gallo-romaine, les principales voies de communication longeaient les crêtes des côteaux et les rivières de fond de vallées.

Plus récemment, les réseaux routiers principaux se sont davantage développés dans les vallées, plus accessible et aisément aménageables. Néanmoins, ces derniers restent peu prégnants visuellement et ne rompent pas les continuités écologiques de l'Astarac.

De même, le tracé des voies de communication historiques est encore visible dans le paysage de l'Astarac, comme en atteste la présence de chemins pittoresques prenant le nom de « Poutge » au bord des rivières et de « Serrade » sur les crêtes, aujourd'hui valorisés par des itinéraires de randonnées ou cyclotouristiques.

2.3. Cette unité paysagère a une forte identité historique

Au Moyen Âge, le Comté d'Astarac a donné une identité historique à cette unité paysagère avec néanmoins la particularité d'un détachement précoce du Pardiac et un rattachement du Pays d'Angles (canton de Montesquiou) au Comté voisin de Fezensac.



Carte extraite de « Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le Xème et le XVIème siècle » [Source : N. Guinaudeau]

Si la capitale primitive était basée à Mont d'Astarac, l'administration du Comté sera par la suite déplacée à Mirande, la bastide de la ville, construite en 1280, devenant ainsi le lieu de l'administration royale dès 1297.

Pendant près de 800 ans, les différentes démarches engagées par les Comtes d'Astarac ont façonné le territoire. Certains vestiges ou réalisations encore présentes, constituent le patrimoine culturel de l'Astarac moderne : restauration des anciennes abbayes et mise en place de centres monastiques, développement d'un « réseau castral » de forteresses seigneuriales et de résidences aristocratiques, déploiement des Bastides et des Sauvetés...

Cette histoire commune confère au territoire une identité culturelle forte et une richesse de sites et d'éléments bâtis liés à cette époque du Moyen-Âge. Certains d'entre eux sont reconnus d'intérêt départemental voire régional (Marciac, Mirande, Bassoues, Barran et Simorre) mais c'est l'ensemble des sites qui constitue une réelle richesse, qui mériteraient d'être qualifiés et davantage valorisés.



La Bastide de Mirande bâtie au XIIIème siècle
[Source : N.Thuilliez]



Château du Garrané XIIIème siècle à Seissan
[Source : OT Val de Gers]



La Basilique St-Fris (XVème) et son cimetière, un ensemble bâti et paysager d'échelle imposante pour le village de Bassoues se découvre depuis la route départementale et le chemin rural. Au 2ème plan, le Donjon de Bassoues datant du XIVème siècle



L'église abbatiale, St-Cérats (XIVème) surplombant le village de Simorre
[Source : Mairie de Simorre]

2.4. La singularité de l'Astarac s'exprime aussi dans l'architecture traditionnelle en terre crue

L'architecture traditionnelle en terre crue est un élément très identitaire de l'Astarac, qui a façonné le paysage rural, depuis le Moyen-Âge jusqu'à l'époque contemporaine.

On la retrouve dans les fameuses fermes-équerrres, logis traditionnel caractérisé par son agencement en « L », avec la partie habitée qui regarde le Sud et la partie élevage et la grange qui bloquent les pluies de l'Ouest. En Astarac, la ferme-équerrre en terre-crue est le modèle récurrent. L'ensemble de ces édifices (fermes-équerrres mais aussi édifices religieux, anciennes fortifications ou résidences aristocratiques) constitue un patrimoine « diffus » singulier de l'Astarac.



Croquis d'une habitation en pisé typique

À l'échelle de la Région Occitanie, deux éléments font l'originalité et le caractère remarquable de l'utilisation de la terre crue en Astarac :

- ▷ Tous les systèmes constructifs utilisant la terre crue y sont représentés (pisé, bauge, adobe, torchis, ...) et font de l'Astarac un espace original et unique en Région Occitanie (tant sur le plan de l'architecture que du paysage rural) ;
- ▷ Le système constructif très singulier du mur en damier que l'on trouve en Astarac (et dans le Magnoac voisin) est unique en France (voire même au monde).



Murs en damiers constitués de terre crue et de galets

3. EN QUOI CET ENSEMBLE PATRIMONIAL REMARQUABLE EST-IL FRAGILE ET MENACÉ ?

3.1. L'agriculture fait face à de nombreux défis

LES JEUNES ONT TENDANCE À SE DÉTOURNER DE L'ÉLEVAGE

Comme déjà évoqué, l'évolution du modèle agricole qu'on observe partout en France n'épargne pas l'Astarac, même si jusque-là cette évolution a été plus contenue que dans le reste du département.

L'élevage diminue régulièrement (en Unités Gros Bovins : -9% entre 1988 et 2010), mais plus lentement que dans le reste du département (-11% sur la même période) et ce phénomène pourrait s'accélérer, les jeunes ayant tendance à se détourner de ce métier d'astreinte. On estime à 50% (en 2015) le taux de remplacement dans les exploitations agricoles gersoises et tous les élevages ne seront pas repris, même parmi les plus importants. Les systèmes d'exploitation historiquement dominants de polyculture élevage pourraient donc évoluer vers plus de spécialisation, comme on l'observe dans la partie nord du territoire avec le développement des grandes cultures.

Dans le contexte pédoclimatique de l'Astarac, le maintien de l'élevage herbagé est un enjeu majeur à la fois pour les paysages, la biodiversité, la conservation des sols et la qualité des eaux.

D'autre part, les éleveurs sont tournés majoritairement vers les races les plus productives (blonde d'aquitaine, poulet du Gers, ... au détriment des races locales. Les effectifs et le nombre d'éleveurs étant limités, les races anciennes en dynamique positive peinent à se développer et restent marginales, malgré un regain d'intérêt de la part des consommateurs et de certains éleveurs qui aimeraient aller vers des élevages mixtes. Si la production des races anciennes est moindre que celle des races industrielles, elles présentent en contrepartie l'intérêt d'être moins consommatrices de ressources (fourrage, eau), tout en ayant un impact environnemental plus modéré.

L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES CULTURALES FRAGILISE LES SOLS

L'Astarac se situe en zone d'aléa érosion des sols fort à très fort en raison d'une part de la grande sensibilité des sols limono-argileux à la formation d'une croûte de battance et d'autre part de la présence de sols sableux à forte détachabilité.

L'agrandissement des parcelles sous l'effet du remembrement, la mécanisation, les rotations insuffisantes de cultures fragilisent ces sols sensibles et lors des gros épisodes de pluie, des coulées boueuses dévalent sur les routes. Cela a pour conséquence d'accroître la concentration de matières en suspension, dans les cours d'eau.

L'IRRIGATION EST ESSENTIELLE POUR DE NOMBREUSES PRODUCTIONS

L'Astarac ne dispose pas de nappes superficielles ou profondes et, quel que soit l'usage, les volumes prélevés le sont en totalité dans les cours d'eau réalimentés ou dans les retenues collinaires. Le territoire étant peu peuplé et l'activité industrielle réduite, l'irrigation représente la plus grosse part des prélèvements (96%).

Avec une majorité de communes dont la part de la SAU irriguée est supérieure à 10%, l'Astarac est l'une des zones les plus irriguées du Gers. Véritable « assurance récolte », l'irrigation est essentielle pour de nombreuses productions : maïs grain destiné à la consommation animale (aviculture et bétail), soja destiné principalement à la consommation humaine, semences, maraichage, céréales... Ces productions, porteuses de valeur ajoutée, sont indispensables au maintien d'un certain nombre d'exploitations sur le territoire.



Irrigation d'une parcelle

Malgré leur réalimentation par le canal de la Neste, le déficit en eau dans les principaux cours d'eau est chronique en période d'étiage. Les petits cours d'eau, non réalimentés artificiellement, qui constituent la plus grande part du réseau hydrographique, sont très fréquemment en assec.

3.2. Ces transformations conduisent à une homogénéisation des milieux et des paysages

Le modèle agricole de polyculture-élevage développé en Astarac a façonné une mosaïque paysagère favorable à une riche biodiversité. L'évolution de ce modèle vers la diminution de l'élevage et plus de spécialisation, s'accompagne d'une perte des haies, d'une mise en culture des prairies en plaine et d'un enrichissement des coteaux, historiquement maintenus ouverts par le pâturage.



Photographies diachroniques du Parcellaire 2010-2019 et 1950-1965
Secteur de Miélan : déplacement des boisements des vallées aux coteaux, renforcement des boisements de coteaux, ripisylves exiguës auparavant complétées de casiers d'étalements, réorganisation des parcelles et des cultures
[Source : remonterletemps.ign.fr ; photographie de gauche : « situation récente 2010-2019 » ; photographie de droite : « situation historique 1950-1965 »]

Ces transformations, conduisent à une homogénéisation des milieux et donc à un risque de perte de la biodiversité ordinaire et patrimoniale abritée par la mosaïque paysagère. Elles réduisent également le rôle du territoire en termes de continuités écologiques. Elles restent cependant inégales sur le territoire et, à ce jour, concernent principalement les communes de sa partie Sud.

3.3. Le système hydrographique est en équilibre fragile

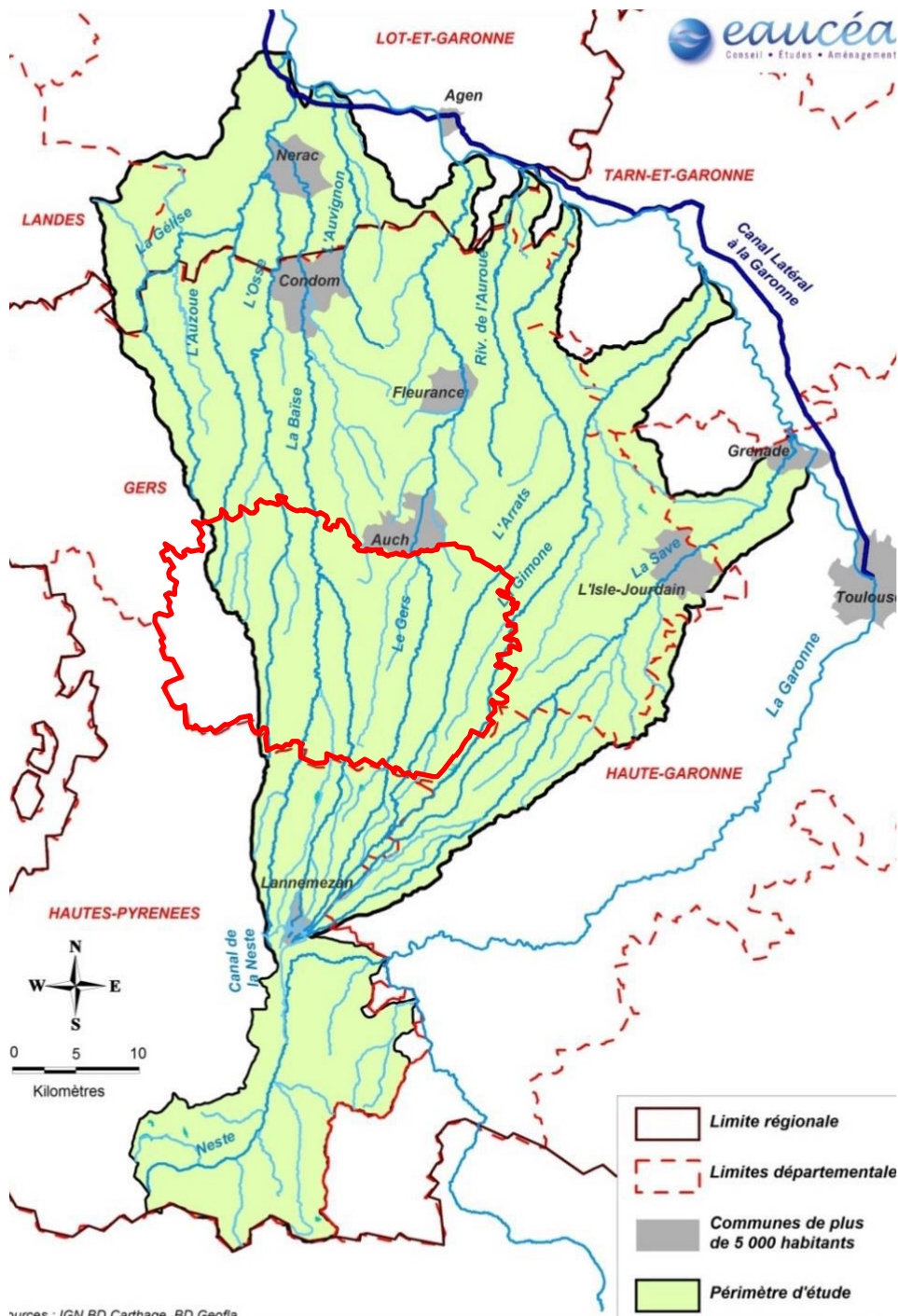
L'équilibre fragile du système hydrographique va être confronté dans les prochaines décennies à deux nouveaux enjeux :

- ▷ L'essor de la population toulousaine pouvant entraîner de nouveaux arbitrages sur les volumes d'eau transférés vers les rivières de Gascogne (à moyen terme, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Garonne Amont, a toutefois « sacralisé » les volumes d'eau dérivés depuis la Garonne vers les rivières Gascogne via le système Neste) ;
- ▷ Les conséquences du changement climatique et de la modification du régime hydrologique du massif Pyrénéen, entraînant d'une part une augmentation des besoins en eau et d'autre part une diminution des débits des rivières, avec des étiages à la fois plus précoces, plus sévères et plus longs.

Dans ce contexte, les politiques publiques doivent répondre aux forts enjeux d'une meilleure gestion de l'eau pour les usages, le milieu et la santé. C'est dans cet objectif que le Département du Gers, en concertation avec les départements concernés, porte depuis 2016 le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste-Rivières de Gascogne.

Concernant la qualité de l'eau, les matières en suspension, dues à l'érosion des sols, représentent une des problématiques majeures dans les cours d'eau et génèrent des coûts importants pour traiter la turbidité et produire de l'eau potable. Concernant l'état chimique, l'eau provenant du système Neste est de bonne qualité et le reste globalement en traversant Astarac.

L'Astarac est situé en tête de bassin, aussi toute dégradation ou amélioration de la qualité, de la ressource en eau sur ce territoire a un impact en aval, jusqu'à la confluence avec la Garonne. En raison de cette grande responsabilité vis-à-vis des territoires en aval, l'Astarac aura un rôle majeur dans la mise en œuvre du futur SAGE.



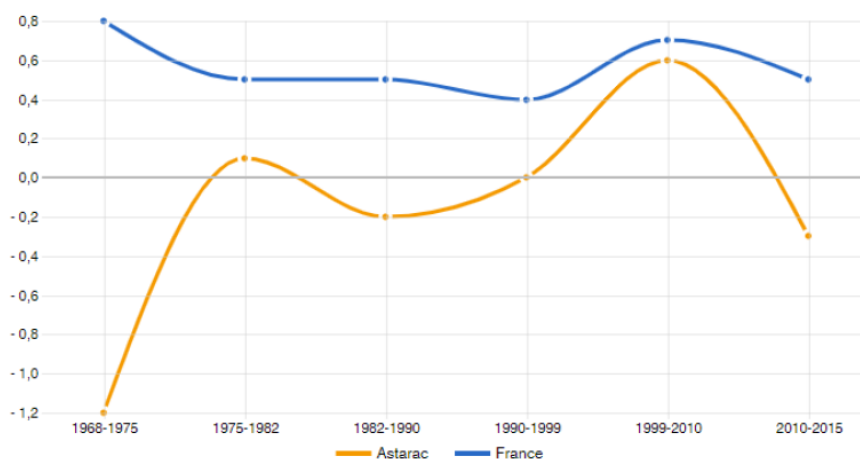
Périmètre d'étude du SAGE Neste-Rivières de Gascogne
[Source : Diagnostic du SAGE]

En rouge, périmètre d'étude du projet de PNR

3.4. La façon d'habiter le territoire évolue

L'ASTARAC PERD DES HABITANTS

Alors que les 3 Communautés de communes à l'initiative du projet de PNR (Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac-Arros en Gascogne) ont gagné des habitants dans la période 1990-2010, elles en perdent régulièrement depuis (une soixantaine en moyenne par an). Cette évolution est liée à un solde naturel fortement négatif (-520 habitants entre 2011 et 2016) que le solde migratoire ne parvient pas à compenser (+153 habitants sur la même période).



Évolution annuelle moyenne de la population des 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche [Source : INSEE]

L'évolution démographique de l'Astarac est également marquée par le départ des jeunes (15-29 ans), qui vont étudier et travailler dans les métropoles voisines et notamment Toulouse, et par une tendance au vieillissement avec une forte augmentation ces 25 dernières années de la part des plus de 50 ans.

Cette évolution démographique n'est cependant pas homogène sur le territoire, avec :

- Un gradient d'Est en Ouest, la déprise étant plus marquée dans les communes occidentales du territoire d'étude ;
- Une population relativement stable dans la Communauté de communes Val de Gers, les communes du nord à la périphérie d'Auch voyant leur population augmenter.

LE PATRIMOINE BATI ANCIEN EST DÉLAISSÉ AU PROFIT DE CONSTRUCTIONS NEUVES

L'Astarac est maillé par un réseau de bourgs-centres qui répondent aux besoins courants des habitants et qui pour les 2 plus importants, Mirande et Masseube, offrent une série d'équipements et de services leur conférant une fonction structurante à l'échelle de l'Astarac.

Malgré cette fonction ces villes ou bourgs font face à une baisse démographique, une disparition progressive des commerces et une augmentation importante de logements vacants. On observe également ce phénomène dans le cœur des villages ruraux. Si le taux de vacance sur le territoire est en moyenne de 9,5% en 2015, il oscille entre 19 et 21% dans certains villages du sud-est du territoire (Sère, Monties, Sarcos, Cabas-Loumassès). L'accélération de ce phénomène est également préoccupante à Mirande (+3 points entre 2010 et 2015), où la vacance est particulièrement élevée dans le cœur de bastide. Les logements dégradés ou inadaptés aux modes de vie contemporains tendent à être délaissés au profit de constructions neuves dans des zones pavillonnaires.

Peu entretenue, l'architecture en « terre crue » caractéristique de l'Astarac tend à disparaître. La « terre-crue » est identifiée « culturellement » comme pauvre et non qualitative. Elle est peu entretenue et parfois mal restaurée, les propriétaires (y compris les communes) préférant souvent démolir un bâtiment en terre crue et en construire un nouveau plutôt que s'engager dans sa restauration.

CEPENDANT L'ARTIFICIALISATION DES SOLS RESTE FAIBLE

L'urbanisation représente moins de 1% de la surface du territoire et le développement pavillonnaire récent reste localisé. Avec environ 400 ha artificialisés entre 2006 et 2015, la consommation d'espaces agricoles et naturels en Astarac est l'une des plus faibles du SCoT.

Certains projets pourraient tout de même compromettre la qualité paysagère du territoire et son cadre de vie. Le potentiel en énergie renouvelable est présent en Astarac. Toutefois, l'implantation de sites de production d'énergie renouvelable pourrait altérer les paysages, si des mesures ne sont pas prises pour les encadrer.

3.5. Largement méconnues, les richesses patrimoniales sont peu appropriées par les élus et les habitants

LA CONNAISSANCE DES PATRIMOINES EST TRÈS LACUNAIRE

Les démarches naturalistes engagées sur le territoire concluent toutes à une richesse encore largement méconnue et que ne reflète pas la faible surface couverte par les zonages environnementaux. Peu d'inventaires, d'études spécialisées ont été réalisés et la connaissance du patrimoine naturel de l'Astarac est encore aujourd'hui très lacunaire.

De la même façon, le patrimoine architectural en « terre crue » est peu connu, y compris par les collectivités locales. Culturellement identifié comme pauvre et « non qualitatif » (à la différence de la pierre), il est peu ou mal entretenu, restauré et les constructions nouvelles ne valorisent pas du tout cette typicité. Malgré quelques initiatives, il tend donc à se dégrader et à disparaître peu à peu du paysage de l'Astarac. Ce savoir-faire traditionnel se perd peu à peu, alors que ces techniques constructives traditionnelles, n'émettant pas de CO₂ durant leur fabrication et ayant une forte inertie thermique, redeviennent plus que jamais d'actualité.

Enfin, la valeur mondiale des sites paléontologiques de l'Astarac est ignorée des élus et habitants du territoire, comme des entreprises touristiques (hébergeurs, restaurateurs, etc.). Peu entretenus et valorisés, ils tendent à être envahis par la végétation et ne sont pas protégés du pillage.

Même si aujourd'hui de nouvelles initiatives émergent (le projet de PNR en est la plus belle expression), les acteurs locaux ne se sont pas suffisamment emparés des enjeux patrimoniaux et les politiques locales de préservation et de valorisation des patrimoines ne sont pas suffisamment développées au regard des enjeux.

LES POTENTIALITÉS TOURISTIQUES NE SONT PAS VALORISÉES

Si le territoire ne manque pas d'atouts pour une clientèle en quête de nature et d'authenticité, ses élus et habitants ont développé une vision souvent critique de ses potentialités touristiques. Le tourisme ne fait pas l'objet d'une stratégie partagée au-delà des frontières communautaires et les initiatives sont éparpillées et mal identifiées. Les flux de touristes sont limités et ce secteur n'apporte qu'une faible contribution à l'économie locale : les emplois salariés liés au tourisme représentent 1,3% de l'emploi salarié des 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche.

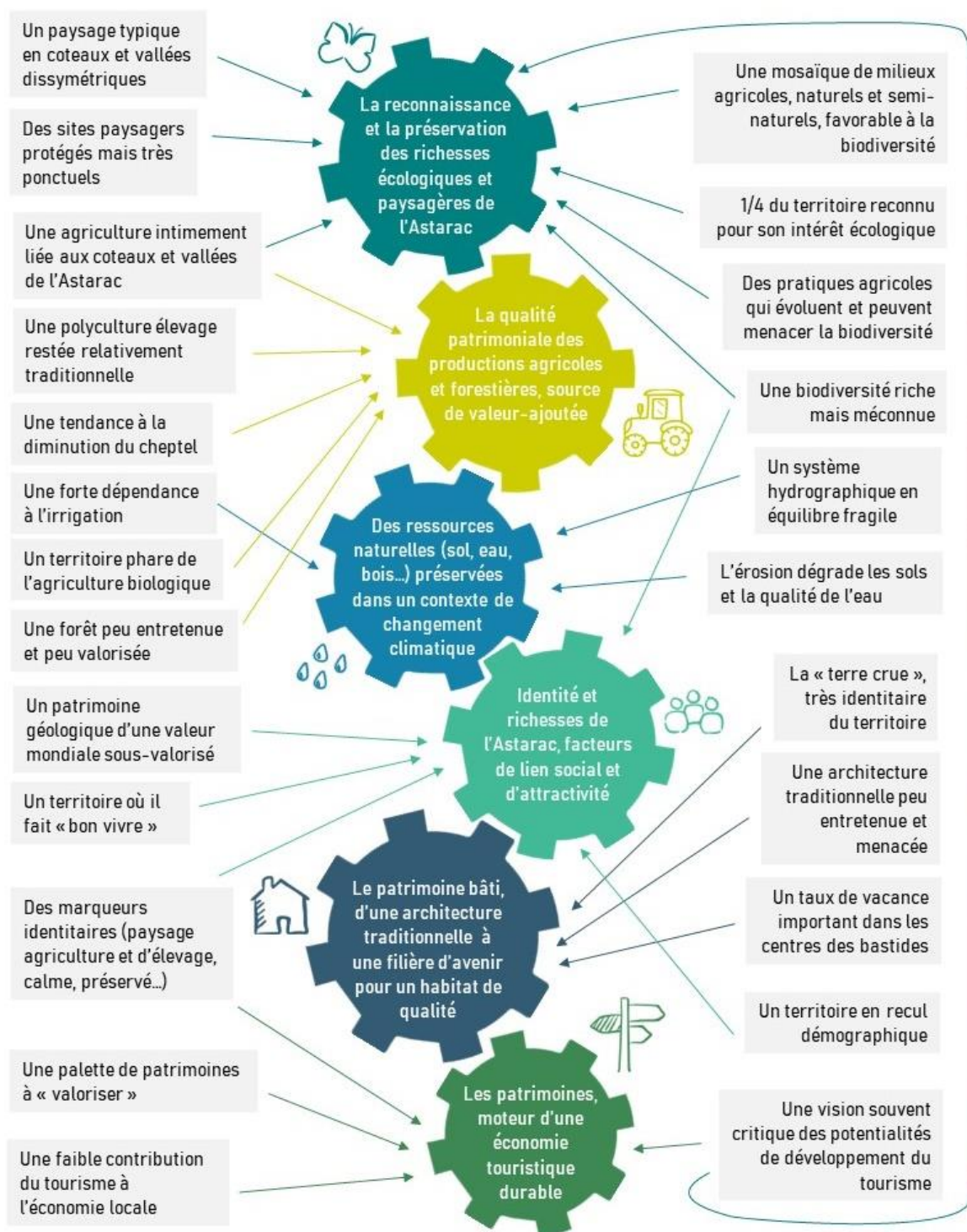
Les acteurs du secteur identifient pourtant une clientèle potentiellement importante : les touristes en itinérance, intéressés par la découverte de ce territoire passerelle entre plusieurs grands sites d'Occitanie (Auch, Marciac et Lourdes) ; les habitants ou leurs proches venus leur rendre visite ; les citadins issus des aires urbaines de Toulouse ou Bordeaux, à la recherche d'une offre campagne / sports à proximité.

Connaître et reconnaître les patrimoines est un préalable à leur valorisation touristique.

4. DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ENJEUX TRANSVERSAUX

L'analyse des patrimoines développée dans l'état des lieux (Pièce n°1) et résumée dans ce chapitre a été réalisée dans une approche thématique et sectorielle en mobilisant l'expertise des personnes ressources du territoire. Le souhait était de poursuivre la réflexion dans une approche plus intersectorielle, en faisant dialoguer les acteurs du territoire sur la base d'enjeux transversaux.

Partant des principaux constats de l'état des lieux, 6 enjeux transversaux ont été définis de la façon suivante (dans un objectif de lisibilité seuls les liens principaux sont représentés) :



CHOIX DU PÉRIMÈTRE DE PROJET



L'approche méthodologique retenue pour définir le périmètre de projet de PNR Astarac vise à répondre au deuxième critère de classement des PNR :

« La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de son patrimoine et de ses paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés »

Article R. 333-4 du code de l'environnement

Dans ce cadre, partant des travaux d'état des lieux, et de la disponibilité en données informatiques géoréférencées, cinq critères de cohérence ont été utilisés pour analyser le territoire d'étude :

- ▷ Un critère de cohérence paysagère, évalué à partir de l'entité paysagère régionale Astarac ;
- ▷ Deux critères de cohérence écologique :
 - Le premier évalué à partir des sites « reconnus » pour leur biodiversité (ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...) ;
 - Le second comprenant tous les éléments de la mosaïque paysagère du territoire favorables à la biodiversité (haies, massifs forestiers, zones humides, cours d'eau et plans d'eau, prairies permanentes... ou « autres éléments d'intérêt écologique »). Ce 2ème critère a été défini au regard des caractéristiques écologiques spécifiques au territoire d'étude (dont la notion de mosaïque paysagère) ;
- ▷ Un critère de cohérence hydrographique, évalué à partir du sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot ;
- ▷ Un critère de cohérence historique, évalué à partir de la situation du Comté d'Astarac et de ses marges à la fin du XIII^e siècle.

Cette méthode est détaillée en annexe 5.1.

Elle a conduit à la construction de plusieurs scénarii de périmètre qui ont été présentés au Comité de pilotage, ces scénarii sont décrits en annexe 5.2.

Partant des résultats de cette analyse, le Comité de pilotage de l'étude de faisabilité a cheminé progressivement pour faire le choix d'un scénario puis pour préciser les limites du périmètre sur ses marges. Ce travail sur les marges a donné lieu à une expertise paysagère et patrimoniale (Pièce n°2).

Ce cheminement visait à aboutir à un périmètre très cohérent.

1. UNE MÉTHODE RIGOUREUSE POUR DÉFINIR LE PÉRIMÈTRE

La définition du projet de périmètre de projet du PNR Astarac s'est appuyée sur une méthode rigoureuse. Elle portait sur l'analyse territoriale de cinq critères de cohérence afin de proposer, à la concertation, des scénarii de périmètre répondant pleinement au deuxième critère de classement des PNR.

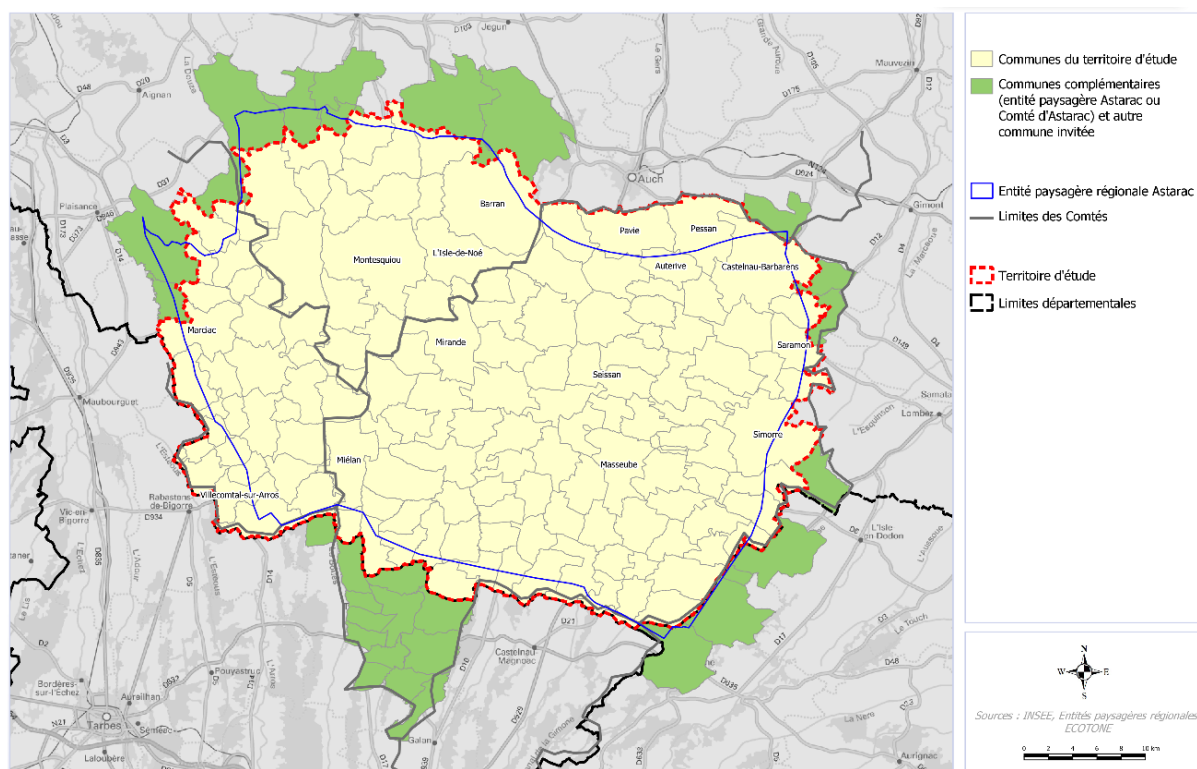
1.1. L'ajustement du territoire d'analyse

Parmi les deux critères retenus, deux sont apparus particulièrement importants dans l'analyse de la cohérence du territoire :

- La cohérence paysagère, à travers l'appartenance à l'entité paysagère régionale de l'Astarac. Le paysage étant « l'élément identitaire » fort issu de l'état des lieux, également mis en avant dans les enquêtes ;
- La cohérence historique, à travers l'appartenance au Comté d'Astarac, sur laquelle les élus porteurs de la démarche se sont appuyés dès son démarrage.

Pour cette raison, toutes les communes appartenant à l'entité paysagère Astarac ou étant comprises dans le Comté d'Astarac, mais qui ne faisaient pas partie du territoire d'étude, ont été systématiquement incluses dans l'analyse de cohérence du territoire : treize communes du département du Gers (franges nord, nord-est et nord-ouest), ainsi que treize communes du département des Hautes-Pyrénées (au sud) et quatre du département de la Haute-Garonne (à l'est).

Ces communes ajoutées dans le cadre de l'analyse de la cohérence du territoire d'études figurent en vert sur la carte ci-dessous.

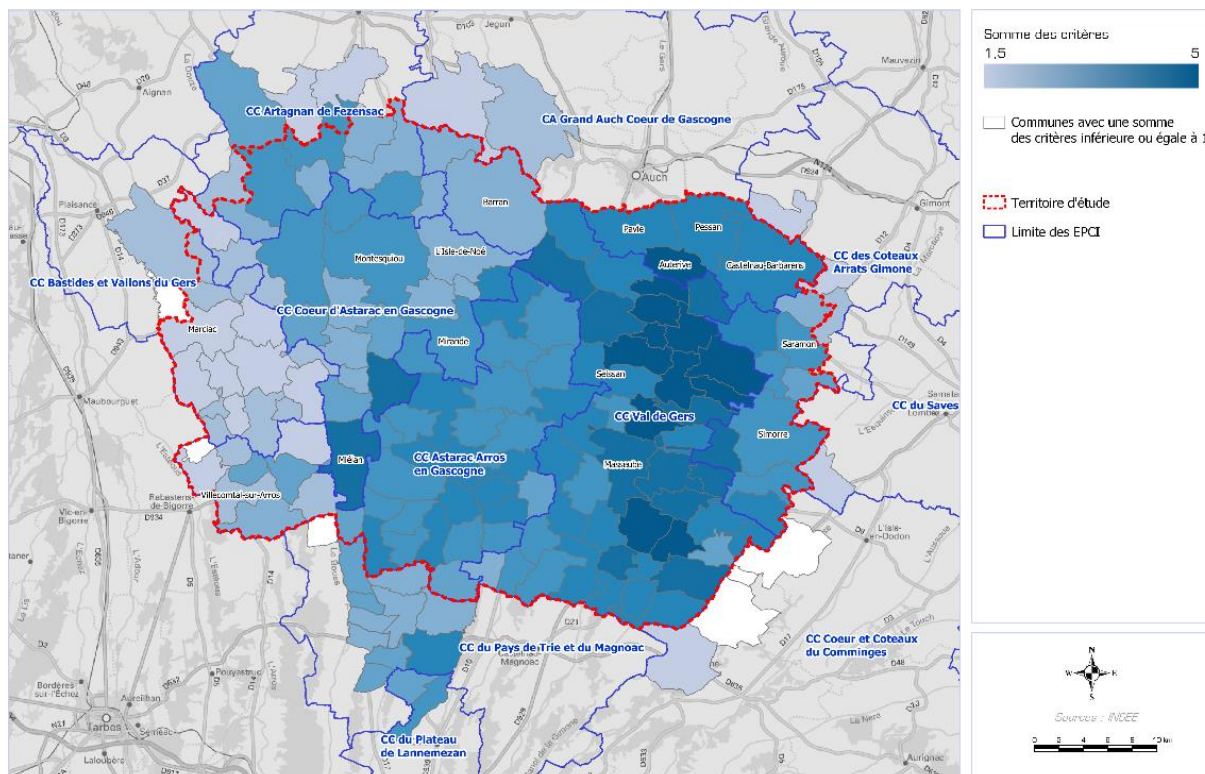


Superposition des périmètres étudiés

1.2. L'analyse multi-critères

Pour chacun des critères étudiés, une « note » (1 / 0,5 / 0) a été attribuée à chaque commune selon qu'elle répond totalement, partiellement ou pas au critère. Les détails de cette codification et les cartes réalisées pour chacun des critères sont fournis en annexe n°2.

La combinaison, sans pondération, des 5 critères de cohérence, a permis d'attribuer à chaque commune une note globale allant de 0,5 à 5 (5 étant la cohérence « parfaite » pour les 5 critères). La carte ci-dessous représente la note de cohérence globale obtenue pour chaque commune.

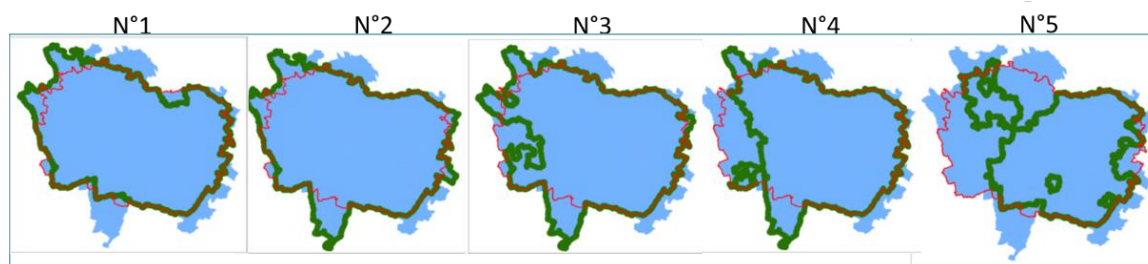


Synthèse générale des critères pour l'élaboration du PNR de l'Astarac

1.3. La proposition technique de scénarii

Cinq scénarii de périmètre ont été définis sur la base de cette analyse multi critères :

- ▷ Le scénario n°1 s'appuie uniquement sur le critère de cohérence paysagère, à travers l'appartenance des communes à l'entité paysagère régionale de l'Astarac ;
- ▷ Le scénario n°2 s'appuie sur la cohérence paysagère et la cohérence historique, les deux critères qui sont apparus particulièrement importants dans l'analyse de la cohérence ;
- ▷ Les scénarii n°3, n°4 et n°5 tiennent compte de tous les critères de la même façon, donc de la note globale obtenue par chaque commune, en excluant à des degrés différents les communes ayant une note de cohérence globale faible (dans les teintes bleu clair sur la carte de cohérence globale).



Proposition technique de 5 scénarii (détail en annexe n°3)

2. UNE CONCERTATION LOCALE POUR CHEMINER VERS LE PÉRIMÈTRE DE PROJET

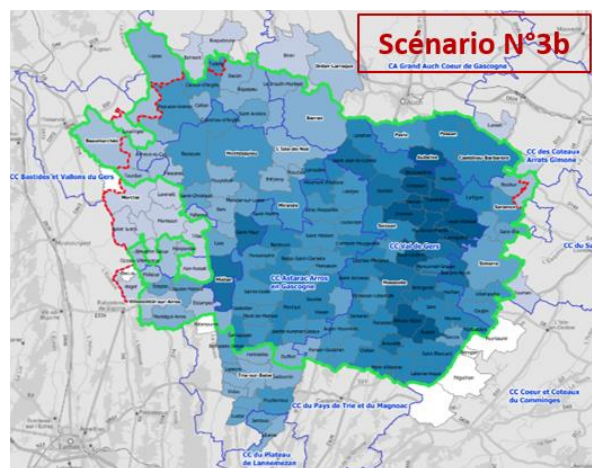
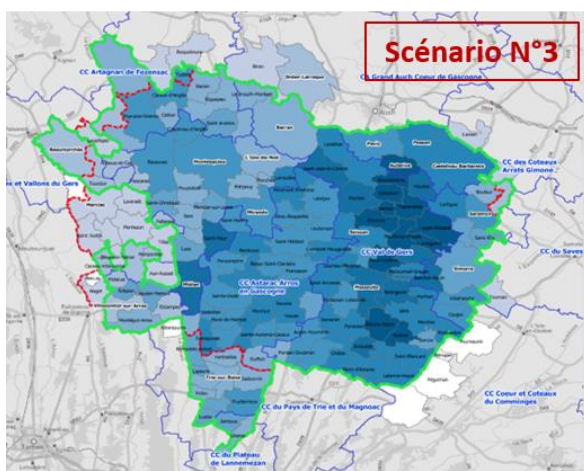
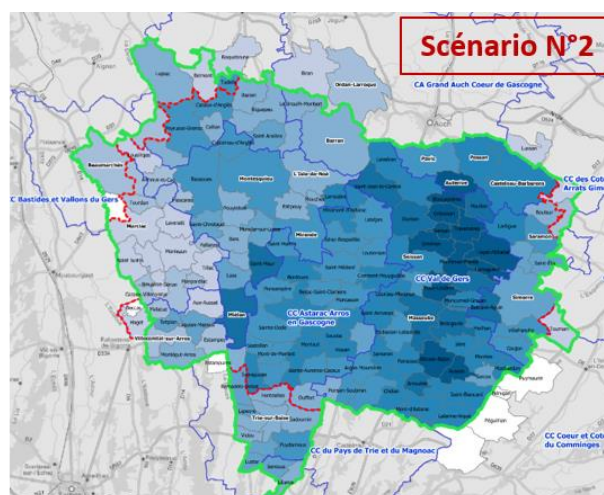
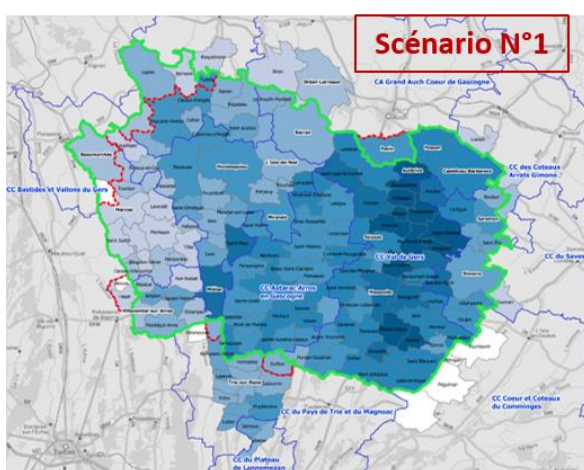
2.1. Les premiers débats en Comité de pilotage

Lors du 3^{ème} Comité de pilotage le 20 décembre 2019, l'approche méthodologique et les cinq scénarii de périmètre ci-dessus ont été présentés.

Ce premier temps d'échange et de concertation avec les élus du territoire, visait à retenir les scénarii devant être mis en débat plus largement auprès des élus locaux dans le cadre des Communautés de communes.

Suites aux échanges de ce COPIL :

- Les scénarii 1, 2 et 3 ont été retenus pour être mis en débat ;
- Les scénarii 4 et 5 ont été écartés car ne correspondant pas à la représentation du territoire de l'Astarac. Le scénario 5 avec « ses îlots » a été jugé peu crédible ; le scénario 4 exclut une partie des communes du Pardiac sans que la concertation ait été engagée sur cette partie du territoire d'études ;
- Une variante du scénario 3 été proposée, en retirant les communes des Hautes-Pyrénées (dénommé scénario 3b).



è

Résultat des propositions issues du Copil 3
En rouge : le périmètre d'étude / En vert : le scénario de périmètre

Lors de ce COPIL, le représentant de la DREAL, qui a joué un rôle significatif pour la délimitation du périmètre du PNR, a souligné l'importance du critère paysager vis à vis du critère historique (comme celui de l'appartenance au Comté d'Astarac dans ce projet).

2.2. La « mise en débat » des 4 scénarii au sein des Communautés de communes

Les 4 scénarii retenus lors du COPIL N°3 ont été mis en débat auprès des élus du territoire par l'intermédiaire des Communautés de communes. Un document de synthèse présentant la démarche de construction du périmètre et les différents scénarii ainsi qu'une fiche d'expression commune, ont été élaborés pour servir de support à cette mise en débat et au recueil des avis, observations et préférences.

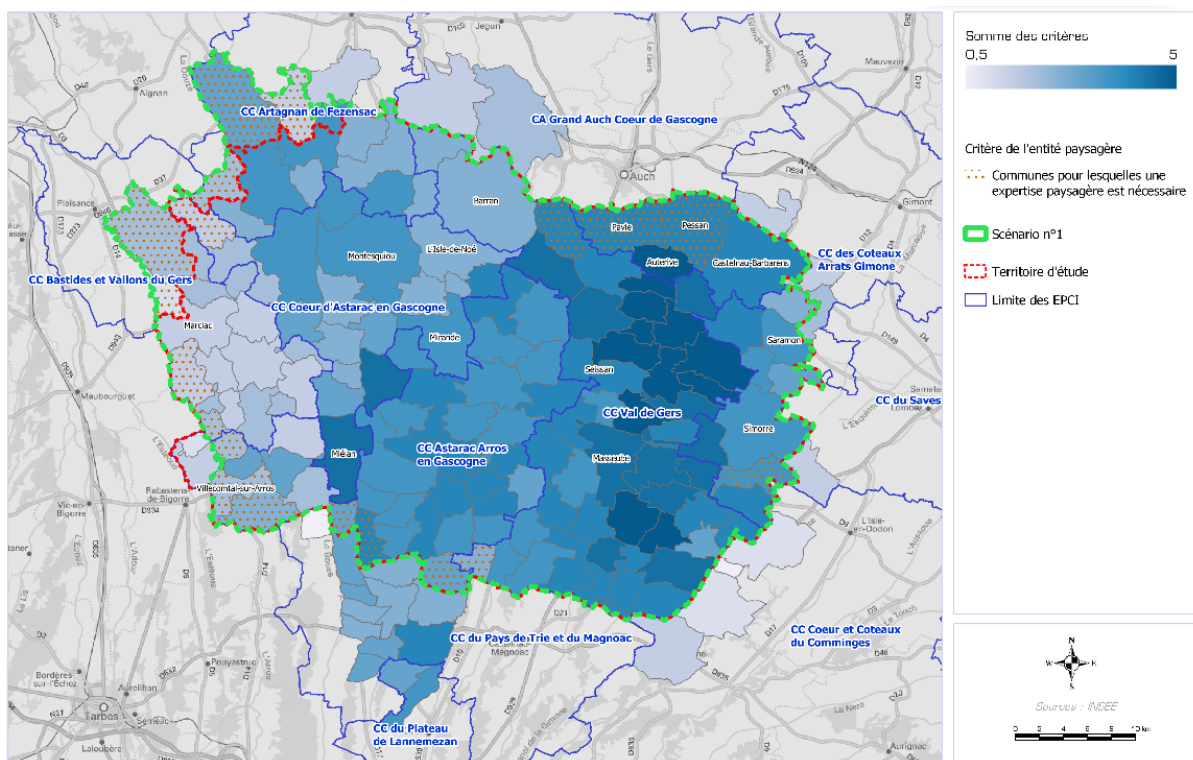
Selon les Communautés de communes, les modalités de mise en débat et recueil des avis et observations ont été différentes en fonction des habitudes de travail (conseil des Maires, commissions locales, bureau communautaire, courrier adressé aux communes...).

De cette mise en débat, il est ressorti :

- ▷ La volonté d'adopter une approche exigeante pour définir un périmètre qui soit irréprochable sur le plan de la cohérence paysagère et patrimoniale ;
- ▷ La nécessité de définir de façon précise les limites de l'entité paysagère de l'Astarac ;
- ▷ Une inquiétude vis-à-vis de l'intégration dans le périmètre de communes n'ayant pas fait part de leur intérêt pour le PNR, notamment les communes du Pardiac qui se sont peu manifestées dans le cadre de l'enquête « communes » ;
- ▷ Un questionnement sur l'intérêt d'associer les communes des Hautes-Pyrénées historiquement rattachées au Comté d'Astarac.

Fort de ces débats, le 4^{ème} Comité de pilotage du 17 février 2020 a décidé de :

- ▷ Retenir le scénario n°1, qui apparaît comme le plus cohérent et pertinent au regard du critère n°2 de classement des PNR et notamment au regard de sa cohérence avec l'entité paysagère Astarac ;
- ▷ En l'ajustant pour prendre en compte toutes les communes du territoire d'étude concernées, même partiellement, par l'entité paysagère Astarac ce qui a conduit à ajouter 3 communes au périmètre du scénario n°1 : Pavie, Castex et Duffort ;
- ▷ Sans le considérer comme définitif notamment sur ses « marges » qui méritent une expertise paysagère et patrimoniale complémentaire aux travaux réalisés à ce stade pour renforcer la cohérence des limites. Les résultats de l'expertise paysagère et patrimoniale conduiront à maintenir ou non les communes concernées (avec une trame pointillée sur la carte ci-après) dans le périmètre.
- ▷ Sans le considérer comme définitif sur le secteur du Pardiac où une concertation avec les élus locaux doit être menée afin de mieux appréhender leur motivation vis-à-vis du projet de PNR, l'importance de leur sentiment d'appartenance à l'Astarac, les enjeux d'articulation avec le PETR du Val d'Adour. Les résultats de la concertation avec les élus pouvant conduire à maintenir toute ou partie des communes du Pardiac (ou toutes les retirer).



Scénario « non définitif » retenu en COPIL 4

Le Comité de pilotage a également décidé de proposer aux communes de Beccas et Haget le statut de « commune associée ». Leur territoire n'étant pas du tout concerné par l'entité paysagère Astarac, elles n'ont pas été intégrées dans le périmètre retenu. Ces deux communes faisant partie de la Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne, leur association au projet de PNR est importante afin de garantir la cohérence des futures démarches territoriales portées par le PNR pour le compte des 3 Communautés de communes de l'Astarac.

Il a également été décidé de proposer à Auch le statut de « Ville-Porte du PNR Astarac » afin de favoriser une complémentarité et un équilibre entre « la ville et la campagne » et la gestion durable des échanges entre ces zones.

Enfin la possibilité, d'associer, dans un 2ème temps de la démarche du projet de PNR, les communes des Hautes-Pyrénées au travers de projets communs (terre-crue, ...) a été évoquée.

3. UNE EXPERTISE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE POUR CONFIRMER LES LIMITES

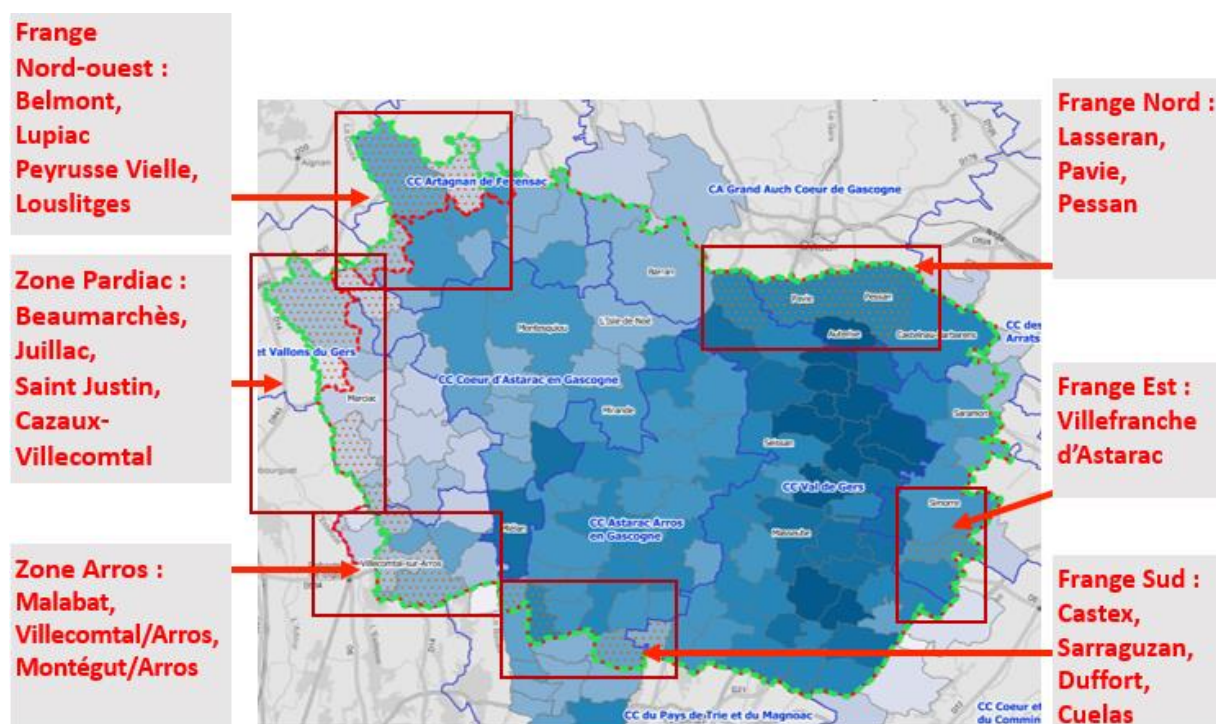
Conformément aux décisions du 4^{ème} Comité de pilotage, une expertise paysagère et patrimoniale a été réalisée pour préciser les marges du périmètre. La méthode a été une analyse à dire d’experts, fondée sur une approche collégiale et un croisement des expertises. Elle visait à qualifier les marges et communes concernées par un argumentaire sur leur appartenance à l’Astarac au regard du critère paysager et de leurs richesses patrimoniales.

Les organismes et experts sollicités ont été :

- Le CAUE du Gers (Philippe BRET, Frédéric POULLE) ;
- Arbres et Paysages 32 (Bruno SIRVEN) ;
- Le Conservatoire des Espaces Naturels d’Occitanie (Pierre-Emmanuel RECH) ;
- L’Association de Développement, Aménagement et Services en Environnement et Agriculture du Gers - ADASEA 32 (Claire LEMOUZY)

19 communes ont été expertisées :

- Frange Est : Villefranche d’Astarac
- Frange Sud : Castex, Sarraguzan, Duffort, Cuélas
- Dans la zone Arros : Malabat, Villecomtal-sur-Arros, Montégut-sur-Arros
- Dans la zone Pardiac : Beaumarchès, Juillac, Saint Justin, Cazaux-Villecomtal
- Frange Nord-ouest – Pays d’Angles : Belmont, Lupiac, Peyrusse Vielle, Louslitges
- Frange Nord : Lasséran, Pavie, Pessan



Détail des marges et communes concernées par l’analyse paysagère et patrimoniale

Le rapport d'expertise paysagère et patrimoniale, (Pièce n°2), détaille pour chaque marge :

- L'avis des experts sur la cohérence paysagère des communes avec l'entité paysagère Astarac,
- Les richesses patrimoniales, naturelles ou culturelles à prendre en compte
- Les éléments de cohérence des limites du périmètre au regard d'éléments visibles sur le terrain (ligne de crête, route, rivière, ...)
- L'avis collégial des 4 experts sur le maintien (ou non) de chaque commune dans le périmètre de projet du PNR Astarac.



Ce rapport formule les avis suivants :

- ▷ Pour ces communes situées à la frange de l'entité paysagère Astarac et faisant transition avec l'entité riveraine pour la totalité de leur territoire, les changements paysagers ne présentent pas de rupture franche et sensible nécessitant de tracer une limite supplémentaire et artificielle. L'approche paysagère multicritères utilisée pour analyser la cohérence patrimoniale du territoire dans son ensemble trouve ses limites à une échelle fine communale.
- ▷ L'appartenance d'une commune à deux entités paysagères ne semble pas être un handicap et ne doit pas être rédhitoire. Par exemple, Lupiac se rattache tout autant à l'Astarac qu'à l'Armagnac. Le fait d'être une transition entre deux entités ne l'exclut aucunement de l'une ou de l'autre.
- ▷ De même, la frontière naturelle que constitue l'Arros pouvait amener les experts à ne pas prendre en compte dans le périmètre les communes de Villecomtal sur Arros et de Montégut-Arros. Mais, de leur point de vue, ces deux communes constituent une porte d'entrée depuis la Rivière Basse dans l'Astarac et méritent de figurer dans le périmètre de projet.
- ▷ Sur les 19 communes évoquées, seule Pessan relève de la logique paysagère du « Pays d'Auch » mais cette commune dispose d'une richesse patrimoniale et écologique intéressante et était historiquement rattachée au comté d'Astarac. À ce titre, les experts ont conseillé, unanimement, de la prendre en compte dans le périmètre de projet du PNR Astarac.

En conclusion, l'expertise paysagère et patrimoniale préconise d'intégrer les 19 communes étudiées dans le périmètre de projet de PNR.

4.L'ABOUTISSEMENT DES DÉBATS ET LE CHOIX DU PÉRIMÈTRE DE PROJET

4.1. Le résultat de la concertation sur le Pardiac

La décision, lors du 4^{ème} Comité de pilotage, d'engager une concertation avec le Pardiac était motivée par deux constats :

- ▷ D'une part l'analyse multicritères a montré une moindre cohérence du Pardiac (une zone « bleu clair » dans les cartes précédentes), liée essentiellement à 2 critères : la cohérence hydrographique (on change de bassin versant) et la cohérence écologique (au regard à la fois des sites reconnus et de la mosaïque paysagère) ;
- ▷ D'autre part, les communes du Pardiac, associées à la démarche depuis le démarrage et destinataires de tous les outils d'information du projet de PNR, n'ont pas affirmé leur intérêt pour le projet de PNR, notamment elles n'ont pas répondu à l'enquête adressée à toutes les communes du territoire d'étude.

Des contacts ont été pris avec les élus du Pardiac et avec la direction du PETR du Val d'Adour pour préciser leur intérêt pour ce projet de PNR et les modalités d'une éventuelle articulation entre le PETR et le PNR. Ces contacts ont confirmé :

- ▷ Que ce territoire est orienté vers le Val d'Adour et que ses habitants ont un sentiment d'appartenance au Pardiac et non à l'Astarac ;
- ▷ Que des habitudes de travail sont établies entre les communes du Pardiac et le PETR Val d'Adour ;
- ▷ Que le PETR du Val d'Adour dispose d'une ingénierie structurée avec notamment une politique environnementale engagée depuis plusieurs années.

Les communes du Pardiac considèrent donc que le PNR n'apportera pas vraiment de plus-value en contrepartie de la complexification de l'organisation territoriale induite par sa superposition partielle avec le PETR. Elles ne souhaitent pas être intégrées dans le périmètre du projet de PNR.

En revanche la commune de Marciac a exprimé son fort intérêt pour être « Ville-Porte » au même titre qu'Auch.

4.2. Le choix final d'un périmètre de projet très cohérent

LES DERNIERS ARBITRAGES EN COMITÉ DE PILOTAGE

Les résultats de l'expertise paysagère et patrimoniale ainsi que les conclusions de la concertation engagée sur le Pardiac ont été présentés et débattus au 5^{ème} Comité de pilotage le 16 juin 2020. Il a été pris les décisions suivantes :

- ▷ Le Pardiac n'est pas inclus dans le périmètre de projet de PNR, en sont donc retirées les communes du territoire d'étude rattachées à la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, comprises dans le PETR du Val d'Adour (*Courties, Tourdun, Marciac, Laveraët, Pallanne, Monlezun, Ricourt, Saint-Justin, Tillac, Monpardiac, Troncens, Sembouès, Scieurac-et-Flourès, Blousson-Sérian et Cazaux-Villecomtal*) ;

Cette décision, conforme à la volonté des élus du Pardiac est également justifiée vis-à-vis des critères relatifs à la cohérence écologique et hydrographique.

- ▷ Comme préconisé par l'expertise paysagère et patrimoniale, les communes étudiées sont intégrées en totalité (*Villefranche d'Astarac, Castex, Sarraguzan, Duffort, Cuélas, Malabat, Villecomtal-sur-Arros, Montégut-Arros, Belmont, Lupiac, Peyrusse-Vieille et Louslitges*).

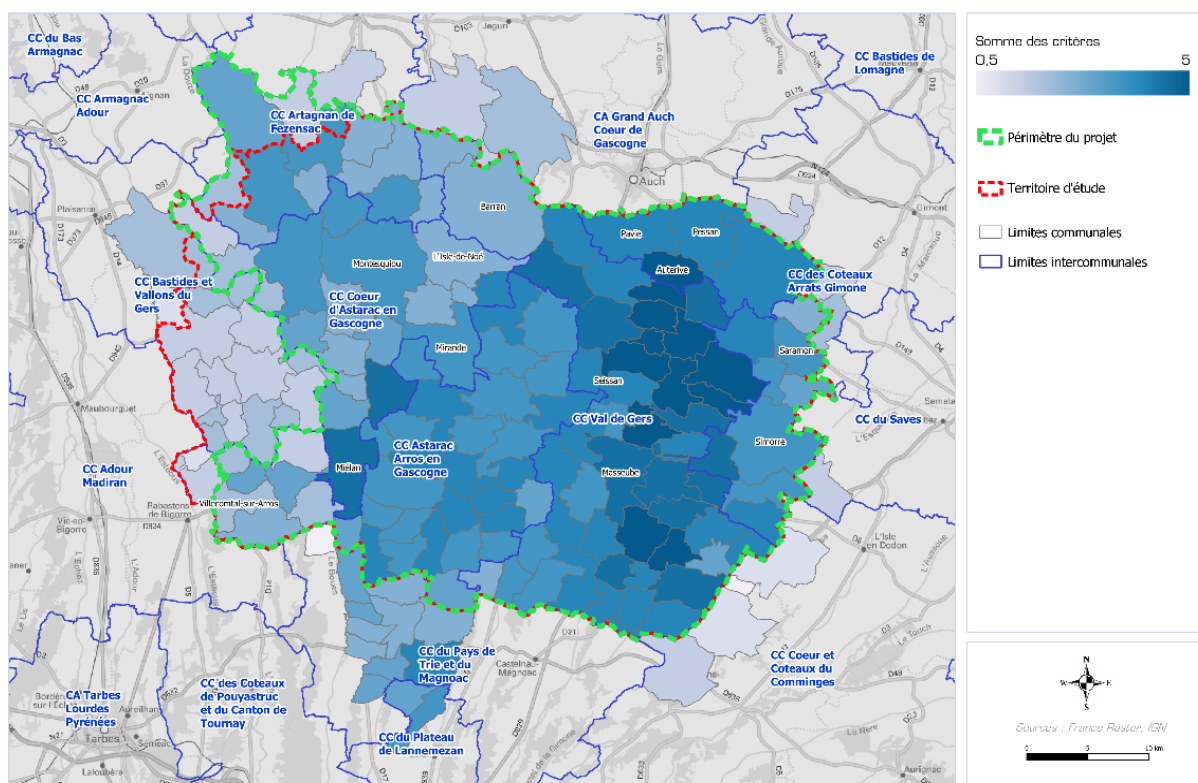
Toutes ces communes sont cohérentes sur le plan paysager avec l'entité paysagère Astarac, même si ces communes situées à la frange de l'entité paysagère Astarac font transition avec l'entité riveraine, les changements paysagers ne présentent pas de rupture franche et sensible nécessitant de tracer une limite supplémentaire et artificielle.

- ▷ Au même titre qu'Auch, la commune de Marciac pourrait être « Ville-Porte » du PNR.

LA COHÉRENCE DU PÉRIMÈTRE DE PROJET SUR LE PLAN PATRIMONIAL

Le périmètre du projet de PNR retenu concerne 124 communes pour une population de 32 983 habitants (INSEE, 2016).

Il présente une forte cohérence vis-à-vis des cinq critères patrimoniaux étudiés (paysage, écologie, hydrographie et histoire), comme l'illustre la carte ci-dessous.



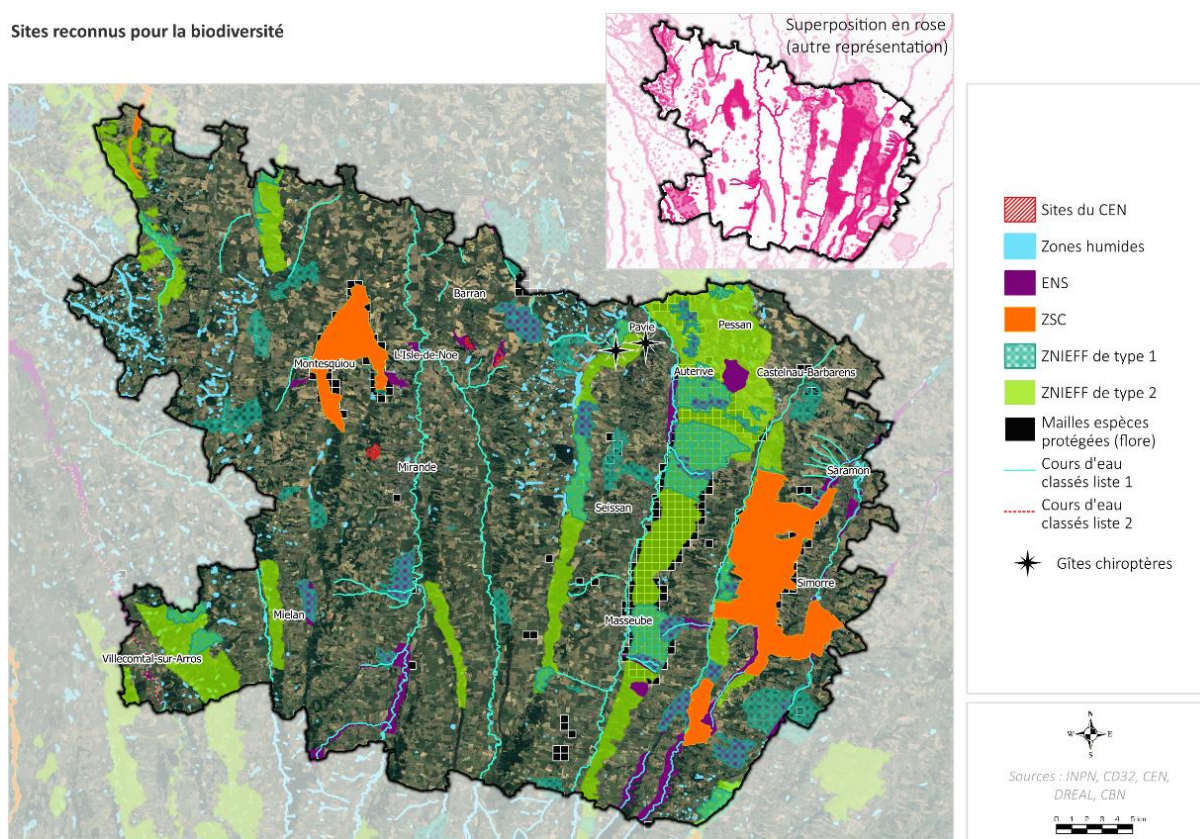
Périmètre du projet de PNR Astarac

Toutes les communes du périmètre de projet du PNR Astarac sont incluses, en tout ou partie, dans l'entité paysagère Astarac, qui est à la fois un marqueur d'identité fort du territoire et un critère de cohérence majeure.

Le périmètre du projet de PNR est bien recouvert par les sites reconnus pour leur biodiversité, notamment à l'ouest où ressortent les coteaux du Gers et de l'Arrats. Ce périmètre est cohérent avec Natura 2000, deux sites y étant totalement intégrés (les Zones Spéciales de Conservation de la « Vallée et coteaux de la Lauze » et les « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou »).

Il est également très cohérent au regard du second critère de cohérence écologique, portant sur tous les éléments de la mosaïque paysagère favorables à la biodiversité. Seules trois communes se démarquent, surtout par leur densité de haies moins élevée.

Sites reconnus pour la biodiversité



Sites reconnus pour leur biodiversité

Le périmètre du projet de PNR est compris à plus de 90% dans le bassin versant de la Garonne et à 84% dans le sous bassin versant de « la Garonne du confluent du Tarn au confluent du Lot ». La frange Est est concernée par le sous bassin versant de « la Garonne du confluent de l’Ariège au confluent du Tarn » tandis que la frange ouest fait partie du bassin versant de l’Adour.

Enfin, 71% des communes du périmètre appartiennent à l’ancien Comté d’Astarac, ce critère historique ayant été jugé de moindre importance dans sa définition.

L’INSCRIPTION DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DANS L’ORGANISATION TERRITORIALE

Le périmètre du projet de PNR Astarac retenu concerne 5 Communautés de communes et 1 Communauté d’Agglomération.

Les 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche représentent 75% de la surface du périmètre et 80% du nombre des communes. Cœur d’Astarac en Gascogne et Val de Gers sont totalement incluses dans le périmètre, Astarac Arros en Gascogne est incluse en quasi-totalité (sauf pour 2 de ses 37 communes : Beccas et Haget).

EPCI	Population (INSEE 2016)	Surface en km ²	Nombre de communes
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	4 197	106	4
CC Artagnan de Fezensac	1 532	178	12
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 467	122	9
CC Astarac Arros en Gascogne	6 873	371	35
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	7 778	289	19
CC Val de Gers	10 136	519	45
	32 983	1 585	124

EPCI concernés par le périmètre d'étude

Afin d'assurer la cohérence territoriale du projet de PNR, sur le plan des politiques contractuelles pour le compte des trois Communautés de communes de l'Astarac mais aussi l'articulation avec le SCOT de Gascogne, les communes de Beccas, Haget et Saint-Pierre-d'Aubézies seront « communes associées » du PNR Astarac.

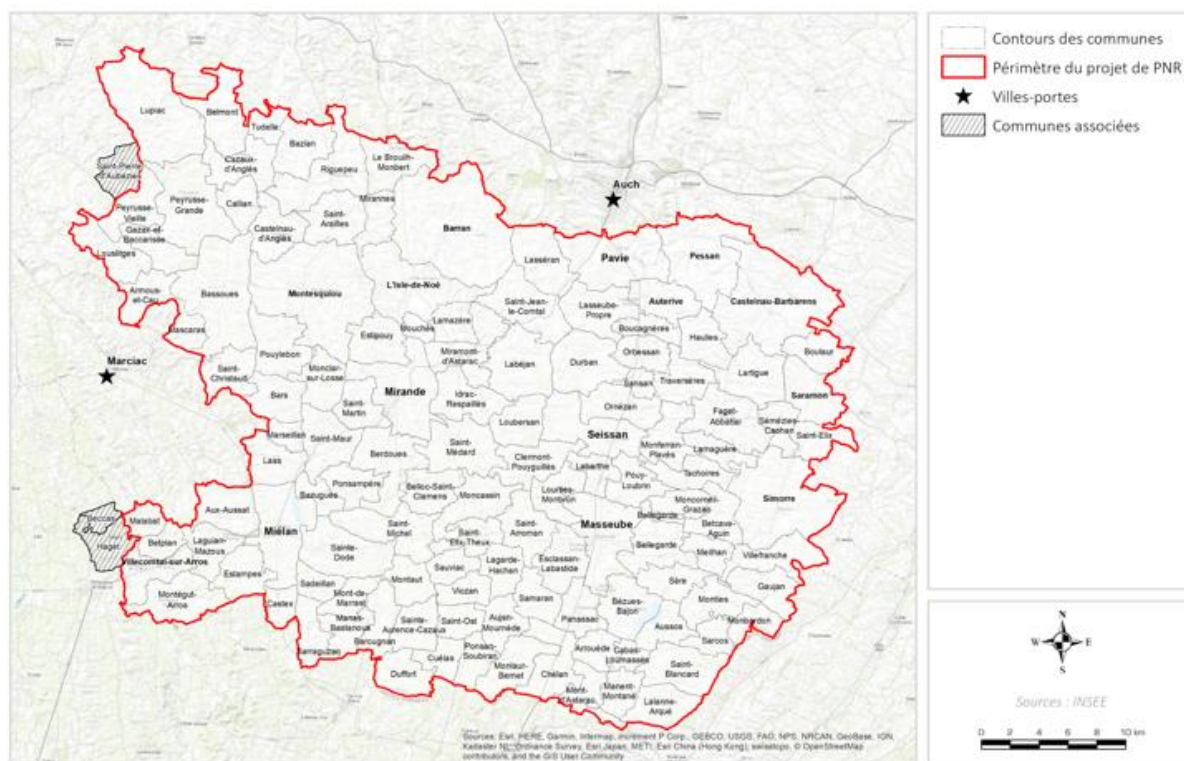


Périmètre du projet de PNR, Villes portes et communes associées

Situées en périphérie du périmètre de projet, Auch et Marciac seront « Ville-Porte » du PNR Astarac. Elles entretiendront des relations privilégiées avec le PNR afin d'organiser le lien « urbain-rural » entre les zones rurales de l'Astarac et ces zones urbaines voisines, chacune étant reconnue Grand Site d'Occitanie.

5. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DE PROJET

5.1. Carte du périmètre



5.2. Chiffres clés

	PROJET PNR ASTARAC
Surface	1 585 km ²
Nombre communes	124
Intercommunalités	6 intercommunalités : <ul style="list-style-type: none"> - CC Val de Gers (45 communes sur 45) - CC Cœur d'Astarac en Gascogne (19 communes sur 19) - CC Astarac Arros en Gascogne (35 communes sur 37) - CC Artagnan de Fezensac (12 communes sur 25) - CC des Coteaux Arrats Gimone (9 communes sur 30) - CA Grand Auch Cœur de Gascogne (4 communes sur 34)
PETR	3 PETR : <ul style="list-style-type: none"> - Pays d'Auch (103 communes, soit 83% des communes du périmètre du projet de PNR - 81% de sa surface) - Pays d'Armagnac (12 communes) - Pays Portes de Gascogne (9 communes)

Villes-portes	2 (Auch et Marciac)
Communes associées	3 (Saint-Pierre-d'Aubézies, Beccas et Haget)
Population	32 983 habitants (INSEE 2016)
Surface agricole	134 655 ha (Corine Land Cover 2018) soit 85%
<i>dont terres arables</i>	63,7%
<i>dont prairies</i>	11,4%
Part de la SAU certifiée en agriculture biologique ou en conversion	21%
Surface boisée	33 768 ha (OCS GE 2013) soit 21%
<i>dont publiques</i>	5,6%
Surface artificialisée (tissu urbain, aménagements, zones d'activités)	1 303 ha (Corine Land Cover 2018) soit 0,8%
Évolution de la surface artificialisée entre 2012 et 2018	1 068 ha en 2012 soit 235 ha de plus en 2018
Nombre ICPE	17 soumises à autorisation
<i>dont SEVESO</i>	1 site SEVESO seuil haut à Saint-Maur (stockage explosifs)

MOTIVATIONS ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS DU TERRITOIRE



L'étude d'opportunité et de faisabilité doit démontrer la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place du PNR.

Ces acteurs sont à la fois nombreux et variés : communes et EPCI, acteurs institutionnels ou associatifs, habitants.

Dans ce chapitre la motivation et l'implication des acteurs a été appréciée en plusieurs étapes en examinant :

- ▷ L'organisation mise en place par les Communautés de communes initiatrices de la démarche pour piloter et mettre en œuvre cette étude et les moyens humains et financiers qu'elles ont choisi de mobiliser.
- ▷ Le dispositif d'information et de concertation déployé pour que les acteurs locaux et les habitants soient informés et qu'une possibilité de donner leur point de vue leur soit proposée.
- ▷ L'adhésion des acteurs locaux et en particulier des communes au projet : les communes approuvent la charte et appliquent ses orientations dans l'exercice de leurs compétences, aussi leur motivation est-elle un facteur clé de succès. Leur adhésion au projet a été appréciée via leur participation aux réunions d'information qui leur étant consacrées puis en les interrogeant par le biais d'une enquête.
- ▷ Parmi les acteurs locaux une attention particulière a été portée au monde agricole qui, comme rappelé au chapitre 2 joue un rôle majeur sur ce territoire, son adhésion est donc un enjeu majeur. Sa motivation peut être appréciée dans la façon dont il s'est emparé de ce projet.
- ▷ L'intérêt des habitants pour le projet et leurs attentes vis-à-vis du futur PNR.

Enfin cette motivation s'apprécie aussi dans la façon dont le territoire se structure pour poursuivre son chemin vers le classement en PNR et rédiger sa charte.

1. UN PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL PORTÉ PAR L'ENTHOUSIASME ET LA DÉTERMINATION DES ACTEURS LOCAUX

1.1. Une mobilisation constante des élus, régulièrement qualifiée « d'exceptionnelle »

La décision d'engager l'étude de faisabilité et d'opportunité a été prise à l'unanimité des Conseils Communautaires des 3 Communautés de communes. Elle a été suivie d'une mobilisation continue des représentants du territoire tout au long de l'étude. À l'occasion des Comités de pilotage, la sous-préfète de Mirande, comme les vice-présidents de la Région, ont souligné de façon récurrente le caractère « *exceptionnel* » de l'engagement des élus et des acteurs du territoire.

Portée au démarrage par l'enthousiasme qu'a soulevé ce nouveau projet, cette mobilisation ne s'est en rien émoussée pendant les 18 mois qu'a duré l'étude d'opportunité et de faisabilité, suscitant bien au contraire un intérêt croissant.

UN CO-PILOTAGE RESSERRÉ DE L'ÉTUDE PAR LES PRÉSIDENTS DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES À L'INITIATIVE DE LA DÉMARCHE

Les trois Présidents des Communautés de communes initiateurs de ce projet, ont exercé un co-pilotage resserré tout au long de l'étude d'opportunité et de faisabilité :

- En préparant conjointement chacune des réunions des instances avec l'équipe projet et les bureaux d'étude prestataires ;
- En étant systématiquement présents à chacune des 6 réunions du Comité de pilotage pour introduire la réunion, animer les débats, répondre aux questions, partager leur volontarisme et leur foi dans ce projet ;
- En participant aux travaux de l'Entente Intercommunautaire ;
- En organisant des rencontres et réunions de travail avec tous les acteurs du territoire (Département du Gers, chambres consulaires, autres Communautés de communes, Agglomération du Grand d'Auch Cœur de Gascogne...) pour inciter chacun à prendre place dans la démarche ;
- Enfin en informant très régulièrement les élus et habitants sur l'outil PNR et sur l'avancement des travaux.

Concernant strictement le pilotage de l'étude d'opportunité et de faisabilité, ils ont co-présidé les réunions suivantes :

20 février 2019	Réunion de démarrage entre les 3 Présidents, l'équipe projet et l'équipe prestataire
11 juillet 2019	Réunion de suivi avec les 3 Présidents et les 3 directeurs généraux des services des Communautés de communes
17 avril 2019	Copil1
11 septembre 2019	Réunion préparatoire au Copil 2 entre les 3 Présidents, l'équipe projet et l'équipe prestataire

18 octobre 2019	Copil 2
20 décembre 2019	Réunion avec le Président et les services du Département
20 décembre 2019	Copil 3
6 février 2020	Réunion préparatoire au Copil 4 entre les 3 Présidents, l'équipe projet et l'équipe prestataire
17 février 2020	Copil 4
4 mai 2020	Réunion d'avancement suite au confinement Covid 19 entre les 3 Présidents, l'équipe projet et l'équipe prestataire
25 mai 2020	Réunion préparatoire au Copil 5 entre les 3 Présidents, l'équipe projet et l'équipe prestataire
8 juin 2020	Réunion préparatoire au Copil 5 entre les 3 Présidents et la Chambre d'Agriculture
15 juin 2020	Copil 5
25 novembre 2020	Réunion de suivi avec les 3 Présidents et les 3 directeurs généraux des services des Communautés de communes
21 septembre 2020	Réunion d'information sur l'avancement du projet de PNR auprès des Communautés de communes et des communes

Soit une moyenne d'une réunion relative au pilotage toutes les 5-6 semaines.

À chacune de leur intervention lors des réunions de travail, des Comités de pilotage (Pièce n°4) ou des temps forts de concertation avec les acteurs locaux, les trois Présidents ont d'une même voix, affirmé leur motivation pour le projet de PNR et leur détermination à voir aboutir cette candidature.

UNE MOBILISATION RELAYÉE PAR LES ÉLUS DE L'ENTENTE

Dès le démarrage de l'étude les 3 Communautés de communes initiatrices du projet se sont organisées pour qu'il soit fortement porté politiquement et largement relayé sur le territoire. L'Entente intercommunautaire pour la Préfiguration du Parc Naturel Régional Astarac a été créée à cet effet.

Entente intercommunautaire sans personnalité morale, elle a été mise en place le 1^{er} avril 2019, par une convention constitutive ayant pour objet la préparation du projet de PNR. Son bureau se compose des 3 Présidents et d'un groupe de 21 élus volontaires, soit 6 par Communauté de communes. La présidence est tournante, la Communauté de communes Val de Gers assure la coordination administrative et technique.

Les élus se sont impliqués à toutes les étapes de l'étude de faisabilité et d'opportunité en participant aux réunions de travail avec les bureaux d'études, aux Comités de pilotage et aux divers temps forts de concertation et en apportant leur appui dans les actions d'information sur le territoire. Leur implication a donc été importante, l'Entente s'étant réunie 4 fois en 2019 et 5 fois en 2020.

En parallèle de l'étude, ils se sont réunis en groupes de travail thématiques, pour préparer leur contribution au projet de territoire et proposer des projets transversaux :

- ▷ GT1- « Développer un projet autour du patrimoine bâti et l'artisanat » (09/05/19)
- ▷ GT2 « Valoriser les ressources et les productions locales » (14/05/19)
- ▷ GT3 « Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité » (16/05/19)
- ▷ GT4 « Développer l'offre touristique en Astarac » (20/05/19)

Dans ce cadre, pour constater sur le terrain les actions mises en œuvre dans les PNR, deux visites ont été organisées d'abord au PNR des Causses du Quercy, en janvier 2019 puis au PNR des Pyrénées Ariégeoises, début juillet 2019.

Par ce travail de proximité, ces 21 élus portant localement le projet de PNR se sont totalement appropriés les spécificités de cet outil :

- Les exigences nationales de la politique PNR (environnement, paysage, urbanisme, publicité, ...), qui peuvent parfois être source d'interrogations voire d'inquiétudes sur le territoire ;
- La démarche de création d'un PNR, processus long et exigeant (minimum 4 ans entre la délibération régionale prescrivant la création du Parc et l'obtention du classement) ;
- Sa place dans le territoire : superposition des territoires de projet, gouvernance à plusieurs échelles, pas de compétences dédiées...

Ils souhaitent faire de ce cadre exigeant une opportunité pour construire un projet de préservation des patrimoines de l'Astarac, de développement économique et social durable.

L'ASSOCIATION PROGRESSIVE DES AUTRES INTERCOMMUNALITÉS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Pour permettre sa mise en place rapide, l'Entente intercommunautaire a concerné les élus des 3 Communautés de communes initiatrices du projet, qui représentent la majeure partie du territoire d'étude.

Tout au long de l'étude, l'Entente intercommunautaire a veillé à informer directement l'ensemble des communes du territoire d'étude : courriers à l'ensemble des Maires, mails d'informations, kit d'informations et outils explicatifs, etc... Un espace dédié a été créé sur le site internet du projet accessible à tous les élus du territoire.

En parallèle, les élus ont contacté et rencontré ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne et des trois autres Communautés de communes concernées par le territoire d'étude (CC Bastides et Vallons du Gers, CC des Coteaux Arrats et Gimone, CC d'Artagnan en Fezensac). Ces démarches ont permis de partager les ambitions autour du projet de PNR tout en impliquant ces intercommunalités dans l'étude de faisabilité et d'opportunité.

À cet effet, dès sa 3^{ème} réunion en décembre 2019, le Comité de pilotage a été élargi pour accueillir ces Communautés de communes et les communes concernées.

Dans un objectif d'efficacité et compte tenu des incertitudes sur le périmètre final du projet de PNR, le choix a été fait de maintenir l'Entente, dans sa configuration de départ, pendant toute la durée de l'étude. Toutes les intercommunalités incluses en tout ou partie dans le périmètre retenu s'engageront dans la structure de préfiguration du projet de PNR.

DES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR GARANTIR UN TRAVAIL DE QUALITÉ

Une équipe projet

Une équipe projet composée des trois Directeurs Généraux des Services (DGS) et des Chargés de développement des Communautés de communes porteuses de la démarche et d'un Chargé de mission « développement territorial » à mi-temps, recruté pour ce projet, a été mise en place pour préparer les travaux, apporter l'information utile à l'équipe prestataire, suivre l'avancement et réceptionner les livrables. En fonction des besoins, d'autres agents des Communautés de communes ont été mobilisés : Juriste, Chargée de communication, etc.

Suite à un appel à concurrence, une équipe prestataire formée d'un groupement de 3 cabinets a été recrutée en février 2019 pour accompagner toutes les étapes de l'étude de faisabilité et d'opportunité.

Des réunions régulières de suivi technique ont été organisées entre l'équipe prestataire et l'équipe projet. Cette dernière a également eu de nombreux contacts avec de nombreux partenaires techniques tout au long de l'étude pour échanger sur le projet, répondre aux questions, recueillir des données, points de vue et alimenter le contenu de l'étude et du projet.



m² consultants Accompagne et évalue l'action publique depuis plus de 20 ans. Le développement territorial champ d'intervention historique

ECOTONE Spécialiste de l'environnement et des documents de planification du territoire depuis 1997

TR&D Une expertise spécifique du processus de création des PNR

Le groupement prestataire

Des moyens financiers

D'un montant total de 80 000 €, le plan de financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité a bénéficié d'une contribution importante des partenaires : 35 000 € de la Région, 15 000 € du Département du Gers et 10 000 € de l'État, les 3 Communautés de communes se répartissent à part égale les 20 000 € restants.

D'autre part la convention constitutive de l'Entente intercommunautaire entre les 3 Communautés de communes, prévoit que toutes les dépenses (poste de Chargé de mission, visites de PNR, coût de prestations complémentaires), sont financées à part égale entre les 3 Communautés de communes ;

UNE STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ACTIVE

Pour accompagner l'étude d'opportunité et s'assurer que les élus, les partenaires et les habitants soient correctement informés du projet et de l'étude en cours, et puissent s'exprimer dans le cadre des enquêtes, un ensemble d'actions d'information et de communication (Pièce n°5) a été mis en place par l'entente intercommunautaire.

La préoccupation a été de toujours proposer différents niveaux d'approfondissement possible : de l'information simple à un niveau d'information plus complet.

Des outils d'information à destination des élus intercommunaux et communes

Un 4 pages de présentation du projet et de l'outil PNR a été élaboré pour les élus intercommunaux et communaux ainsi qu'un ensemble de ressources mises à disposition sur un espace élu dédié sur le site internet du projet :



Espace élus

DOCUMENTS EN TÉLÉCHARGEMENT

- Guide pratique à destination des élus (PDF - 600 Ko)
- Diaporama réunions communes des 9 et 10 mai 2019 (PDF - 5 Mo)
- Film de présentation du PNR Aubrac (MP4 - 99 Mo)
- Lettre d'information aux élus de l'Astarac (PDF - 850 Ko)
- Livret : Découvrir l'Astarac (PDF - 6 Mo)
- Questions-réponses sur les PNR - 2018 (PDF - 2 Mo)
- Enquête aux communes (PDF - 950 Ko)
- Affiche : Imaginons ensemble l'Astarac de demain (PDF - 490 Ko)
- Questionnaire : Enquête aux habitants (PDF - 1,8 Mo)

Aperçu de l'Espace élus sur le site internet



Vers un Parc Naturel Régional **Astarac**

À la découverte de l'Astarac

- DÉCOUVRIR L'ASTARAC
- PATRIMOINE RICHE
- PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES
- PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Livret « À la découverte de l'Astarac »

L'implication des élus de l'entente intercommunautaire pour informer sur le projet

Les Présidents à l'origine du projet, se sont rapidement positionnés comme les ambassadeurs de ce projet de territoire, aussi bien au niveau local (élus et habitants), qu'auprès du Département, de la Région ou encore de l'État.

Rapidement, des élus locaux de l'Astarac ont décidé de s'engager aux côtés des Présidents pour soutenir ce projet structurant en rejoignant l'Entente intercommunautaire pour la préfiguration d'un PNR Astarac. Ces derniers endossent à leur tour ce rôle d'ambassadeurs du projet sur le territoire. Les élus membres de l'Entente ont été tout particulièrement engagés dans la promotion du projet sur le territoire, à l'été 2019. Ce lors des nombreuses réunions d'information auprès des élus et socioprofessionnels, des réunions publiques, des événements culturels et les marchés de l'Astarac à l'été 2019.

Des outils d'information et de promotion à destination des habitants

Au cours de l'été 2019, dans l'optique d'informer les habitants et de diffuser largement l'enquête habitants, une lettre d'information est adressée auprès de 13 000 foyers du territoire d'étude. Elle est accompagnée par un questionnaire afin d'inviter la population à répondre à l'enquête habitante et à s'exprimer sur le projet de PNR (attentes, craintes, etc.).



Lettre d'information adressée à la population



Site internet du projet :
www.projet-astarac.fr

Le site internet <https://www.projet-astarac.fr/> est mis en ligne le 16 avril 2019 (voir illustration ci-dessus). Il regroupe des informations sur l'Astarac, le projet de PNR, ainsi que des points d'étape retraçant l'avancement du projet, disponibles en téléchargement sur le site.

Afin d'apporter une information plus approfondie sur le déroulement de l'étude, le site internet a été enrichi au fur et à mesure de l'étude, de points d'étape visant à présenter les avancements et le contenu de l'étude pour les personnes souhaitant plus d'informations :



1 L'ASTARAC EN QUELQUES MOTS

C'est notre territoire, au sud du Gers, avec une identité propre et un patrimoine riche et remarquable :

- des paysages caractéristiques : les vallées sinueuses, les Pyrénées en toile de fond, les étangs, boisés, l'habitat disséminé, l'eau (Pyrénées, lacs, étangs, mares)...
- un patrimoine naturel préservé
- un passé historique commun
- une culture, un art de vivre : qualité de la vie, vie culturelle à travers différents festivals...

Un territoire avec des enjeux forts pour l'avenir :

- une démographie à redynamiser : nécessité d'accueillir des familles, de s'adapter aux besoins de la population
- une activité économique à développer : préserver l'exercice de l'agriculture, valoriser les atouts touristiques, mettre en avant le potentiel forestier...
- des paysages et un patrimoine à préserver : lutter contre l'étalement, préserver le bâti traditionnel...
- placer l'environnement au cœur des préoccupations : préserver la biodiversité, développer les énergies renouvelables, sensibiliser à la transition écologique...

Les 3 Communautés de Communes travaillent de concert pour assurer le portage et le lancement du projet dans cette 3^{ème} phase. Ce **Crédit d'opportunité**, qui vient d'être lancé, qui permettra de définir le périmètre du Parc Naturel Régional. Le premier référendum sera organisé en 2021, les 3 Communautés de Communes ont décidé de l'organiser pour s'engager dans cette démarche en partageant un crédit commun : la nécessité d'un projet commun ambitieux pour transformer les fragilités du territoire en atouts.

En fin de semaine à **la Fabrique communale** que revivra le choix de faire partie du Parc Naturel Régional.

Un Parc naturel régional, c'est une opportunité pour l'Astarac de relever ses défis actuels et à venir, d'inventer un nouveau modèle de développement

Points d'étape informatifs sur le projet



1 L'ENQUÊTE HABITANTS EN QUELQUES MOTS

Dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en Astarac, les habitants sont invités à participer à une enquête de terrain. L'objectif est de recueillir des informations sur le territoire et de partager ces données avec les habitants et d'autres parties prenantes d'aujourd'hui pour le projet.

Une enquête de terrain est prévue pour le 10 décembre 2019, à 14h, à la mairie de la commune de votre choix. Les habitants sont invités à participer à cette enquête de terrain. Les habitants sont invités à participer à cette enquête de terrain. Les habitants sont invités à participer à cette enquête de terrain.

2 QUI A RÉPONDU À L'ENQUÊTE ?

1 104 habitants ont répondu à l'enquête. 104 personnes ont répondu à l'enquête. 104 personnes ont répondu à l'enquête.

54% des habitants ont répondu à l'enquête. 54% des habitants ont répondu à l'enquête. 54% des habitants ont répondu à l'enquête.

46% des habitants ont répondu à l'enquête. 46% des habitants ont répondu à l'enquête. 46% des habitants ont répondu à l'enquête.



1 LA PAROLE AUX HABITANTS

Dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional en Astarac, une enquête a été menée auprès des habitants. L'objectif est de recueillir des informations sur le territoire et de partager ces données avec les habitants et d'autres parties prenantes d'aujourd'hui pour le projet.

2 DES PROPOSITIONS NOMBREUSES ET VARIÉES

La questionnaire de l'enquête a permis de recueillir de nombreuses propositions. Les propositions des habitants ont été classées en fonction de leur caractère principal : environnement, économie, patrimoine, etc.



1 DE L'ANALYSE VERS UNE STRATÉGIE

Retour sur la méthodologie de l'étude d'opportunité

Le 1^{er} séminaire d'analyse de l'étude d'opportunité s'est déroulé le 17 décembre 2019. L'objectif principal de ce séminaire était de définir les enjeux et les objectifs de l'étude d'opportunité. Ce séminaire a permis de définir les enjeux et les objectifs de l'étude d'opportunité.

2 DES ENJEUX POUR L'ASTARAC

Les enjeux sont les défis que le territoire doit relever. Les enjeux sont les défis que le territoire doit relever. Les enjeux sont les défis que le territoire doit relever.

3 LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

La méthodologie de l'étude d'opportunité est un processus qui permet de définir les enjeux et les objectifs de l'étude d'opportunité. La méthodologie de l'étude d'opportunité est un processus qui permet de définir les enjeux et les objectifs de l'étude d'opportunité.



1 DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT POUR LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC

La définition du périmètre est une étape clé de l'étude d'opportunité. La définition du périmètre est une étape clé de l'étude d'opportunité. La définition du périmètre est une étape clé de l'étude d'opportunité.

2 UN PÉRIMÈTRE COHÉRENT POUR LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC

Le périmètre du Parc Naturel Régional est un territoire qui est cohérent et qui correspond à l'identité et aux enjeux du territoire. Le périmètre du Parc Naturel Régional est un territoire qui est cohérent et qui correspond à l'identité et aux enjeux du territoire.

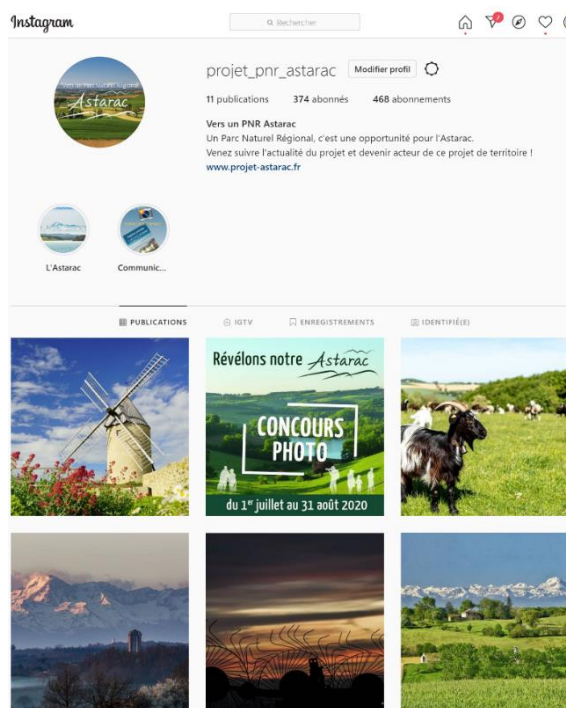
Parallèlement, afin de toucher un public plus large, la communication s'est dotée d'outils numériques. La page Facebook du projet « Vers un Parc Naturel Régional Astarac » est mise en ligne le 19 avril 2019, elle compte à ce jour plus de 1400 abonnés. Les publications sur l'avancement du projet, l'information auprès du public et les publications de photographies de contributeurs, sont vues par 1 500 personnes en moyenne.

Suivant le Facebook, une page Instagram « Vers un PNR Astarac » (voir illustration ci-dessous) est mise en ligne le 24 mai 2019 et rassemble aujourd'hui plus de 440 abonnés. L'actualité du projet et les contributions photographiques des abonnés se côtoient sur la page.

Dernière action de communication en date, l'organisation d'un concours photo « Révélons notre Astarac » à l'été 2020, pour mettre en valeur le territoire (sa richesse et sa diversité), à travers le regard sensible de ses habitants et visiteurs.



Page Facebook officielle du projet
"Vers un Parc Naturel Régional Astarac"



Page Instagram officielle du projet
"Vers un PNR Astarac"

1.2. Une forte adhésion au projet de l'ensemble des acteurs

POUR LES EXPERTS LOCAUX, L'ASTARAC EST LE TERRITOIRE GERSOIS LE PLUS À MÊME DE PORTER UN PNR

Les bureaux d'étude prestataires ont sollicité plus de soixante personnes pour des entretiens en présentiel ou à distance, certaines ayant été rencontrées à plusieurs reprises. Elles ont apporté leur connaissance fine du territoire, leur vision des enjeux et des réponses que pourrait y apporter le PNR, dans leur domaine d'expertise respectif :

- ▷ **Environnement et biodiversité** : DREAL, associations naturalistes, CPIE, Arbre et Paysage 32, ADASEA, Conservatoire botanique national ...
- ▷ **Agriculture et forêt** : Chambre d'Agriculture (différents services), DRAAF, CRPF, Arbre et Paysage 32, ADASEA, Institut de l'élevage, Lycée agricole de Mirande, Fédération de la Race Mirandaise, Association de la Poule Noire Gasconne...
- ▷ **Culture** : CAUE, Société archéologique du Gers, MHN de Toulouse, UDAP 32, Pays d'Art et d'Histoire du Grand Auch...
- ▷ **Commerces, artisanat, tourisme** : Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, CDT 32, OT du territoire, AREC Occitanie...
- ▷ **Services à la population** : Communautés de communes

Les services techniques du Département du Gers en charge de ces différentes thématiques ont également été interrogés : service culture, service Agriculture et développement durable, service eau.

Ces entretiens ont montré une très forte adhésion des « forces vives du territoire » au projet de PNR et le souhait d'inscrire leur action dans le futur projet. L'Astarac est apparu comme le territoire le plus à même de porter un PNR gersois et une dynamique d'innovation dont pourrait ensuite bénéficier l'ensemble du département.

DES ACTEURS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT

Afin de nourrir les bases de données sur le territoire de l'Astarac, tout en fédérant les partenaires autour du projet, plusieurs travaux ont été construits avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement.

Un travail important a notamment été réalisé fin 2020 avec l'Université Toulouse III - Paul Sabatier dans le but de cartographier le territoire à l'échelle des 124 communes du périmètre, en fonction des grandes thématiques : agriculture, hydrologie, continuités écologiques, patrimoine historique... Un atlas d'une centaine de cartes a été réalisé, fruit de l'implication des étudiants avec une diversité de partenaires (Chambre d'agriculture, lycées agricoles, musée paysan, Conservatoire botanique...).

Le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a également engagé un programme d'évaluation des enjeux de biodiversité (flore, fonge, habitats naturels) sur le territoire du projet du PNR, visant, au travers d'inventaires naturalistes, à améliorer les connaissances sur les espèces et communautés végétales de l'Astarac.

DES ÉLUS ET SOCIO-PROFESSIONNELS ENGAGÉS...

3 réunions d'information ont été organisées rapidement après le démarrage, la première à destination des socio-professionnels, les deux suivantes à destination des élus.

Date	Type	Nombre de participants
18 avril 2019	Partenaires	27
9 mai 2019	Élus	75
10 mai 2019	Élus	73

Ces réunions visaient à informer et échanger sur l'outil PNR, ses fondamentaux, ses bénéfices et ses limites, sur le déroulement de l'étude d'opportunité et sur le rôle que les uns et les autres auraient à jouer.



Réunion d'information des élus à Saint-Michel, le 9 mai 2019

Au cours de ces réunions, l'accent a été mis sur les 5 missions des PNR et notamment sur la première et la plus importante, relative à la préservation des patrimoines. Les exigences réglementaires de la politique des PNR ont également été présentées et débattues avec les participants.

Les partenaires comme les élus des communes ont manifesté leur intérêt par de très nombreuses questions, à la fois sur la démarche de l'étude d'opportunité et de faisabilité (le périmètre de l'étude, les étapes de labellisation, les travaux à venir en particulier les deux enquêtes) et sur l'outil PNR (les exigences liées à la Charte, son articulation avec les PETR, son coût, sa gouvernance, ...).

Ordre du jour

- Rappel de la démarche engagée sur le territoire – 10'
- L'étude d'opportunité et de faisabilité : déroulement et modalités d'association des communes – 20'
 - Questions/Réponses – 10'
- Identification des « marqueurs d'identité » de l'Astarac – 20'
- L'outil Parc naturel régional : film sur le PNR de l'Aubrac, fondamentaux, réalisations, bénéfices et limites – 30'
 - Echanges sur un PNR Astarac – 30'

Ordre du jour des réunions
d'information des élus

Dès cette première rencontre la Chambre d'Agriculture, comme les agriculteurs présents en tant qu'élus communaux, ont mis en avant le rôle de l'agriculture dans le patrimoine naturel et paysager de l'Astarac et affirmé leur souhait de contribuer activement à la démarche. A l'occasion de ces réunions, le Président du Conseil Départemental du Gers, les parlementaires et les conseillers régionaux du territoire d'étude ont affirmé leur intérêt et entier soutien au projet de PNR Astarac.

Le Président du Conseil Départemental du Gers a clairement positionné le projet de PNR Astarac comme le territoire « *pilote* » des futures politiques de préservation et de développement durable du Département. Au-delà du soutien politique et financier du Conseil Départemental, il a proposé l'appui technique de ses services, à l'étude d'opportunité et de faisabilité. C'est notamment lors de ces rencontres qu'a « *germé* » l'ambition de faire du PNR Astarac le « *laboratoire de la transition agroécologique* » du département.

Notons qu'au cours de ces trois rencontres, qui ont rassemblé près de 200 personnes, aucune opposition au projet de PNR n'a été relevée.

... ET DÉTERMINÉS À TRADUIRE LES AMBITIONS DU PROJET DE PNR EN ACTIONS CONCRÈTES

Les six ateliers techniques de concertation qui se sont tenus le 7 novembre 2019 à Belloc-Saint-Clamens ont réunis 90 élus locaux et socio-professionnels. Ils ont permis de partager l'état des lieux du territoire, d'affiner les enjeux et de réfléchir aux actions à engager dans le futur PNR Astarac. Le compte-rendu de ces ateliers est fourni en Pièce n°6.



Ateliers thématiques à Belloc-Saint-Clamens, le 7 novembre 2019

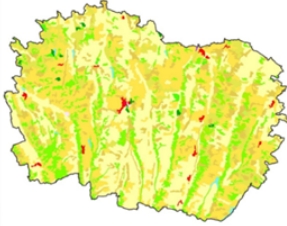
Ces 6 ateliers reprenaient chacun 1 des 6 enjeux formulés à l'issue des travaux d'état des lieux.

Partant d'un résumé des points saillants du diagnostic, les participants ont été invités à répondre à la question : « *Au vu des points saillants/enjeux, évoqués ci-avant, quelles sont pour vous les idées d'action qui pourraient être engagées à travers ce projet de PNR en Astarac ?* »

Les participants se sont fortement impliqués pendant ces ateliers, pour enrichir l'analyse des enjeux, exprimer leurs attentes vis-à-vis du PNR et proposer des actions concrètes, comme illustré ci-après par l'exemple portant sur l'enjeu 2 :

2 Des ressources naturelles (sol, eau, bois...) préservées dans un contexte de changement climatique

Un territoire à dominante agricole



- Une agriculture intimement liée aux coteaux et vallées de l'Astarac
- 41% des exploitations ont un élevage herbivore (viande ou lait) mais une tendance à la diminution du cheptel (effectifs de vaches : -28% depuis 2010)
- Les grandes cultures et cultures spécialisées progressent au nord du territoire
- Une forte dépendance à l'irrigation
- 17% d'exploitations en bio

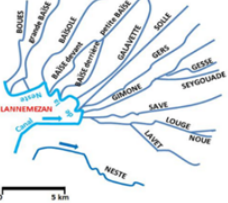
Une forêt « paysanne »

- 22% du territoire, une surface stable mais l'arbre régresse dans les espaces cultivés
- Chênes nobles et chênes pubescents sont les essences majoritaires
- Une forêt essentiellement privée peu entretenue et peu valorisée par manque de culture forestière

Des sols sensibles à l'érosion

- L'Astarac se situe en zone d'aléa érosion des sols fort à très fort
- L'érosion dégrade les sols et la qualité de l'eau

Un système hydrographique en équilibre



- Sans l'alimentation du canal de la Neste, les débits seraient très faibles (débits « naturels » < 20% entre juil. et oct.)
- 80 % du réseau hydrographique non réalimenté
- Une densité importante de retenues collinaires
- Un bon état chimique mais les MES impactent les usages

De nombreuses initiatives agro-écologiques

- MAE, agroforesterie, GIEE, réseau de fermes Agr'Eau,...

Changement climatique

Température +2°C

Débits des rivières -20% à -40%

Hauteur de neige -35% à -60%

Durée d'enneigement -25% à -65%

Événements climatiques extrêmes plus nombreux et plus intenses

Sur cet atelier n°2, les participants ont fait les propositions suivantes :

ATTENTES EXPRIMÉES	EXEMPLES D' ACTIONS
Améliorer la gestion forestière	<p>Animer la gestion forestière, mieux accompagner les propriétaires pour améliorer leurs connaissances</p> <p>Privilégier les itinéraires « bois d'œuvre » en renforçant la prise en compte de la biodiversité</p> <p>Développer les filières de valorisation du bois (chauffage et bois d'œuvre) en privilégiant la valorisation locale</p>
Adapter les pratiques culturales pour préserver les sols et la ressource en eau	<p>Adapter les cultures en privilégiant les cultures moins gourmandes en eau pour répondre aux enjeux du changement climatique</p> <p>Développer les couverts végétaux (gestion du couvert entre 2 cultures) pour préserver la qualité des sols, limiter l'érosion</p> <p>Sensibiliser aux haies : plantation, conservation, restauration, mais aussi exploitation</p> <p>Élargir les bandes enherbées sur les grandes pentes pour préserver les sols (nécessite des contreparties financières).</p> <p>Maintenir/augmenter l'élevage par une politique volontariste (aide à l'installation...)</p> <p>Encourager le pastoralisme extensif (ovin) pour préserver les pelouses sèches</p> <p>Sécuriser l'approvisionnement en eau par des retenues collinaires</p>
Accompagner la transmission des exploitations (pour lutter contre la déprise)	<p>Inventer de nouveaux systèmes de transmission hors cadre familial</p> <p>Accompagner la transition des agriculteurs partant à la retraite</p>

Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides

Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau (rôle des syndicats de rivière)
 Maintenir les zones humides existantes fonctionnelles (par l'accompagnement : conseil et financement)
 Favoriser la reconstitution de zones humides dans un contexte d'agrandissement des exploitations (zones humides anciennement drainées)
 Recréer des zones tampon dans un contexte de changement climatique

Le tableau de synthèse ci-dessous, qui résume les attentes exprimées au regard des six enjeux montre qu'elles sont tout à fait cohérentes avec les missions d'un PNR.

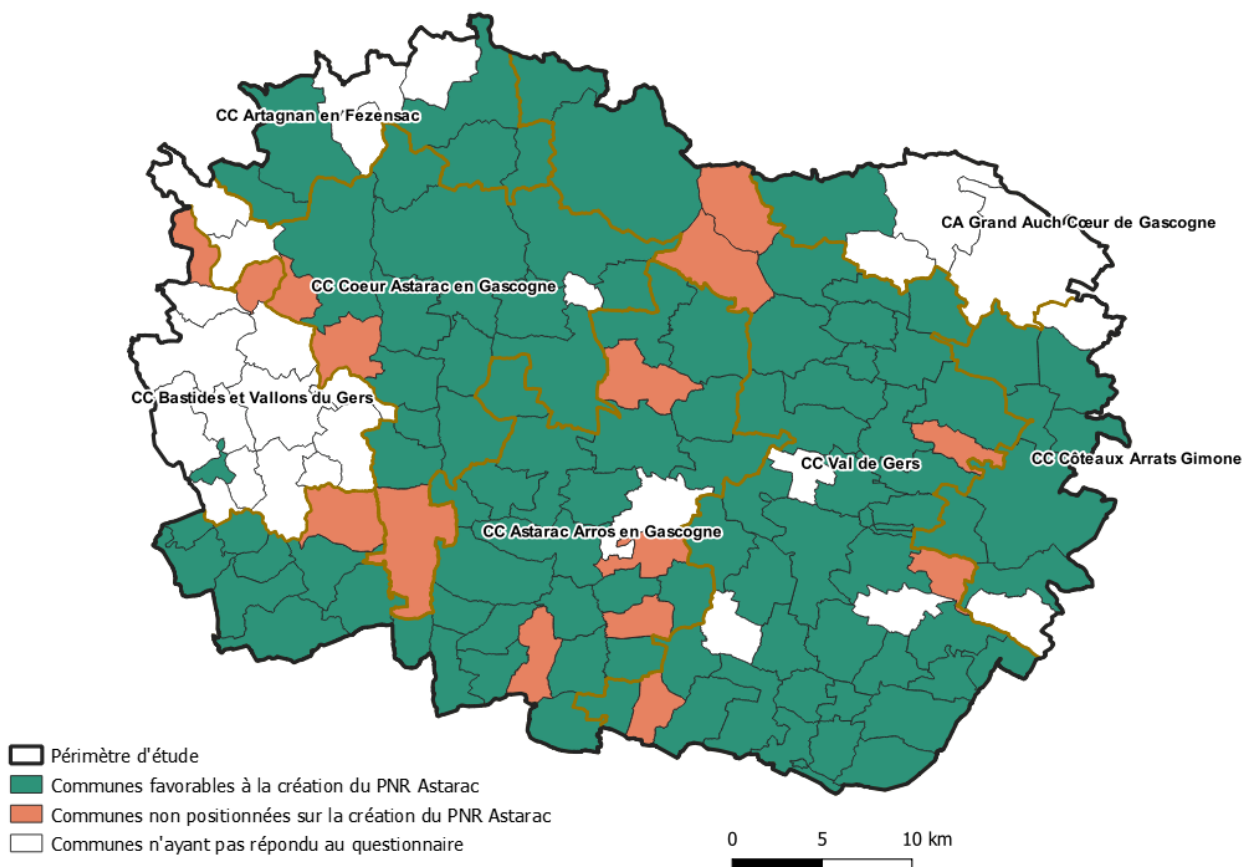
ENJEUX	ATTENTES EXPRIMÉES
① La reconnaissance et la préservation des richesses écologiques et paysagères de l'Astarac	Positionner les actions du PNR par rapport aux acteurs existants Renforcer la sensibilisation au patrimoine naturel et paysager Contribuer à l'amélioration des connaissances Maintenir la polyculture-élevage (bovins, palmipèdes) Maintenir la fonctionnalité des éléments du paysage Protéger les patrimoines en faisant appel à la réglementation existante
② Des ressources naturelles (sol, eau, bois) préservées dans un contexte de changement climatique	Améliorer la gestion forestière Adapter les pratiques culturales pour préserver les sols et la ressource en eau Accompagner la transmission des exploitations (pour lutter contre la déprise) Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides
③ Les patrimoines, moteur d'une économie touristique durable	Doter l'Astarac d'une stratégie touristique à l'échelle du futur PNR Mieux identifier et renforcer l'offre écotouristique du territoire Qualifier l'offre de découverte existante, l'enrichir par de nouveaux produits S'appuyer sur des modes de découvertes doux et vecteurs de lien social
④ Le patrimoine bâti, d'une architecture traditionnelle à une filière d'avenir pour un habitat de qualité	Améliorer, valoriser les connaissances et sensibiliser les publics Encourager les opérations de restauration de l'ancien et la prise en compte des spécificités architecturales locales dans le neuf Structurer et qualifier une filière économique liée aux éco-matériaux Valoriser le patrimoine bâti dans les démarches touristiques
⑤ Identité et richesses de l'Astarac, facteurs de lien social et d'attractivité	Favoriser, dynamiser la vie associative, le vivre-ensemble et les échanges S'appuyer sur l'identité de l'Astarac pour favoriser les liens, l'animation, etc. Mieux communiquer sur l'Astarac pour renforcer son attractivité Accompagner et développer l'activité et les filières locales, et construire un projet alimentaire de territoire Œuvrer au maintien des services publics et développer les services de santé Développer l'offre de mobilité douce en Astarac Renforcer les centres-bourgs et développer la politique de l'habitat
⑥ La qualité patrimoniale des productions agricoles et forestières, source de valeur-ajoutée	Maintenir et développer les filières agricoles ancrées au terroir de l'Astarac (polyculture - élevage - bovins, palmipèdes) Mieux gérer la forêt Encourager la production et le développement des énergies locales à partir d'énergies vertes du territoire Sécuriser/gérer la ressource en eau et améliorer sa qualité

Ces travaux ont contribué à la construction d'une stratégie territoriale partagée pour l'Astarac. Cette stratégie est décrite au Chapitre 5.

DES COMMUNES QUI AFFIRMENT LEUR INTÉRÊT POUR LE PROJET DE PNR

Une enquête a été adressée, rapidement après le démarrage (de mai à juillet 2019), aux 101 communes des 3 Communautés de communes ainsi qu'à 36 communes limitrophes (soit 137 communes au total). Elle visait à donner à chacune le moyen de donner sa perception du territoire et de faire entendre son point de vue sur le projet de PNR. 105 d'entre elles y ont répondu. Les résultats détaillés de cette enquête sont fournis en Pièce n°6.

Parmi les répondants à la question « Êtes-vous favorable à la création d'un Parc Naturel Régional en Astarac ? » 86% des communes se sont montrées positives, et seules 14% sont restées dans l'expectative. Aucune d'entre elles n'a répondu défavorablement.



Positionnement des communes sur l'opportunité de créer un PNR en Astarac (Enquête et résultats : juillet 2019)

Le PNR est perçu comme une opportunité pour développer l'économie et le tourisme ; accroître la visibilité et la notoriété du territoire ; préserver et valoriser le patrimoine naturel historique et culturel ; dynamiser et fédérer les acteurs autour d'un projet de territoire ambitieux et coconstruit ; bénéficier d'ingénierie de projet et de moyens financiers ; inverser la tendance au déclin démographique.

Quelques inquiétudes ont été exprimées ponctuellement : contraintes sur les activités locales comme la pêche ou l'agriculture ; complexification administrative ; le coût.

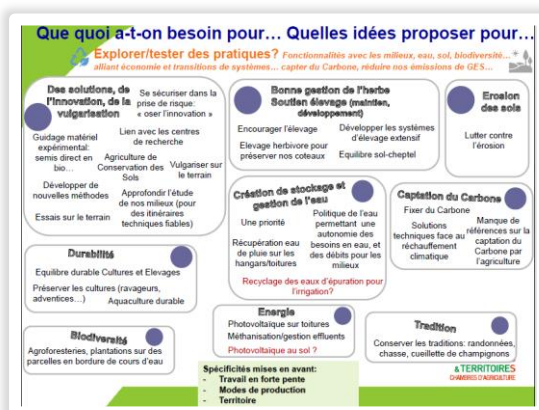
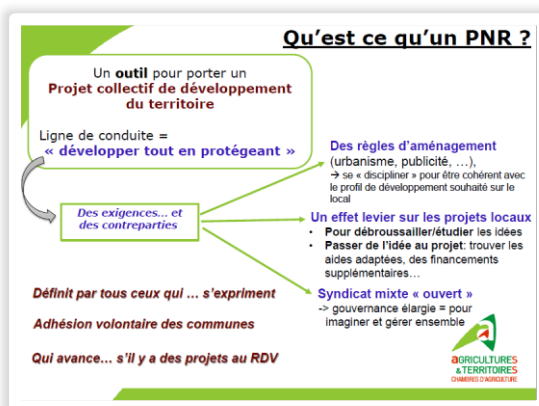
En réponse à la question « Au regard de la situation actuelle, dans quels domaines pensez-vous que les acteurs du territoire devraient s'impliquer en priorité ? » les communes ont établi les priorités suivantes :

<i>Pour préserver et valoriser les patrimoines ?</i>	Plus d'1/3 des communes jugent prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine agricole (espèces et races locales...) • Energies renouvelables et économies d'énergie • Paysages
<i>Pour développer les activités économiques ?</i>	Plus de 4 communes sur 10 jugent prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des produits agricoles et forestiers • Promotion du territoire et de ses activités • Agriculture
<i>Pour améliorer la qualité de vie des habitants et aménager le territoire ?</i>	6 communes sur 10 jugent prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> • La santé • Les transports et les mobilités

POUR LE MONDE AGRICOLE LE PNR EST LE FUTUR « LABORATOIRE DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE »

Engagée dans la démarche dès son démarrage, la Chambre d'Agriculture a souhaité préciser la contribution du monde agricole à la stratégie territoriale du projet de PNR Astarac en organisant 3 séries d'ateliers locaux en novembre 2019, février et mars 2020.

Ces ateliers ont mobilisé plus de 120 agriculteurs, ce qui représente 15% des exploitations professionnelles. Partant des orientations stratégiques du projet territorial ils ont été invités à proposer les actions concrètes à engager dans le monde agricole.



Ateliers organisés par la Chambre d'Agriculture

Une synthèse de ces travaux a été présentée au 5^{ème} Comité de pilotage qui s'est tenu le 15 juin 2020. Plusieurs agriculteurs l'ont illustrée par des exemples d'actions innovantes qu'ils mènent déjà dans leurs exploitations : réflexions sur de nouvelles variétés (notamment au travers de la ferme expérimentale de la CACG de Masseube), déploiement de systèmes d'irrigation optimisés, gestion de prairies à flore variée adaptées au contexte pédoclimatique (utilisation du logiciel Capflor® de l'INRA), valorisation de la biodiversité par l'implantation de haies, développement de nouveaux circuits de commercialisation...

Parmi les actions envisagées pour faire de l'Astarac un « laboratoire de transitions sécurisées pour concilier performances économique, sociale, environnementale et climatique », plusieurs sont cohérentes avec les missions et les ambitions des PNR :

- Mener des expérimentations sur les systèmes d'exploitation « bas carbone » : bilan global à échelle des exploitations, du territoire, des filières (émissions directes, émissions indirectes, hausser les réservoirs de stockage de carbone) ;
- Innover dans les systèmes herbagers et augmenter les réservoirs de biodiversité ;
- Approfondir les complémentarités pour gagner en autonomie : fourrages, fertilisation, énergie, système alimentaire de proximité ;
- Sécuriser l'alimentation en eau, dans le respect des milieux aquatiques, et soutenir les usages sobres et économes : efficacité, qualité, adaptation, économies, stockages adaptés, « énergie verte » ;
- Ouvrir la voie au développement de l'offre alimentaire territoriale, au bilan carbone amélioré (distribution locale, cantines, livraisons repas, restaurants...).

Le PNR apportera une vraie plus-value dans le déploiement de ces actions pour mettre au point et déployer des solutions efficaces et accessibles au plus grand nombre, faire progresser la connaissance que la population a de son agriculture locale, engager des partenariats innovants dans tous les domaines.

La diversité en signature
L'esprit d'innovation en bagage
La quête de résilience comme cap



« Un PNR en Astarac pour rechercher, innover, monter en compétences, trouver les solutions mobilisables pour et par chacun »

« Un PNR pour dialoguer, être ambassadeur d'une même ambition de développement »

« Un PNR en Astarac pour permettre au plus grand nombre de passer de l'idée au projet, puis du projet au progrès »

« L'agriculture bas carbone est une solution, une ressource et un patrimoine pour l'Astarac »

Extrait de la synthèse des ateliers organisés par la Chambre d'Agriculture

1.3. Les habitants sont également très favorables au PNR

Une enquête a été engagée au début de l'été 2019, avec l'objectif de compléter l'analyse « technique » du territoire, basée sur des indicateurs et points de vue d'experts, par la perception qu'en ont ses habitants. Ils ont été interrogés d'une part sur ce que représente pour eux l'Astarac et ce qui fait son identité, d'autre part sur leurs attentes vis-à-vis du futur PNR. Les résultats détaillés de cette enquête sont fournis en Pièce n°6.

Cette enquête a été largement diffusée sous la forme d'un questionnaire déposé dans les boîtes aux lettres, proposé dans les différents lieux d'accueil du public (mairies, offices du tourisme, stand sur les marchés...) et mis en ligne sur le site Internet du projet de PNR. Ce sont en tout 1 204 personnes qui y ont répondu, pour un territoire de 13 000 foyers environ. 90% d'entre elles résident sur le territoire de façon permanente et 57% ont moins de 60 ans.

Le questionnaire de l'enquête interrogeait notamment les répondants sur 3 thématiques ouvertes : l'environnement, l'économie et la vie locale. Les propositions ont permis de faire émerger près de 2 000 idées distinctes, dans les domaines d'actions variés et complémentaires (838 idées autour de l'environnement, 709 idées autour de l'économie et 539 autour de la vie locale), qui permettront d'alimenter la réflexion sur les orientations stratégiques à mettre en place.

À la question « Êtes-vous favorable à la création d'un Parc Naturel Régional en Astarac ? » 84% des habitants ont répondu positivement, 12 % sont dans l'expectative et 4% y sont défavorables.

786 habitants se sont aussi exprimés sur la question ouverte « Quelle est votre principale attente pour la mise en place d'un Parc naturel régional en Astarac ? ».

Leur classement en fonction du nombre de réponses est le suivant :



Extraits d'idées de projets et propositions d'actions liés aux attentes principales :

« Création d'ateliers pour l'échange et la convivialité »

« Promouvoir le fait gascon : histoire, langue, coutumes à travers des festivals »

« Favoriser la solidarité entre les habitants et les aides au déplacement »

« Plantation de haies dans un but de renforcer les corridors écologiques »

« Faire comprendre aux gens leur intérêt à préserver les paysages ! Aider à cette préservation, tant au niveau des sites que du bâti rural. »

« Protection de la biodiversité en collaboration avec les agriculteurs et les éleveurs »

« Valorisation des espaces boisés »

« Création de plusieurs "voies vertes" le long des rivières descendant du Plateau de Lannemezan »

« Création d'un écomusée de l'Astarac qui puisse devenir un site touristique important au niveau départemental et être utile à la population locale : éducation et loisirs en lien avec l'environnement et le patrimoine, restauration de qualité à l'année, festival et agenda culturel »

« Promouvoir notre gastronomie et les produits locaux »

2. UN ENGAGEMENT QUI SE CONFIRME DANS LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR

2.1. Une association loi 1901 pour porter le projet de PNR

La structure de portage du projet de PNR, chargée de la rédaction de sa charte a été créée à l'issue de l'étude d'opportunité et de faisabilité.

Les réflexions sur cette structure de portage ont été engagées au sein de l'Entente, dès la fin février 2020, à la suite du 4^{ème} Comité de pilotage. Deux possibilités ont été étudiées : la création d'une association loi 1901 ou celle d'un syndicat mixte, en appréciant les avantages et inconvénients respectifs.

Ces travaux ont conduit à privilégier une association loi 1901 pour porter la démarche de création du PNR Astarac. Rapide à mettre en place c'est en effet la formule la plus couramment retenue à ce stade des projets de PNR. D'autre part, elle permet une alliance forte « public & privé » dans la gouvernance, ce qui est cohérent avec le fort engagement des Chambres consulaires et notamment de la Chambre d'Agriculture dans ce projet.

Le 5^{ème} Comité de pilotage du 15 juin 2020 a entériné ce choix d'une association.

UNE VOCATION, L'ÉLABORATION DE LA CHARTE

Cette association a pour objet le portage de la démarche de création du PNR Astarac :

- ▷ Préparer le dossier de saisie de l'État, du CNPN et de la Fédération des Parcs pour l'avis d'opportunité sur la création du PNR ;
- ▷ Élaborer la charte constitutive du PNR en association étroite avec les communes, Communautés de communes, les acteurs professionnels et associatifs et les PETR ;
- ▷ Porter des actions de préfiguration illustrant la plus-value du PNR par rapport aux dispositifs existants et contribuant à fédérer les acteurs autour d'engagements partagés ;
- ▷ Définir les conditions futures de portage des démarches de contractualisation pour les 3 EPCI inclus en totalité dans le périmètre en lieu et place du PETR du Pays d'Auch, qui ne devrait pas subsister après la création du PNR.

DES MEMBRES FONDATEURS EN COHÉRENCE AVEC LE PROJET

L'Association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac est constituée des membres fondateurs, qui disposent d'une voix délibérative, soit 4 collèges : la Région Occitanie, le Département du Gers, les Communautés de communes et d'Agglomération et les communes (communes membres, communes associées, villes-portes d'Auch et de Marciac), et les Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers).

L'implication des Chambres consulaires dans l'Association de préfiguration du PNR avec voix délibérative est cohérente avec les enjeux du territoire et orientations stratégiques du projet. Elle constitue une originalité assumée par les élus du territoire qui souhaitent, dans la gouvernance de la future charte, trouver les modalités d'une implication forte de la profession agricole et des professionnels au sens large afin de relever ensemble le défi de la transition agroécologique.

À cela s'ajoutent aussi des membres partenaires, c'est-à-dire des membres publics (dont les PETR et le SCOT) et des membres techniques et associatifs qui ont déjà validé leur soutien au projet.

2.2. Une contribution importante du territoire au financement de cette association

Pour élaborer la charte, cette association devra disposer :

- ▷ De moyens d'ingénierie à même d'assurer la conduite des travaux et notamment l'animation du territoire (fédération, concertation, ...)
- ▷ De crédits d'études pour confier certains travaux d'élaboration de la Charte à des partenaires privés, publics ou parapublics extérieurs
- ▷ De capacités d'auto-financement pour engager les actions démonstratives du projet de PNR

UNE ESTIMATION DES BESOINS RÉALISTE ET À LA HAUTEUR DE L'ENJEU

Les besoins de l'association ont été estimés entre **200 et 310 K€ par an sur une durée de 3 ans**, de la façon suivante :

POSTES	CONTENU	BUDGET ANNUEL
Ingénierie et fonctionnement de l'association	1,5 à 2,5 ETP Frais de fonctionnement (locaux, fournitures, ...)	100 à 150 K€
Démarches et documents à produire pour élaborer la Charte	Diagnostic, rédaction du rapport et du Plan, évaluation environnementale, enquête publique, communication	70 à 100 K€
Actions démonstratives	Autofinancement afin d'appeler des crédits opérationnels (appels à projet, politiques sectorielles, ...)	30 à 60 K€

UNE CONTRIBUTION VOLONTARISTE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Les ressources de l'association se composent :

- ▷ Du produit des cotisations versées par ses membres afin de financer l'ingénierie, le fonctionnement de l'association et les démarches et documents à produire pour élaborer la Charte
- ▷ Des subventions éventuelles de l'Union Européenne, de l'État, de la Région et du Département pour financer les actions démonstratives.

Les élus du territoire souhaitent assumer de 30 à 40% des besoins financiers pour l'élaboration de la Charte du projet de PNR, soit un total de 90 à 120 K€, en fonction du budget retenu, un engagement cohérent avec leur détermination à voir aboutir la démarche de création d'un PNR en Astarac.

Au travers des statuts de l'Association (Pièce n°7), les membres des 4 collèges se sont engagés à participer à l'équilibre global du budget de fonctionnement selon la clé de répartition suivante :

- ▷ La Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée : 40 %.
- ▷ Le Département du Gers : 25 %.
- ▷ Les Communautés de communes et d'Agglomération et communes : 35 %
- ▷ Les Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers) : 1000 € par Chambre Consulaire.

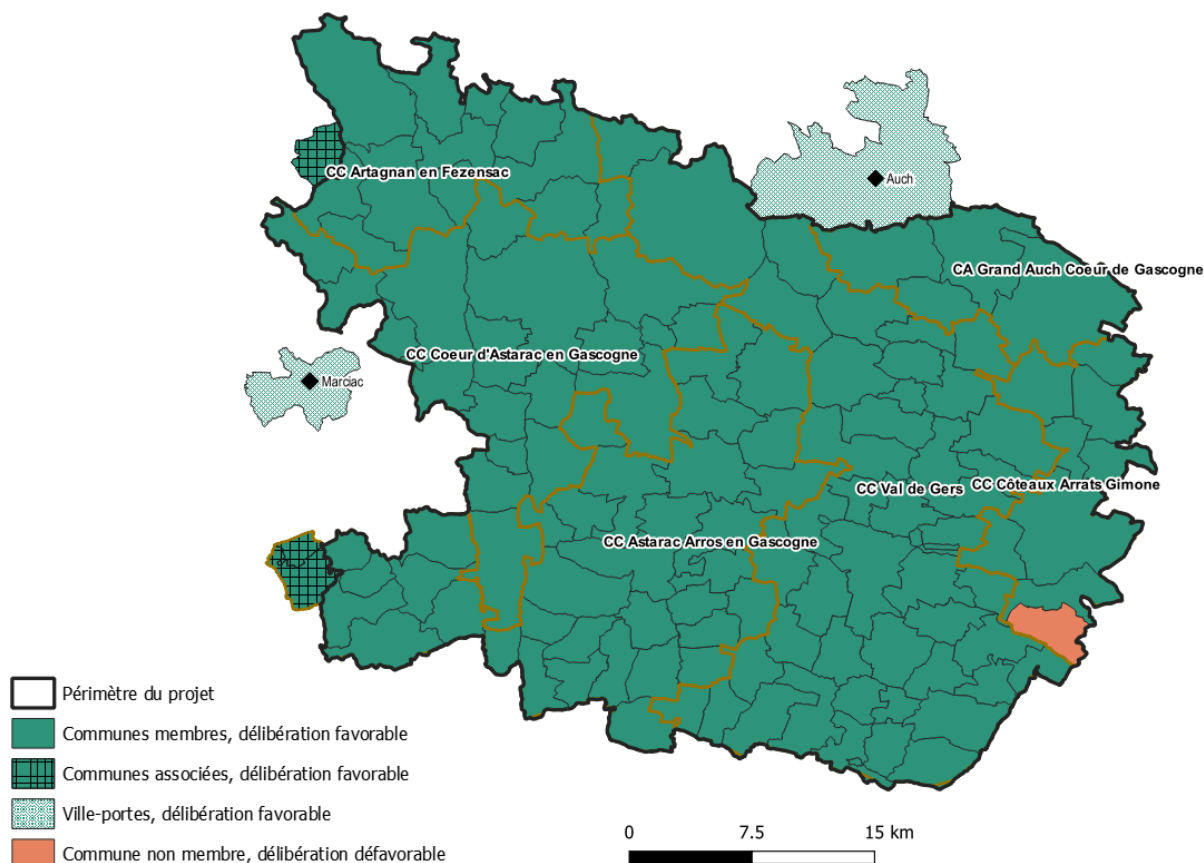
Les statuts prévoient les cotisations suivantes pour les collectivités de l’Astarac :

Membres	Cotisations
Communes	1 €/hab*
Communautés de communes/d’Agglomération incluses en tout ou partie dans le périmètre	0,5 €/hab*
Les 3 Communauté de communes incluses en totalité (ou quasi) dans le périmètre (en plus de la contribution ci-dessus)	2 €/hab*
Communes associées	0,5 €/hab*
Villes-Portes	0,25 €/hab*

*Leur contribution financière est calculée au prorata des dernières populations légales en vigueur selon les statistiques INSEE et actualisées chaque année (population totale).

2.3. Une mobilisation confirmée dans l’adhésion à l’association

Les délibérations pour l’adhésion des communes du périmètre du projet à l’Association de création du PNR Astarac ont été votées positivement à la quasi-unanimité (Pièce n°7). L’association fédère ainsi : 6 Communautés de communes (sur 6), 123 communes membre (sur 124), les 2 ville-portes d’Auch et de Marciac (sur 2), 3 communes associées (sur 3), et les 3 Chambres consulaires (sur 3).



Une mobilisation forte du territoire

Cette importante mobilisation et ce vif intérêt se sont aussi traduits lors de l'Assemblée générale constitutive de l'Association du 3 février 2021, qui a pu rassembler (en présentiel et en visio) 150 représentants et membres des différents collèges (sur les 170 invités).



AG constitutive de l'Association - le 3 février 2021

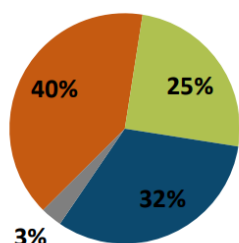
L'Assemblée a notamment permis de délibérer sur les statuts de l'Association (Pièce n°7), sur la composition du Bureau et de sa Gouvernance.

L'Assemblée Générale se compose de 170 membres répartis selon 5 collèges, avec la répartition suivante des voies délibératives :

L'ASSEMBLEE GENERALE : 170 représentants titulaires

Région Occitanie
4 représentants

Chambres consulaires
3 représentants



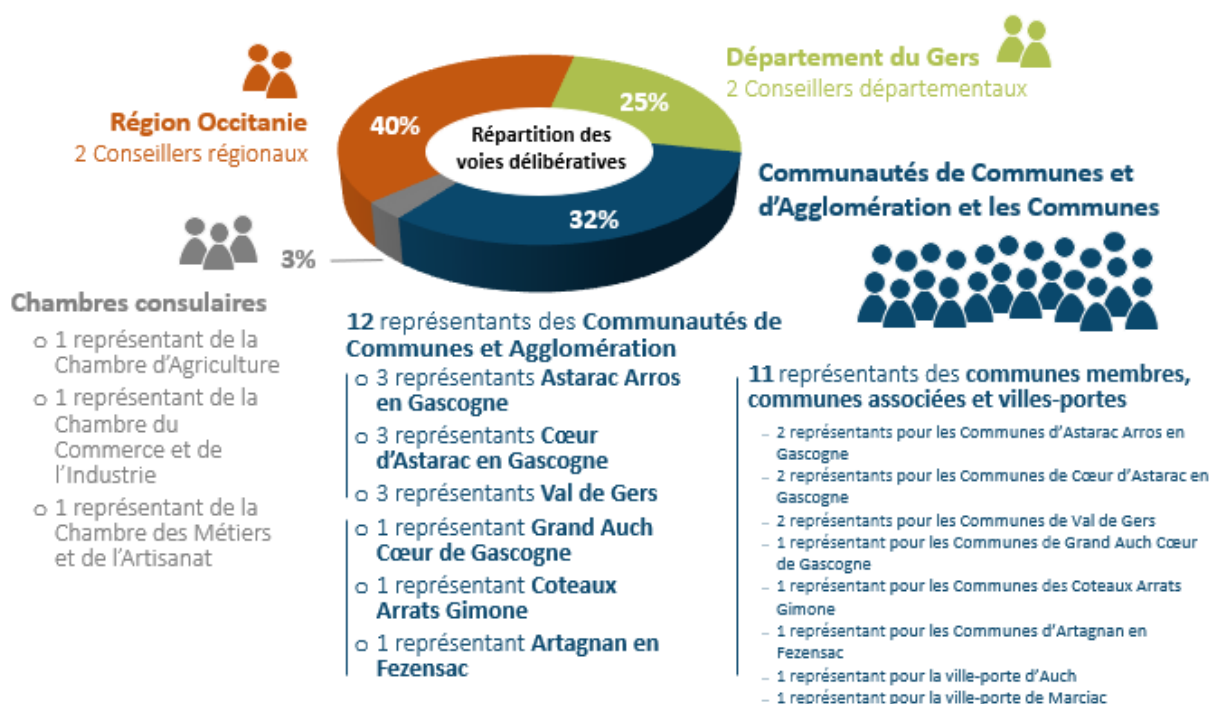
Répartition des voix délibératives

Département du Gers
5 représentants

Communautés de Communes et d'Agglomération et les Communes

158 représentants (30 pour les Communautés de communes et 128 pour les Communes)

Le Bureau se compose de 30 membres, représentant les 5 collèges, selon la même répartition des voies délibératives, et avec une représentativité du territoire, notamment des Communautés de communes et des communes qui disposent de 23 représentants.



Organisation du Bureau de l'Association

Au sein du Bureau, la composition de la gouvernance a été organisée de manière à impliquer les différents collèges du territoire, et à maintenir et amplifier la dynamique collective qui a été initiée par les trois Communautés de communes initiatrices du projet. Le bureau restreint s'organise comme suit :

Un Président	Les 3 CC initiatrices de la démarche :		
Deux Présidents Délégués	Communauté de communes Val de Gers Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne		
Trois Vice-Président	Région Occitanie	Département du Gers	Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
Un Secrétaire et un Trésorier	Communes de la Communauté de communes Artagnan en Fezensac	Communes de la Communauté de communes Coteaux Arrats Gimone	

Organisation de la Gouvernance de l'Association

Lors de l'Assemblée générale constitutive du 3 février 2021, ont ainsi été élus :

François RIVIERE, Président de la CC Val de Gers, Président
 Céline SALLES, Présidente de la CC Astarac Arros en Gascogne, Présidente Déléguée
 Patrick FANTON, Président de la CC Cœur d'Astarac en Gascogne, Président Délégué
 Jean-Louis GUILHAUMON, Vice-Président de la Région Occitanie, Vice-Président
 Françoise CASALE, Vice-Présidente du Département du Gers, Vice-Présidente
 Pascal MERCIER, Président de la CA Grand Auch Cœur de Gascogne, Vice-Président
 Véronique THIEUX-LOUIT, Maire de Lupiac, CC Artagnan en Fezensac, Secrétaire
 Jacques SERIN, Maire de Betcave-Aguin, CC Coteaux Arrats Gimone, Trésorier

JUSTIFICATION DE L'OUTIL PNR EN ASTARAC



L'examen de la pertinence de l'outil PNR au regard des besoins du territoire et de sa plus-value dans l'organisation territoriale existante a été mené par étape en répondant successivement aux quatre questions suivantes :

Le projet de territoire répond-t-il aux exigences d'un PNR ?

Partant de l'état des lieux et des enjeux présentés au chapitre 2, une première étape a été de définir collectivement un horizon stratégique pour le territoire et de vérifier la cohérence de ce projet avec les exigences d'un PNR.

Les 5 missions des Parcs naturels régionaux (article R333-4 du Code de l'Environnement) :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil, l'éducation et l'information
- l'expérimentation, l'innovation



Les exigences de la politique des PNR (traduites dans la législation)

- La qualité paysagère et la protection des structures paysagères (L. 333-1 et R. 333-3)
- La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (R. 333-3)
- La maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation (L. 333-1)
- La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels à enjeux – (L. 362-1)
- La publicité, les enseignes et pré-enseignes au sein des agglomérations – (L. 581-7 et L. 581-8)

Un PNR est-il l'outil le mieux adapté pour porter ce projet ?

La seconde étape visait à examiner les alternatives à un PNR pour porter cette stratégie. 2 alternatives ont été envisagées : un PETR et une structure dans le prolongement de l'Entente mise en place par les 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche. La Région ne contractualisant qu'avec des territoires organisés, la 2nde alternative a rapidement été écartée.

Quelle sera la place du PNR dans l'organisation territoriale existante ?

Le PNR viendra se « superposer » aux outils existants notamment les PETR et le SCoT. Il devra également organiser ses relations avec les EPCI du territoire et avec les pôles urbains voisins : Auch et Marciac.

La loi Biodiversité de 2016 confie au PNR la mission de mettre en cohérence les politiques publiques sur leur territoire en application de leur charte

Ce paragraphe examine la cohérence et l'articulation du futur PNR avec ces différentes entités.

Quelle cohérence du projet avec les politiques régionales et départementales ?

En référence à la loi pour la reconquête de la biodiversité, il s'agissait de vérifier la cohérence du projet de territoire, tel qu'il se dessine à cette étape de l'étude de faisabilité avec les politiques de la Région Occitanie et du Département du Gers.

1. LE PROJET DU TERRITOIRE RÉPOND-T-IL AUX EXIGENCES D'UN PNR ?

1.1 Le socle d'un projet de territoire ambitieux et volontariste

La consultation des personnes ressources du territoire au cours de la phase d'état des lieux, l'enquête auprès des communes et celle en direction des habitants, les travaux de l'entente intercommunautaire, le partage des enjeux transversaux dans l'atelier de concertation, ont permis de dessiner progressivement un horizon stratégique partagé et de poser les fondations d'un projet de territoire ambitieux et volontariste.

Première pierre du futur chantier d'élaboration de la charte, la stratégie territoriale approuvée par le 3^{ème} Comité de pilotage du 20 décembre 2019, est organisée en 6 orientations et 2 grands principes d'actions de la façon suivante :

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1) Relier des patrimoines préservés et restaurés 
- 2) Réussir la transition agroécologique   
- 3) Porter la responsabilité de tête de bassin  
- 4) Organiser l'économie patrimoniale 
- 5) Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac 
- 6) Révéler toutes les richesses de l'Astarac   

Être un territoire
d'innovation

Agir en cohérence
et complémentarité
avec les autres acteurs

2 PRINCIPES D'ACTION

Compte tenu du rôle majeur de l'agriculture sur ce territoire, à la fois dans le maintien de la mosaïque paysagère et le support de la richesse écologique, et dans l'animation de la vie locale le choix a été fait de lui dédier spécifiquement une orientation dans la stratégie territoriale. Le monde agricole aura un rôle à jouer dans chacune des cinq autres orientations, ce choix traduit son engagement dans ce projet de PNR, ce qui est une garantie de son succès.

Cette stratégie est résumée ci-après, elle est déclinée en objectifs et pistes d'actions dans le point d'étape n°4 du projet (Pièce n°5).

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1- Relier des patrimoines préservés et restaurés

Cette première orientation constitue le fondement du projet de PNR Astarac. La qualité patrimoniale du territoire (la mosaïque paysagère, les continuités écologiques, la faune et la flore remarquable, le patrimoine bâti, les races animales anciennes, ...) doit être préservée voire même enrichie.

En cohérence avec les spécificités patrimoniales de l'Astarac, cet objectif stratégique traduit la volonté de décloisonner l'approche des patrimoines pour « révéler toute sa richesse »

2- Réussir la transition agroécologique

Dans ce territoire où l'agriculture modèle la mosaïque paysagère, support de la richesse écologique, et reste au cœur de la vie locale, cette orientation vise à réunir les conditions d'une agriculture économiquement viable et transmissible, socialement vivable et qui réponde de manière volontariste aux enjeux environnementaux et sociétaux, spécifiques de l'Astarac.

3- Porter la responsabilité de tête de bassin

Situé en tête de bassin du SAGE, l'Astarac porte une responsabilité vis-à-vis des territoires à l'aval, ses actions ayant un impact jusqu'à la confluence avec la Garonne. À travers cette troisième orientation, l'Astarac affirme la volonté d'assumer pleinement cette responsabilité de tête de bassin tant sur le plan de la stratégie, de la concertation locale, que de l'action opérationnelle.

4- Organiser l'économie patrimoniale

Il s'agit de se saisir localement de toutes les opportunités de valorisation des richesses patrimoniales en replaçant le déploiement de cette économie à l'échelle supra-territoriale la mieux adaptée (départementale, inter départementale, régionale, ...).

5- Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac

Dans un contexte de déprise démographique cette cinquième orientation vise à maintenir une campagne « vivante » en animant ce territoire « où il fait bon vivre » et en renforçant le sentiment d'appartenance de ses habitants autour de ce qui fait l'identité de l'Astarac : les paysages, le calme, les traditions festives...

6- Révéler toutes les richesses de l'Astarac

La connaissance des richesses patrimoniales de l'Astarac est un préalable pour que les acteurs du territoire (élus, habitants, entreprises, ...) en soient fiers et qu'ils s'en emparent pour les valoriser et les préserver à long terme, mais aussi pour améliorer l'image qualitative de l'Astarac et renforcer son attractivité (résidentielle, économique et touristique). L'amélioration de cette connaissance est l'objet de cette orientation.

DEUX GRANDS PRINCIPES D'ACTION : L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION LOCALE

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques du projet de PNR Astarac sera guidée par deux grands principes d'actions :

Être un territoire d'innovation

L'ambition des acteurs locaux de faire du PNR un territoire d'expérimentation dans tous ses domaines d'intervention a conduit à l'inscrire de façon transversale, comme un « principe d'action » de cette stratégie territoriale.

Le PNR sera le territoire pilote pour la mise en œuvre des politiques de préservation des patrimoines et de développement durable de ses partenaires, en particulier le Département du Gers et la Chambre d'Agriculture qui voient dans l'Astarac « le laboratoire des transitions ».

Agir en cohérence et complémentarité avec les autres acteurs

L'ambition de cohérence et de complémentarité du projet de PNR Astarac avec les autres acteurs du territoire se traduira tout particulièrement dans deux domaines.

- Faire du PNR « l'opérateur » commun des Communautés de communes pour la mise en œuvre de certaines de leurs compétences (pas de doublon dans les interventions mais des interventions clairement réparties). Cette ambition s'appliquera tout particulièrement pour les trois totalement incluses dans le périmètre du projet de PNR.
- Structurer les coopérations avec le Grand Auch et Marciac, villes labélisées « Grand Site d'Occitanie » dans une logique d'intérêts réciproques.

Il s'agit également de favoriser l'engagement des communes dans la réalisation des actions relevant de leurs compétences (ex : documents d'urbanisme, restauration du patrimoine bâti et du petit patrimoine...) et de capitaliser la connaissance des patrimoines produite par les partenaires.

1.2 Une stratégie cohérente avec les missions et exigences réglementaires des PNR



Préservation de l'environnement



Économie locale



Épanouissement de l'Homme

Comme le symbolisent les illustrations ci-contre utilisées en regard de chaque orientation stratégique, ce projet est cohérent avec les cinq missions des PNR prévues par le Code de l'Environnement. Il remplit particulièrement la 1^{ère} mission des PNR relative à la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.

L'ambition patrimoniale du projet territorial, tel qu'il est envisagé à ce stade est proportionnée aux enjeux de protection, restauration, appropriation et valorisation des patrimoines.

Chacune des orientations stratégiques a été déclinée en une série d'objectifs et des premières pistes d'actions ont été identifiées.

Cette déclinaison montre que le projet de territoire répond aux exigences réglementaires de la politique nationale des PNR et en particulier aux deux suivantes :

- ▷ La qualité paysagère et la protection des structures paysagères (L. 333-1 et R. 333-3) ;
- ▷ La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (R. 333-3).

2. UN PNR EST-IL L'OUTIL LE MIEUX ADAPTÉ POUR PORTER CE PROJET ?

Deux options ont été étudiées pour mettre en œuvre le projet de territoire de l'Astarac, tel qu'il est formulé à ce stade à travers ses orientations stratégiques et objectifs :

- ▷ Créer un PNR Astarac
- ▷ Prendre appui sur l'actuel PETR du Pays d'Auch, qui serait « revisité » pour porter le projet du territoire.

Dans chacune de ces options la structure portant le projet de territoire, devra mobiliser les outils existant pour mettre en œuvre les actions envisagées : contractualisation avec l'État et la Région, charte forestière de territoire (CFT), contrat de rivière, projet alimentaire territorial (PAT), Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Pays d'Art et d'Histoire (PAH), Géoparc, etc.).

2.1. L'option d'un PNR Astarac avec sa structure de gouvernance

En cas de labélisation du territoire en PNR, un Syndicat Mixte de gestion du PNR sera créé :

- Ce sera un Syndicat Mixte « ouvert » avec comme membres constitutifs la Région, le Département du Gers, les communes et les intercommunalités à fiscalité propre concernées en tout ou partie par le périmètre classé. Ce Syndicat Mixte pourrait être « ouvert élargi » à des représentants socioprofessionnels (chambres consulaires) et des établissements publics (avec des conditions de fonctionnement particulières) ;
- Il disposera d'un budget de fonctionnement, financé par les participations statutaires des membres et la contribution du Ministère de l'Environnement, lui permettant de disposer d'une équipe d'ingénierie en charge de l'animation et la mise en œuvre la charte ;
- Il bénéficiera de la « politique PNR » de la Région (actuel « Contrat de Parc ») pour mettre en œuvre des actions liées à la mise en œuvre de la Charte. Il pourra être maître d'ouvrage de certaines actions au regard de ses missions définies dans la Charte. Il appuiera les acteurs du territoire (communes, Communautés de communes, socio-professionnels et associations) dans la mise en œuvre des actions liées à leurs engagements et partenariats avec le PNR.

Ce PNR devra s'inscrire dans l'organisation territoriale existante. Ce point est détaillé au paragraphe 3 ci-après.

2.2. L'option d'un PETR du Pays d'Auch revisité

LE PETR DU PAYS D'AUCH EST DOTÉ DE PEU DE MOYENS

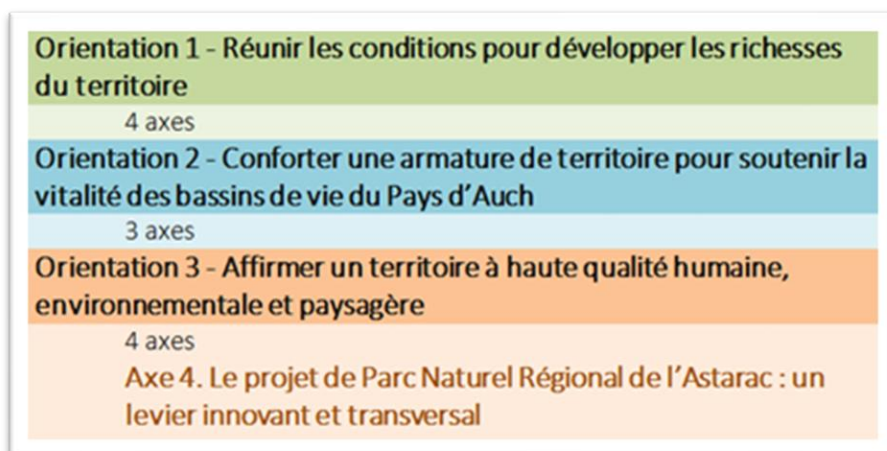
Créé en avril 2015, le PETR du Pays d'Auch se compose des 3 Communautés de communes d'Astarac initiatrices de la démarche (66% de son territoire pour 39% de sa population) et de la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Le choix a été fait de doter ce PETR de peu de moyens propres (cotisation des membres de 1,5 €/hab. seulement) avec une équipe d'ingénierie très restreinte (2,6 ETP).

Il ne porte pas de projets structurants, en maîtrise d'ouvrage, sur l'ensemble de son territoire. Il joue principalement un rôle de « plateforme de contractualisation », en mobilisant différentes sources de

financement au profit direct de ses membres : Europe (programmes LEADER - 2014-2020), Région (Contrat territorial - 2018/2021), Département, État (Contrat de ruralité 2018/2021).

Il est doté depuis fin 2018 d'un nouveau projet de territoire, organisé en 3 orientations. L'axe 4 de l'Orientation 3 est consacré à l'émergence du projet de PNR Astarac.



Structure du PETR du Pays d'Auch - Orientations et axes

Le contrat territorial régional, qui est l'outil actuel de la politique territoriale de la Région pour soutenir les projets de territoire, se décline en 2 volets distincts, l'un pour l'agglomération d'Auch et l'autre pour les 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche. Le PETR du Pays d'Auch est cependant un espace de dialogue entre Auch, pôle de centralité, et le territoire rural d'Astarac.

L'HYPOTHÈSE D'UN PETR RENFORCÉ SUR SON VOLET RURAL

Pour être en capacité de mettre en œuvre le projet de territoire envisagé, le PETR du Pays d'Auch, qui n'en a ni la mission formelle, ni l'organisation, ni les moyens, devrait être profondément modifié.

Les moyens devront être sensiblement augmentés

La Région Occitanie soutient les projets de territoire via les outils de sa politique territoriale ; il s'agit de construire une « feuille de route » pour chaque territoire, mobilisant l'ensemble des dispositifs régionaux. Bien que le champ des politiques et dispositifs régionaux soit large, il n'est pas possible aujourd'hui d'affirmer que le projet de territoire de l'Astarac, tel qu'il est formulé à ce stade, pourra s'inscrire en totalité dans un tel contrat.

Si sa politique a d'abord vocation à accompagner les projets d'investissement des collectivités, la Région cofinance également l'ingénierie dans les territoires ruraux. Actuellement, pour les plus gros territoires, l'aide à l'ingénierie est au maximum de 90 000 €. Cela implique que les collectivités concernées aient la capacité de contribuer au financement de ces postes.

Le périmètre sera recentré sur les 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche

Dans cette hypothèse d'un PETR, il n'y a plus de notion de « périmètre de PNR ». Le projet de territoire est recentré sur les 3 Communautés de communes initiatrices de la démarche, les autres communes restant dans leurs PETR respectifs.

Deux options peuvent être envisagées :

- Le maintien du PETR du Pays d'Auch dans son périmètre actuel avec une contractualisation organisée en un volet rural renforcé correspondant au projet de territoire de l'Astarac et un volet urbain pour l'agglomération d'Auch,
- Un « PETR Astarac » avec « la sortie » de l'Agglomération.

Si la première option présente l'avantage de maintenir un lien urbain-rural, elle fait « perdre de sa force et de sa visibilité » au projet de territoire porté par les élus et habitants de l'Astarac.

2.3. Le PNR apporte une vraie plus-value

La comparaison de ces deux alternatives montre que la création du PNR Astarac constitue une « vraie plus-value » par rapport à un PETR du Pays d'Auch « revisité », permettant notamment :

- ▷ La mise en place de l'ingénierie dont manque ce territoire, à travers l'ingénierie du syndicat mixte PNR ;
- ▷ Le renforcement de l'orientation n°3 du projet de territoire du PETR (*Affirmer un territoire à haute qualité humaine, environnementale et paysagère*) à travers une Charte du PNR sur la partie « rurale » du PETR ;
- ▷ La mise en œuvre de ce « projet renforcé » avec des moyens financiers régionaux supplémentaires (le Contrat de Parc ou le dispositif qui lui succèdera le cas échéant) et un opérateur pour porter des actions structurantes (le SM PNR) ;
- ▷ Le renforcement de la structuration territoriale de l'Astarac en allant au-delà de la structuration actuelle qui se traduit aujourd'hui par une association de préfiguration rassemblant les différents représentants du territoire.



"Le projet de PNR permet de fixer un horizon au territoire de l'Astarac, avec des objectifs forts comme l'innovation, la protection et la transition, qui correspondent à ceux fixés par le Département du Gers. Le Département félicite aussi le mode de gouvernance retenu dans ce projet, qui induit une nouvelle proximité, de nouveaux modes de rassemblement, de partage, l'animation du PNR se devant de dépasser les clivages et de répondre aux besoins du territoire."

Philippe MARTIN, Président du Département du Gers

D'autre part le PNR a une « dimension symbolique » forte qui s'accompagne d'un effet d'entraînement beaucoup plus élevé qu'un PETR, notamment dans le monde agricole.

" S'agissant des agriculteurs mais aussi de tous les réseaux, on sent la capacité du PNR à fédérer, c'est prometteur. Le projet de PNR a impulsé de l'écoute et de la compréhension et réveillé la dimension « laboratoire d'idées » et le sens de l'initiative. Les agriculteurs du territoire souhaitent tout à la fois être auteurs et acteurs dans ce projet qui peut favoriser les transitions économiques, sociales, environnementales. La Chambre d'agriculture, riche de son ingénierie, sera mise au service du projet du PNR pour le concrétiser."

Marianne DUTOIT, Vice-Présidente à la Chambre d'Agriculture du Gers



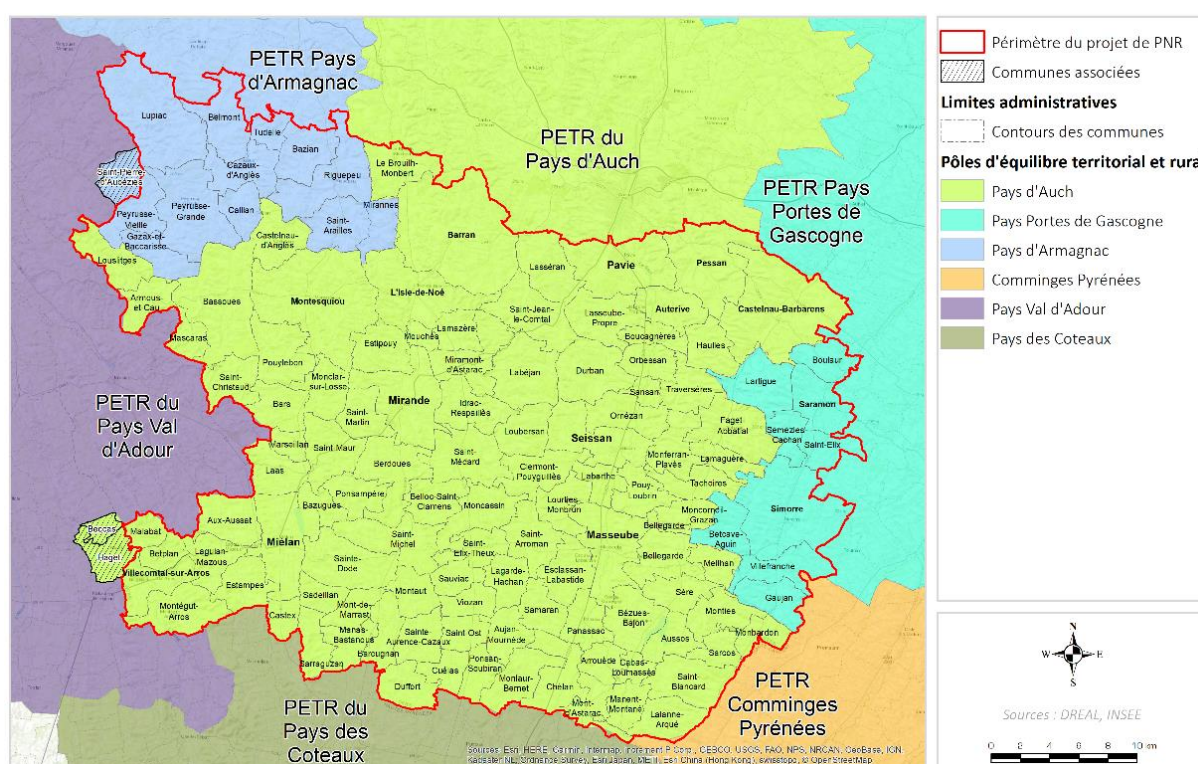
3. QUELLE PLACE DU PNR DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE EXISTANTE ?

La loi Biodiversité de 2016, confie au PNR la mission de mettre en cohérence les politiques publiques sur son territoire.

Ce chapitre examine l'articulation du PNR avec les PETR, le SCoT de Gascogne et les Communautés de communes, auxquels il viendra se superposer.

3.1. Comment le PNR va-t-il s'articuler avec les PETR ?

LE PÉRIMÈTRE DE PROJET SE SUPERPOSE À 3 PETR



Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

- Le PETR du Pays d'Auch, qui couvre 81% du périmètre de projet ;
- Le PETR du Pays des Portes de Gascogne ;
- Le PETR du Pays de l'Armagnac.

Chaque PETR dispose d'une gouvernance spécifique, d'un projet de territoire, d'une équipe d'ingénierie et est porteur d'une contractualisation avec l'État ou la Région Occitanie.

LE PETR DU PAYS D'AUCH A VOCATION À DISPARAITRE

Compte-tenu de l'importance de sa superposition avec le PNR, l'articulation avec le PETR du Pays d'Auch est un enjeu majeur. Aussi deux hypothèses ont-elles été partagées avec les élus et les principaux acteurs du territoire, engagés aux côtés de l'Entente (Département, Chambre d'Agriculture, ...) :

Option n°1 : Maintien du PÉTR du Pays d'Auch

Le PÉTR continue de porter les contractualisations avec l'État et la Région, dont ne bénéficient que les communes des 3 Communautés de communes de l'Astarac initiatrices de la démarche qui sont dans son périmètre. Pour garantir la cohérence et la complémentarité de leurs actions, le PNR devra être cosignataire de ces contrats et devra définir des règles d'articulation avec le PÉTR, par exemple :

- Décroisement des projets qui selon les thématiques sont soit dans le Contrat de Parc (ex « biodiversité et paysage »), soit dans le Contrat Territorial Occitanie (ex : « mobilité et services ») ;
- Croisement des projets : les projets sont dans les deux Contrats mais selon des modalités différentes par exemple le volet « investissement » dans le Contrat Territorial et le volet « fonctionnement » dans le Contrat de Parc.

Option n°2 : Disparition du PÉTR du Pays d'Auch

Dans cette hypothèse l'Agglomération d'Auch contractualise de son côté avec l'État et avec la Région. Le PNR porte le contrat de Parc sur l'ensemble de son périmètre et porte également les politiques de contractualisation territoriale pour le compte des 3 Communauté de communes d'Astarac initiatrices de la démarche (à travers une « carte spécifique » à laquelle adhèrent ces 3 EPCI au sein du Syndicat Mixte de PNR).

Les autres communes et communauté de communes du périmètre du PNR restent dans leurs PÉTR respectifs.

Les démarches de concertation engagées, dans le cadre de l'étude de faisabilité et d'opportunité, ont conduit les acteurs locaux à privilégier la disparition du Pays d'Auch, en cas de création du PNR Astarac. L'adhésion de l'Agglomération d'Auch au Syndicat Mixte du PNR permettra de maintenir son lien privilégié avec l'Astarac.

UNE ARTICULATION NÉCESSAIRE AVEC LES 2 PÉTR SITUÉS SUR « LES MARGES » DU PÉRIMÈTRE

Le PNR devra assumer sa mission de coordination des politiques avec le PÉTR du Pays des Portes de Gascogne et avec le PÉTR du Pays de l'Armagnac, même s'ils ne concernent qu'une petite partie du territoire sur ses marges (respectivement 9 et 12 communes).

Chaque articulation PNR/PÉTR est « unique » compte-tenu de la taille et de la nature du futur « espace partagé » entre le PNR le PÉTR et de leurs enjeux et stratégies respectifs :

- ▷ Aux portes de la métropole toulousaine, le PÉTR du Pays des Portes de Gascogne n'a pas d'enjeu d'attractivité. Il est très engagé dans des coopérations avec les territoires voisins, notamment le Pays d'Auch.
- ▷ Territoire « hyper-rural » de la frange Ouest du Gers, le PÉTR du Pays de l'Armagnac partage les mêmes enjeux que l'Astarac : recherche d'attractivité, maintien de l'activité agricole, valorisation de la ressource forestière.

Territoires structurés et organisés, ces deux PÉTR disposent de politiques environnementales, paysagères, énergétiques et culturelles engagées de longue date. Chacun s'est doté d'une équipe d'ingénierie déployée sur le territoire (6 à 8 ETP) dans plusieurs domaines : tourisme, culture, transition écologique, mobilité, urbanisme, alimentation territoriale, ... La cotisation des Communautés de communes membres est de l'ordre de 3 à 4€ / habitant.

Compte-tenu de ces éléments, plusieurs enjeux d'articulation du projet de PNR Astarac avec ces PÉTR ont été identifiés :

- ▷ Renforcer la perception de la « plus-value » du PNR pour chaque PETR. Pour cela, il sera important d'associer étroitement les PETR à la gouvernance du Parc, tant sur le plan politique que technique ;
- ▷ Veiller à ce que le chevauchement de périmètre ne soit pas un facteur de « confusion », voire de « déstabilisation » des PETR. Il sera notamment important de régulièrement rappeler aux acteurs locaux que la création du PNR Astarac n'entraînera aucune modification de périmètre des Communautés de communes et des PETR. Les PETR continueront à porter leurs démarches de contractualisation respectives auprès de l'État, de la Région, de l'Europe.
- ▷ Rechercher une bonne complémentarité entre les missions du PNR et celles du PETR sur les communes de superposition, qui constituent un « espace partagé ». Ainsi, sur cet espace partagé, le PNR n'interviendra pas en concurrence des PETR mais en complémentarité de leurs missions dans une logique de « plus-value » au profit du territoire.
- ▷ Développer les coopérations entre les deux territoires au-delà de « l'espace partagé » dans différents domaines : itinérance douce, agroécologie, vulgarisation scientifique, ...

À travers des partenariats constructifs, le PNR pourra renforcer les démarches de valorisation des patrimoines dans un cadre territoriale plus large.

3.2. Une articulation simple avec un SCOT, d'échelle « quasi départementale »

Le PNR viendra se superposer au SCoT de Gascogne, en cours d'élaboration. Ce SCoT d'échelle quasi départementale concerne la totalité du périmètre de projet du PNR.

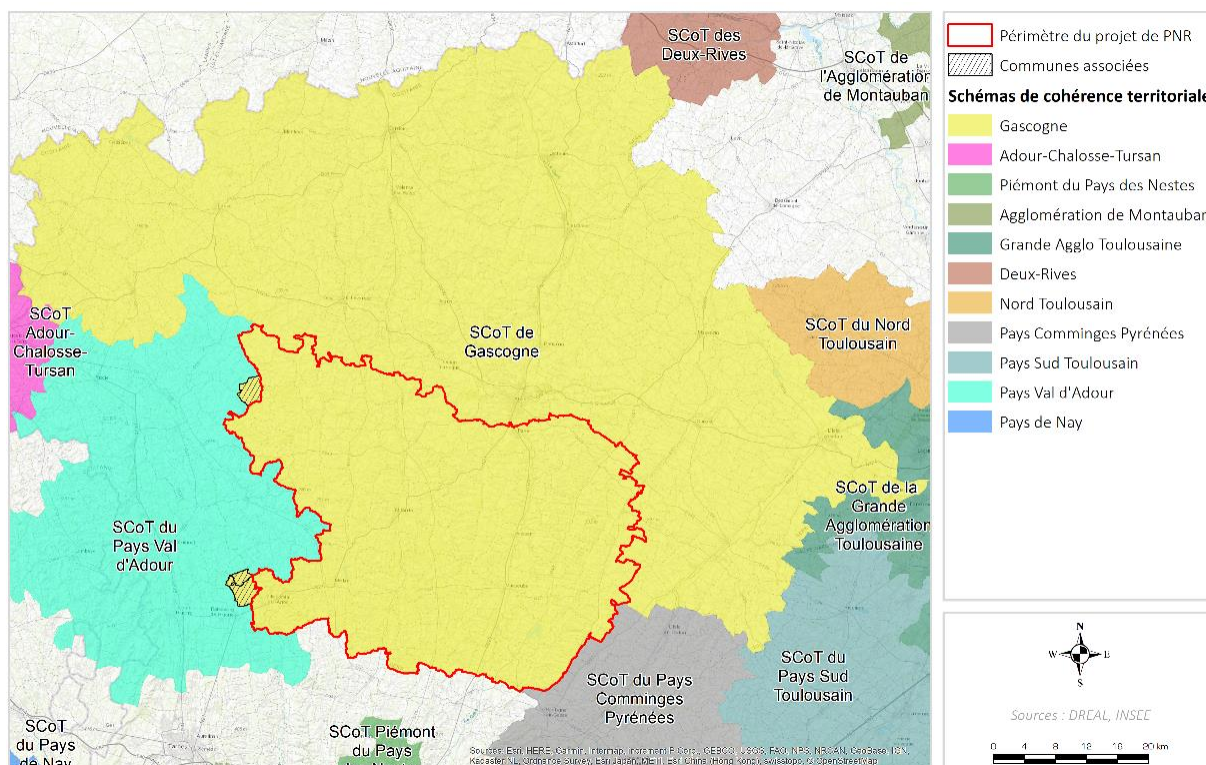


Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

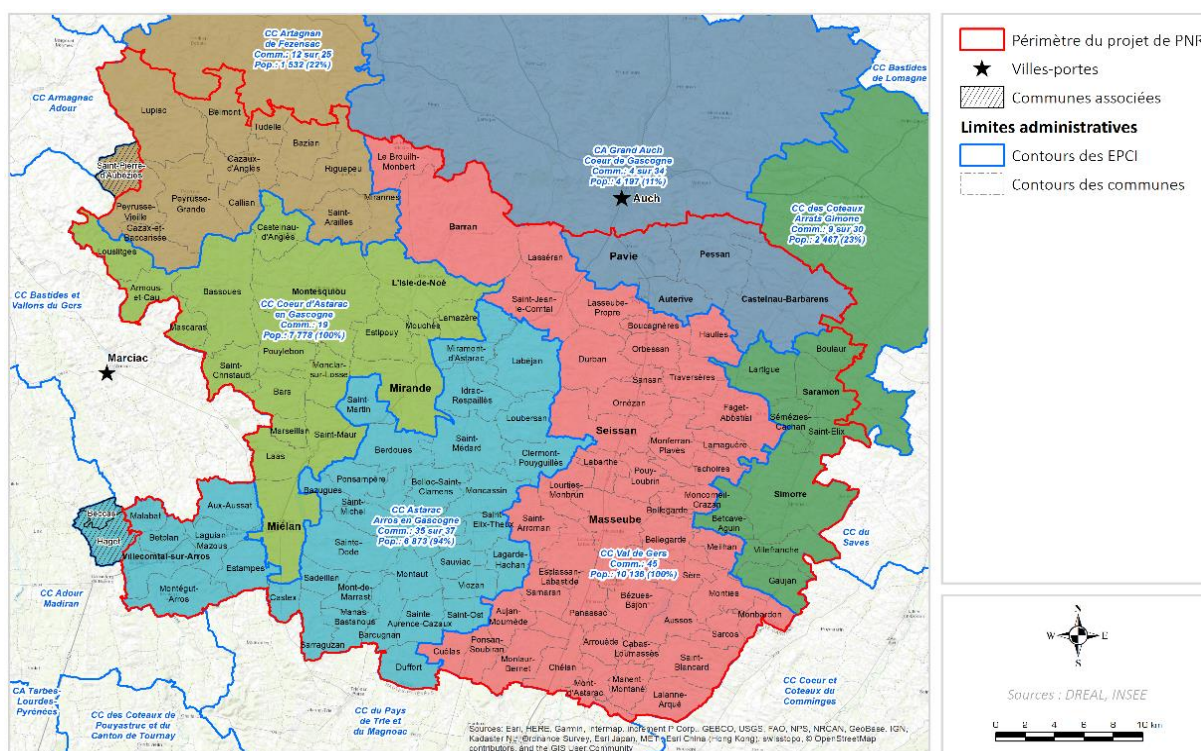
L'année 2020 est consacrée à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). La concordance des calendriers avec le lancement de la création du PNR Astarac, dès 2021, est une opportunité pour rechercher une cohérence forte de ces deux démarches. Compte-tenu de l'échelle départementale de ce SCoT, les orientations et prescriptions de la future Charte pourront être plus précises et apporter ainsi une « vraie plus-value ».

L'outil PNR Astarac s'avère ainsi très cohérent » par rapport au seul SCOT avec lequel s'articuler, et qui concerne la totalité de son périmètre.

3.3. L'ambition de faire du PNR un opérateur commun des Communautés de communes et d'Agglomération

Au regard de leurs compétences, le rôle des Communautés de communes ou d'Agglomération dans la mise en œuvre de la Charte est stratégique et se décline dans de nombreuses thématiques.

Le périmètre concerne 6 intercommunalités à fiscalité propre dont les 3 Communautés de communes initiatrices du projet qui sont incluses en quasi-totalité.



Les Communautés de communes du projet de Parc Naturel Régional de l'Astarac

L'implication très forte des Communautés de communes qui ont porté le projet de PNR en y associant les communes est une spécificité de ce territoire. Ces Communautés de communes souhaitent rester très « connectées » au PNR en organisant des liens étroits au niveau politique comme opérationnel :

- ▷ Sur le plan politique, des formules devront être imaginées afin d'assurer un lien stratégique et décisionnel le plus direct possible entre la gouvernance du PNR et celles des Communautés de communes et de l'Agglomération. Lors de chaque conseil communautaire, le PNR sera à l'ordre du jour, pour un point d'actualité et d'avancement du projet.
- ▷ Sur le plan technique, des formules devront aussi être imaginées afin de créer des liens techniques direct entre la Direction du PNR, celles des Communautés de communes et même celles des deux PNR.

L'ambition est de faire du PNR « l'opérateur commun » des Communautés de communes pour la mise en œuvre de certaines de leurs compétences. Cette ambition concerne tout particulièrement les trois Communautés de communes à l'initiative du projet, incluses en quasi-totalité dans le périmètre du projet de PNR. Pour ces dernières, il s'agit aussi de mieux mutualiser les moyens et les compétences en s'appuyant sur le Syndicat Mixte du PNR : éviter les doublons, mutualiser des moyens au sein du Syndicat Mixte, ... Cette démarche de mutualisation sera mise en place de manière transparente et lisible au sein du Syndicat Mixte (carte « mutualisation » du Syndicat Mixte).

Il s'agit également de renforcer le rôle d'interface de ces intercommunalités vis-à-vis des communes dans la mise en œuvre de la Charte afin qu'elles assurent un vrai relais du Parc au plus proche des élus communaux.

De cette façon, l'outil PNR Astarac sera très cohérent par rapport à l'organisation territoriale existante à travers un fonctionnement « totalement intégré » avec les 3 Communautés de communes de son périmètre qui représentent 75% de sa surface.

3.4. Des coopérations « ville-campagne » avec les deux « Villes-Portes » du PNR

Grand site d'Occitanie, Pays d'Art et d'Histoire, Auch joue un rôle de vitrine et d'attractivité pour l'ensemble du Gers.

Au-delà du PÉTR du Pays d'Auch qui les réunit, l'Agglomération d'Auch et les Communautés de communes d'Astarac, via leurs Offices de Tourisme respectifs, mènent déjà des actions partenariales (ex : visite des sites de Sansan, de Durban et d'Auch, accueil d'une équipe de journalistes « rando magazine », rendez-vous « d'Instagrammeur », etc.).

Pour les élus de l'agglomération et de la ville d'Auch, le statut de Ville-Porte, qui formalise le partenariat avec le PNR Astarac, est perçu comme un prolongement naturel de ce fonctionnement.

Comme Auch, Marciac est Grand site d'Occitanie. Porte d'entrée « gersoise » du Pays du Val d'Adour, la commune de Marciac sera également Ville-Porte du PNR Astarac. Elle partage avec Auch les mêmes enjeux liés à la préservation et la valorisation des patrimoines culturels et le développement culturel notamment à travers les festivals de musique.

À travers l'implication d'Auch et de Marciac comme Ville-Porte, l'outil PNR s'articulera pleinement dans les démarches de préservation et de valorisation des 2 Grands Sites d'Occitanie à ses portes, dans une logique de bénéfice réciproque.

4. QUELLE CONTRIBUTION AUX POLITIQUES RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES ?

4.1. La cohérence du projet de PNR Astarac avec la politique régionale d'Occitanie

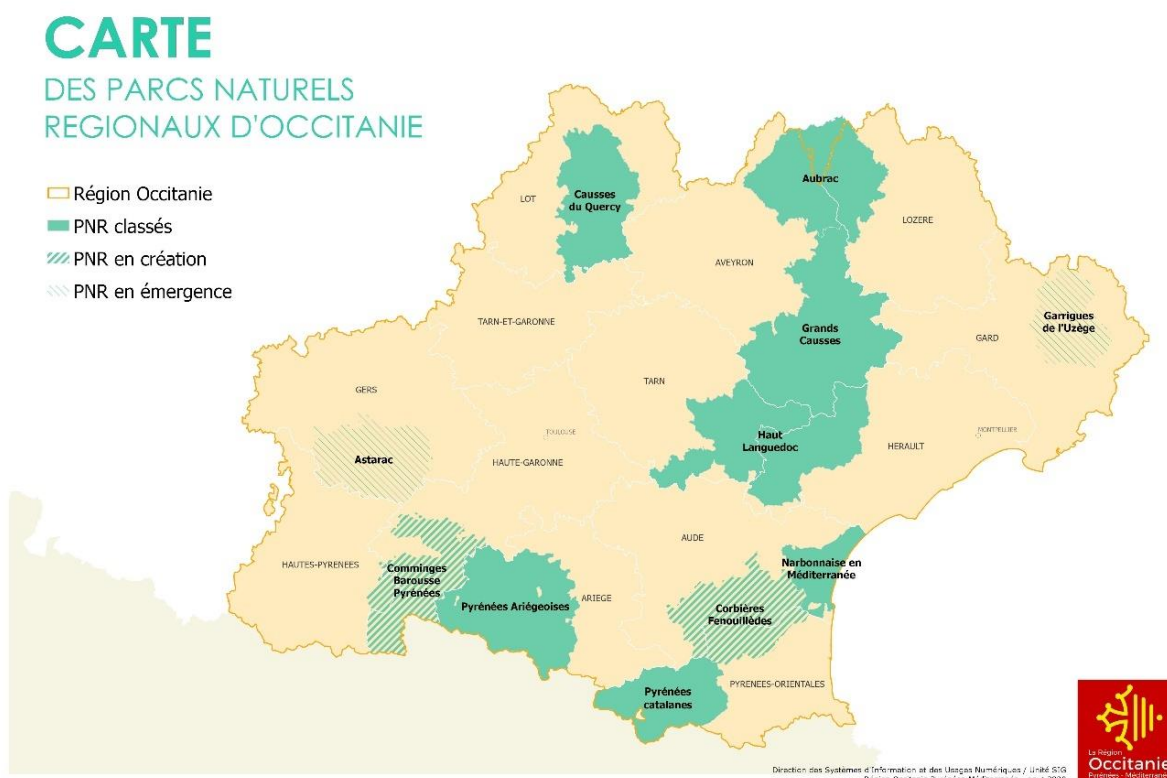
UNE POLITIQUE PNR RÉGIONALE AMBITIEUSE

Née le 1^{er} janvier 2016, la grande Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est compétente en termes de Parcs Naturels Régionaux.

Cette vaste région (72 724 km²) est composée de 13 départements et représente la 4^{ème} région la plus peuplée de France avec 5 986 000 habitants (Insee au 1er janvier 2021).

Cette région, riche en termes de patrimoine comporte 2 Parcs Nationaux, un Parc Naturel Marin, et 7 Parcs Naturels Régionaux classés. Elle est, de plus, la 3^{ème} région au niveau national en termes de Monuments historiques (près de 4 500) et compte 8 sites classés au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco.

4 PNR sont en projet en Occitanie, à divers stades d'avancement : 2 en projet (Corbières-Fenouillèdes et Comminges-Barousse-Pyrénées), 2 à l'étude (Garrigues de l'Uzège dans le Gard et l'Astarac).





" Je souhaite souligner la mobilisation sans faille des initiateurs de ce projet. Il est important que les acteurs se mobilisent, comme cela a été le cas des trois Communautés de communes à l'initiative de la démarche, en faveur de politiques structurantes, notamment dans les territoires ruraux qui se révèlent particulièrement fragiles. La Région Occitanie renouvelle ainsi son accompagnement dans ce projet et est à la disposition de l'association pour permettre l'aboutissement de la démarche. "

Jean-Louis GUILHAUMON, Vice-Président de la Région Occitanie

Le projet de PNR Astarac constitue une approche originale dans la politique PNR de la Région Occitanie. Il apporte une réponse forte à l'enjeu de préservation et de restauration des ressources naturelles, des continuités écologiques et de la biodiversité, d'un territoire rural « intermédiaire », situé entre les grands espaces naturels (de montagne ou du littoral) et les métropoles urbaines et leurs aires d'influence.

Il repose sur une approche globale de la biodiversité, associant dans un même ensemble des « cœurs de biodiversité », les corridors écologiques qui les relient et tous les éléments d'une nature plus « ordinaire » (haies, petits boisements, prairies permanentes, landes, zones humides, ...) qui permettent l'expression, sur l'ensemble du territoire, d'une grande richesse écologique. L'Astarac est l'illustration d'une « trame verte et bleue » encore fonctionnelle grâce à des usages agricoles qui n'ont pas complètement basculé dans l'intensification massive des territoires environnants. L'enjeu est de préserver et de gérer cette mosaïque paysagère de l'Astarac et les nombreuses espèces remarquables associées, qui permet au territoire de jouer son rôle en matière de continuités écologiques.

C'est aussi l'étendue des patrimoines qu'il souhaite préserver et valoriser qui fait la singularité de ce projet et qui justifie son classement en PNR.

- Le projet de PNR Astarac est particulièrement opportun pour aborder un enjeu méconnu, et pourtant de niveau national, lié aux plantes compagnes des moissons, dotées d'un Plan national d'actions et d'une approche régionale (Messiflore soutenue par la Région). L'ambition est de préserver la biodiversité et les services écologiques associés dans des systèmes de production agricoles résilients ;
- Avec des sites paléontologiques faisant de l'Astarac un « hot spot mondial de l'histoire de la biodiversité », ce projet donne toute son importance au patrimoine géologique. Avec ce projet, le Muséum National d'Histoire Naturel de Paris pourrait disposer d'un véritable « musée à ciel ouvert de l'histoire de la biodiversité » en Occitanie ;
- Il est également porteur d'une grande ambition en faveur des races domestiques anciennes qui ont forgé l'identité de l'Astarac : vache mirandaise, poule noire gasconne, porc noir gascon, oie de Masseube, dindon noir du Gers, ... Il s'agit de faire de ces races anciennes de véritables leviers de valorisation et de transition des filières.

Dans ce contexte territorial et patrimonial, la « transition écologique » fixe l'horizon à 15 ans du projet de préservation et de développement durable. C'est un défi ambitieux, qui requiert d'emporter l'adhésion de toutes les « forces vives » pour que cette transition soit engagée sur tout le territoire de l'Astarac sans se limiter à quelques îlots de biodiversité reconnus par un dispositif de protection ou de gestion.

Dans un territoire occupé à plus de 80% par l'agriculture, l'enjeu est de conforter et d'amplifier les bonnes pratiques agricoles qui ont pu être maintenues, par exemple sur les coteaux secs des vallées gasconnes, et se donner les moyens de les étendre à ceux qui pourraient rejoindre le mouvement. Le monde agricole est amené à jouer un rôle de premier rang dans ce projet et son implication dès son démarrage est un facteur clé de succès. Pour la profession, il s'agit de prendre appui sur l'outil PNR pour changer le modèle de développement agricole du territoire et non de l'ajuster à la marge sur quelques filières ou niches. Dans un second temps, ce « laboratoire de la transition agro-écologique » pourra « rayonner » au-delà du PNR dans l'ensemble du Gers et de la région.

C'est donc un processus progressif que les acteurs locaux sont déterminés à engager. Il doit être porté par un outil pérenne et exigeant et la Charte de PNR est l'outil le mieux adapté pour relever ce défi.

UNE CONTRIBUTION DIRECTE AUX OBJECTIFS DU SRADDET

Le projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la Région Occitanie, arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019, devrait être adopté à l'issue de l'enquête publique prévue après les élections régionales :

▷ Un rééquilibrage régional pour renforcer l'égalité des territoires

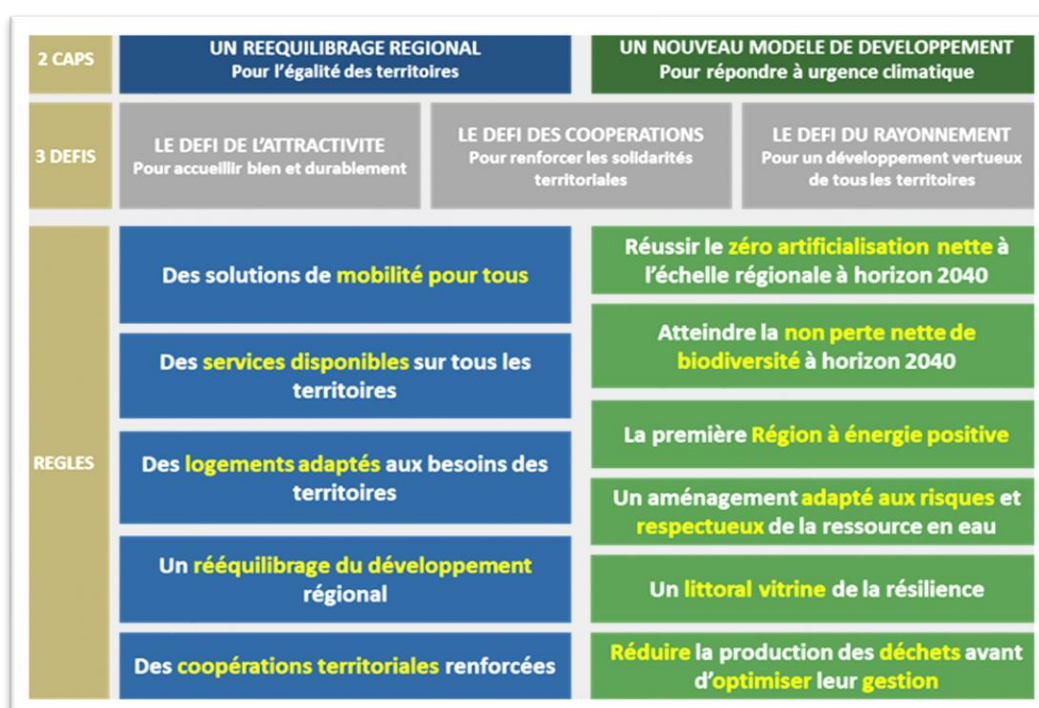
Il s'agit d'une part de limiter la surconcentration dans les métropoles et d'autre part de valoriser le potentiel de développement de tous les territoires. Ce rééquilibrage concerne l'accueil et l'habitat mais également les services publics et les activités.

▷ Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique

Le SRADDET porte des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques.

Ces deux grands caps se déclinent en 3 défis : le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement), le défi des coopérations territoriales pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, le défi du rayonnement régional pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international.

Le SRADDET est doté d'un volet prescriptif qui s'impose aux documents de planification infra régionaux.



Les orientations du projet de PNR Astarac s'articulent pleinement avec les objectifs du SRADDET Occitanie, notamment dans les trois domaines suivants :

FONCIER : Réussir le 'zéro artificialisation nette' à l'échelle régionale à horizon 2040

- Partager une culture de la sobriété foncière à l'échelle régionale et développer un urbanisme durable
- Préserver les productions agricoles d'Occitanie

L'Astarac se caractérise déjà par une urbanisation peu consommatrice d'espace, tendance que les acteurs locaux souhaitent confirmer par la réduction du phénomène de vacance dans les centres bourgs et villages, le remplissage des zones d'activités existantes, etc.

C'est principalement via son *Orientation 2 - Réussir la transition agroécologique* que le projet de PNR contribuera à cet objectif du SRADDET, par le maintien de la polyculture-polyélevage emblématique de l'Astarac, le développement des races anciennes, la valorisation des productions locales et la préservation de la ressource en eau.

ÉCONOMIE RURALE ET DE MONTAGNE : Accompagner la transition et le développement de économies dans les territoires de montagne et ruraux

- Développer l'offre touristique et l'inscrire dans le réseau des « Grands Sites d'Occitanie »
- Maintenir et développer les savoirs-faires traditionnels
- Inscrire les territoires de faible densité dans la transition énergétique et climatique

Auch et Marciac, les deux villes-porte du futur PNR Astarac sont toutes deux labellisées « Grands sites Occitanie ». Ce rôle de ville-porte vise en particulier à construire une offre touristique commune, articulant les deux grands sites et le PNR, dans une logique d'intérêt réciproque.

D'autre part, les orientations stratégiques 4 - Organiser l'économie patrimoniale et 5- Renforcer la qualité de vie autour de l'identité Astarac contribuent directement à cet objectif.

BIODIVERSITÉ : Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette à l'horizon 2040

- Mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale biodiversité
- Atteindre d'ici 2040 l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes en préservant et restaurant les continuités écologiques régionales
- Intégrer la trame noire

Les orientations stratégiques 1 - Relier des patrimoines préservés et restaurés et 2 - Réussir la transition agroécologique contribuent directement à cet objectif du SRADDET ; la première vise notamment à protéger et restaurer les fonctionnalités écologiques de la mosaïque paysagère, support de la biodiversité. La seconde vise à encourager les pratiques agricoles qui sont à l'origine de cette matrice agri-paysagère.

UNE CONTRIBUTION DIRECTE À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB) a été adoptée par les élus régionaux lors de l'Assemblée plénière du 5 mars 2020. Elle identifie 6 « grands enjeux » :

- La préservation de la biodiversité et la limitation de la consommation d'espaces ;
- Le maintien et la reconquête de la diversité des paysages
- La conciliation entre développement économique et biodiversité
- La connaissance de la biodiversité pour une meilleure appropriation et l'engagement des acteurs du territoire

- L'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques
- La nécessité d'innover pour soutenir les acteurs de la biodiversité.

« 5 défis collectifs » devront être relevés pour y répondre :

- Défi n°1 : réussir le 'zéro artificialisation nette' à l'échelle régionale à horizon 2040
- Défi n°2 : renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires dans un contexte de changement climatique
- Défi n°3 : construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité
- Défi n°4 : mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement
- Défi n°5 : cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

Les orientations 1 - Relier des patrimoines préservés et restaurés, 2 - Réussir la transition agroécologique et 3 - Porter la responsabilité de tête de bassin, du projet de territoire envisagé en Astarac contribuent directement à relever les défis 1 et encore davantage 2.

L'orientation 5 - Révéler toutes les richesses de l'Astarac, qui vise à mieux connaître pour mieux préserver est une réponse au défi n°4.

Enfin les deux principes d'action, Être un territoire d'innovation et Agir en cohérence et complémentarité avec les autres acteurs s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'exemplarité et de synergie entre acteurs du défi n°5.

UNE CONTRIBUTION AUX AUTRES GRANDES POLITIQUES DE LA RÉGION

La stratégie retenue pour le projet de PNR Astarac apporte également une contribution aux grandes politiques sectorielles de la région et en particulier aux programmes suivants :

- ▷ Le plan d'intervention régional pour l'eau, voté le 22 juin 2018, qui ambitionne de faire de l'Occitanie une Région exemplaire et innovante en matière de gestion intégrée de l'eau ;
- ▷ La politique REPOS (Région a Énergie POSitive) 2050 : Par délibération de l'Assemblée plénière en date du 28 novembre 2016, la Région s'est engagée à devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050 ;
- ▷ La politique « agriculture durable », développée depuis 2016 à travers de nombreux programmes et dispositifs pour accompagner les filières agricoles et les territoires de l'amont à l'aval, notamment : le Plan Bi'O Occitanie, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), les Pass et contrats AgroViti, le Pass Agri Valorisation, le soutien à l'ingénierie pour le développement territorial, le Plan régional d'accompagnement Installation – Transmission, le Pacte pour une alimentation durable en Occitanie ;
- ▷ Le Plan « Arbre et carbone vivant » adopté le 20 décembre 2019 dont le 1^{er} axe vise à protéger les vieilles forêts ;
- ▷ La politique Culture et Patrimoine, qui vise d'une part à développer une "culture pour tous et partout", partant notamment du constat qu'elle est un facteur d'attractivité résidentielle et touristique ; d'autre part en favorisant l'appropriation des patrimoines, leur restauration et leur valorisation ;

Plus généralement, le projet du PNR Astarac s'inscrit dans le Pacte Vert - Green New Deal Occitanie déployé par la Région Occitanie depuis novembre 2020 et qui propose 10 plans d'actions thématiques en faveur de la transition écologique, de la solidarité et de l'économie durable.

Les objectifs respectifs de chacune de ces politiques sont précisés en annexe n°4.

La contribution du projet de PNR à ces politiques, peut être résumée de la façon suivante :

Orientations stratégiques	Plan intervention pour l'eau	Politique REPOS	Politique agriculture durable	Plan Arbre et carbone vivant	Politique culture et patrimoine
1. Relier des patrimoines					
2. Réussir la transition agroécologie					
3. Porter la responsabilité de tête de BV					
4. Organiser l'économie patrimoniale					
5. Renforcer la qualité de vie autour de l'identité					
6. Révéler toutes les richesses de l'Astarac					

Contribution du projet de PNR aux politiques régionales

Les pictogrammes qui symbolisent la contribution plus ou moins importante des orientations stratégiques aux politiques régionales étudiées montre que chacune d'elle contribue de façon importante et directe à au moins une de ces politiques.

4.2. La cohérence du projet de PNR Astarac avec la politique départementale du Gers

PAROLE D'ACTEUR



" Le Département se retrouve totalement dans les enjeux et la stratégie présentés. Compte tenu des politiques que le Département souhaite mener, ce projet de territoire est une opportunité qui arrive à point nommé."

Thierry CAYRET, Directeur Général Adjoint du Département du Gers

L'ambition est posée de faire de ce projet le PNR des transitions écologiques et énergétiques ainsi qu'un véritable laboratoire de politiques publiques, en matière d'agro écologie, d'environnement, de préservation de la ressource en eau, et de production d'énergies renouvelables. Il constitue à ce titre une véritable opportunité pour le Conseil Départemental.

En effet, les objectifs et priorités qu'il développe sur la transition écologique, sur la responsabilité de tête de bassin, sur l'organisation d'une économie patrimoniale et sur le renforcement de la qualité de vie rejoignent largement les politiques départementales.

Le Conseil Départemental entend donc se positionner en véritable partenaire politique, financier mais aussi opérationnel, en mettant à disposition ses services techniques.

Sur les Espaces Naturels Sensibles et la protection de la biodiversité

Au sein du Département du Gers, le territoire de l'Astarac possède une réelle spécificité. Il constitue le territoire de prédilection de la politique des Espaces Naturels Sensibles instaurée depuis 2012 par le Département et qui vise 3 grands objectifs :

- Préserver la biodiversité ;
- Valoriser cette biodiversité ;
- Accompagner les territoires dans ces objectifs.

Avec 33 sites identifiés (sur les 75 au niveau du département) sur le territoire du projet de PNR, celui-ci joue donc un rôle important dans la prise en compte de la biodiversité pour le Département.

Les objectifs du projet de PNR répondent aux exigences de la politique de préservation et de valorisation de la biodiversité du Département du Gers.

Sur la responsabilité de tête de bassin

Afin de répondre aux objectifs du SDAGE pour la qualité de l'eau, il est indispensable de préserver ce territoire qui est aujourd'hui le dernier à n'être pas complètement dégradé (13 % des masses d'eau en bon état dans le Gers en moyenne, avec une dégradation qui s'intensifie de l'amont préservé vers l'aval et 38 % pour l'Astarac).

Il est un territoire clef d'épuration et de stockage naturel de l'eau, avec en particulier les zones humides à préserver et les petits affluents identifiés dans l'étude préliminaire du SAGE Neste et Rivières de Gascogne (NRG). Le PNR sera un outil important pour la continuité écologique de la trame bleue.

Sans le PNR, et en particulier toutes les actions de préservation du milieu par l'accompagnement agricole, la mise en œuvre du SAGE NRG sera très difficile ou beaucoup plus longue pour le territoire des rivières gasconnes.

Enfin la disparition de la biodiversité des milieux aquatiques existante de ce territoire encore préservé pourrait être irréversible en cas de non prise en main collective et rapide.

Le développement de l'agroécologie et agroforesterie, le soutien de l'innovation agricole sur ce territoire, pourront lui permettre de préserver sa qualité de l'eau, unique sur les rivières gasconnes. En ce qui concerne les ouvrages hydrauliques : Le département est propriétaire d'ouvrages hydrauliques structurants sur ce territoire (Astarac, Lizet, St-Laurent). La mise en place du PNR permettra de pérenniser et développer une approche initiée de valorisation des milieux naturels liés à ces ouvrages. De plus les actions qui seront mises en place dans le cadre du PNR, en particulier agricoles, des bassins versants de ces ouvrages mais aussi directement portées par le CD 32, permettront une non dégradation de la qualité de l'eau stockée dans ces ouvrages qui réalimentent les rivières.

Sur le Projet Alimentaire de Territoire

Le Conseil Départemental du Gers porte un Projet Alimentaire Territorial qui a comme objectif général de renforcer l'articulation entre « bien produire » et « bien manger » à travers la mise en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le territoire (visibilité des producteurs, amélioration de l'organisation logistique, etc.). Le Département propose aussi un espace de coordination des PAT Gersois afin de faciliter la démarche pour tous, à différentes échelles.

L'outil Parc Naturel Régional est un atout pour accompagner collectivement sur le territoire les démarches de transition agroécologique et alimentaire de par la pluridisciplinarité de ses actions, sa reconnaissance et les moyens d'ingénierie dont il dispose. Le PNR est un intermédiaire qui permet d'être au plus proche des problématiques de terrain. Il pourra être le relais dans la mise en œuvre des actions du PAT Départemental à l'échelle de l'Astarac. En parallèle, la présence du PAT Départemental pourra légitimer les actions et démarches locales entreprises en faveur d'une relocalisation de l'alimentation et d'une transition agroécologique.

Sur le développement du tourisme et des sports de nature

Depuis dix ans le département du Gers met en place une politique de développement des « sports de nature » tout en militant à la sauvegarde des écosystèmes et à la valorisation du patrimoine.

Le plan départemental « sports de nature » 2019-2024 voté en novembre 2019 a ainsi pour objectif principal de promouvoir la destination Gers à travers des pratiques sportives dans des lieux naturels et préservés.

Le patrimoine naturel du territoire de l'Astarac est propice aux sports de nature et reconnu au niveau national (il a accueilli au lac de l'Astarac le Championnat de France Raid Jeune les 24 et 25 octobre 2020). La tenue de ces différents événements est bel et bien la preuve qu'un fort esprit « sports de nature » est ancré dans le sud du Département.

Différentes activités « sport de nature » ainsi qu'une offre touristique sur le lac de la Gimone sont déjà présentes. Il conviendra à l'avenir de renforcer cet atout en insistant sur l'un des points forts du Département et ainsi devenir innovant en matière de développement touristique et sportif.

Pour cela, la création d'un Centre départemental des sports de nature est actuellement à l'étude. L'espace envisagé pourrait ainsi se situer sur le territoire de l'Astarac.

EN CONCLUSION : UNE JUSTIFICATION DÉMONTRÉE DE L'OUTIL PNR EN ASTARAC

L'outil Parc Naturel Régional apparaît ainsi comme l'outil le mieux adapté pour mettre en œuvre le projet ambitieux de l'Astarac.

C'est en effet le plus à même de rassembler tous les acteurs du territoire autour d'une ambition commune de préservation des patrimoines et de développement durable, qui est au cœur du projet de territoire de l'Astarac, les 6 orientations stratégiques définies donnant corps à cette ambition. La mission d'innovation des parcs naturels régionaux est inscrite comme un « principe d'action transversal » de la stratégie territoriale. L'Astarac sera ainsi le territoire « pilote » pour la mise en œuvre des nouvelles politiques de préservation des patrimoines et de développement durable de ses partenaires, en particulier le Département du Gers et la Chambre d'Agriculture, qui voient dans l'Astarac un laboratoire de politiques publiques, en matière d'environnement, de préservation de la ressource en eau, d'agroécologie... Pour la profession agricole, l'outil PNR apparaît comme l'outil le plus à même de porter cette ambition commune en matière de transition agroécologique (en termes de vocation, de moyens, d'image, de capacité à fédérer).

L'outil PNR en Astarac s'intègre pleinement dans l'organisation territoriale existante et apporte une vraie plus-value :

Vis-à-vis du positionnement et de l'organisation actuelle du PETR du Pays d'Auch (qui disparaîtra lors de la mise en place du PNR), l'outil PNR apportera une réelle plus-value avec un renforcement des ambitions patrimoniales et des moyens d'ingénierie associés, et la mise en place d'un opérateur à même de porter des actions structurantes à cette échelle (le syndicat mixte du PNR).

Le PNR Astarac portera les démarches de contractualisation avec l'État, la Région et l'Europe sur la majeure partie de son territoire (81 %, sans superposition avec un PETR) et assumera sa mission de coordination des politiques avec les 2 PETR situés sur les marges de son périmètre.

Il sera concerné pour tout son périmètre par le SCoT de Gascogne, en cours d'élaboration à une échelle quasi départementale. Les orientations et prescriptions de la future Charte du PNR pourront alors être plus précises, en s'axant plus spécifiquement sur les enjeux du territoire de l'Astarac.

Le PNR Astarac sera très cohérent avec l'organisation intercommunale existante à travers un fonctionnement intégré avec le futur Syndicat Mixte (mutualisation des moyens et des compétences...) et tout particulièrement avec les 3 Communautés de communes de son périmètre qui représentent 75% de sa surface. Les intercommunalités du périmètre souhaitent faire du PNR « un opérateur commun » pour la mise en œuvre de certaines de leurs compétences, tout en assurant un vrai relais du PNR au plus proche des élus communaux. Il permettra aussi d'organiser le lien urbain-rural entre le territoire rural de l'Astarac et les zones urbaines d'Auch et de Marciac. Les échanges entre ces espaces se traduiront tout particulièrement pour les démarches de préservation et de valorisation du PNR et ces 2 Grands Sites Occitanie à ses portes.

Enfin, l'outil PNR en Astarac est cohérent avec les politiques régionales et départementales de préservation des patrimoines et de développement durable en cherchant à répondre aux défis collectifs majeurs de la biodiversité, de la ressource en eau, du changement climatique, de l'agriculture et de l'alimentation... Le projet de PNR fixe un nouvel horizon au territoire de l'Astarac, en s'appuyant sur des orientations stratégiques fortes associant innovation, préservation et transition, en concordance avec ceux fixés par le Département du Gers et la Région Occitanie.

Le projet du Parc Naturel Régional Astarac est ainsi un projet mûrement réfléchi, structuré autour d'une ambition commune forte de préservation des patrimoines et de développement durable. C'est un projet fédérateur, porté par les acteurs du territoire avec enthousiasme et conviction, avec une recherche forte de cohérence et d'efficacité, pour la réussite de ce projet décisif pour l'avenir de l'Astarac.

Liste des 124 communes intégrées dans le périmètre du projet du Parc Naturel Régional Astarac.....	123
Mesure des critères de cohérence	124
Détail des scénarii de périmètre étudiés.....	132
Plans et programmes régionaux auxquels contribue le projet de PNR	136



Annexe n°1 - Liste des 124 communes intégrées dans le périmètre du projet du Parc Naturel Régional Astarac

Armous-et-Cau	Durban	Masseube	Sadeillan
Arrouède	Esclassan-Labastide	Meilhan	Saint-Arailles
Aujan-Mournède	Estampes	Miélan	Saint-Arroman
Aussos	Estipouy	Miramont-d'Astarac	Saint-Blancard
Auterive	Faget-Abbatial	Mirande	Saint-Christaud
Aux-Aussat	Gaujan	Mirannes	Sainte-Aurence-Cazaux
Barcugnan	Gazax-et-Baccarisse	Monbardon	Sainte-Dode
Barran	Haulies	Moncassin	Saint-Élix-d'Astarac
Bars	Idrac-Respaillès	Monclar-sur-Losse	Saint-Élix-Theux
Bassoues	L'Isle-de-Noé	Moncorneil-Grazan	Saint-Jean-le-Comtal
Bazian	Laas	Monferran-Plavès	Saint-Martin
Bazugues	Labarthe	Monlaur-Bernet	Saint-Maur
Bellegarde	Labéjan	Montaut	Saint-Médard
Belloc-Saint-Clamens	Lagarde-Hachan	Mont-d'Astarac	Saint-Michel
Belmont	Laguian-Mazous	Mont-de-Marrast	Saint-Ost
Berdoues	Lalanne-Arqué	Montégut-Arros	Samaran
Betcave-Aguin	Lamaguère	Montesquiou	Sansan
Betplan	Lamazère	Monties	Saramon
Bézues-Bajon	Lartigue	Mouchès	Sarcos
Boucagnères	Lasséran	Orbessan	Sarraguzan
Boulaur	Lasseube-Propre	Ornézan	Sauviac
Cabas-Loumassès	Le Brouilh-Monbert	Panassac	Seissan
Callian	Loubersan	Pavie	Séméziès-Cachan
Castelnau-Barbarens	Lourties-Monbrun	Pessan	Sère
Castelnau-d'Anglès	Louslitges	Peyrusse-Grande	Simorre
Castex	Lupiac	Peyrusse-Vieille	Tachaires
Cazaux-d'Anglès	Malabat	Ponsampère	Traversères
Chélan	Manas-Bastanous	Ponsan-Soubiran	Tudelle
Clermont-Pouyguillès	Manent-Montané	Pouylebon	Villecomtal-sur-Arros
Cuélas	Marseillan	Pouy-Loubrin	Villefranche
Duffort	Mascaras	Riguepeu	Viozan

Annexe n°2 - Mesure des critères de cohérence

Cinq critères ont été retenus pour apprécier la cohérence du territoire d'étude. Ils sont relatifs :

1. Au paysage ;
2. À la présence de sites connus pour leur intérêt environnemental (ou zonages environnementaux : ZNIEFF, sites Natura 2000, etc.) ;
3. À la présence des autres éléments favorables à la biodiversité qui composent la mosaïque paysagère (prairies, forêts, haies...) ;
4. Au réseau hydrographique ;
5. À l'histoire du territoire représentée par l'appartenance au Comté d'Astarac.

Pour chacun des critères étudiés, une « note » de « 0 », « 0,5 » ou « 1 » a été attribuée à chaque commune selon qu'elle répond (« 1 ») ou non (« 0 ») ou partiellement (« 0,5 ») au critère. La façon dont cette note a été « codée » et le calcul sous-jacent sont précisés pour chaque critère.

Cohérence paysagère

Définition du critère : Appartenance à l'entité paysagère régionale Astarac géoréférencée dans l'Atlas régional des paysages de Midi-Pyrénées (cf. Fiche Patrimoine paysager). Celle-ci a été privilégiée par rapport à l'entité paysagère de l'Atlas départemental car ses contours sont plus précis. La notion de « transition » avec les entités paysagères voisines est toutefois intégrée par le codage (cf. ci-après).

Codage : Fonction de la part du territoire communal compris dans l'entité paysagère régionale Astarac et de son appartenance au territoire d'étude (aspect cumulatif) :

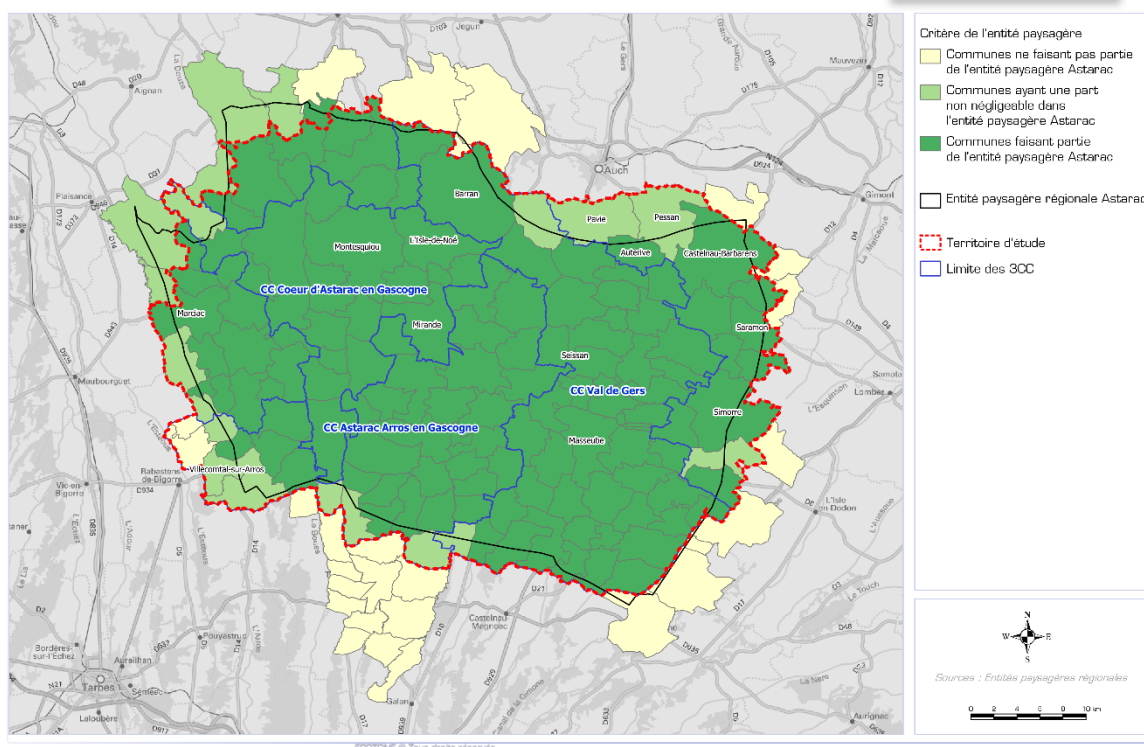
- Moins de 10% et hors du territoire d'étude : codage 0 (notion de limite : communes ne faisant pas partie de l'entité paysagère Astarac) ;
- De 10% à 50% et hors du territoire d'étude : codage 0,5 (notion de transition : communes ayant une part non négligeable dans l'entité paysagère Astarac) ;
- Plus de 0% et jusqu'à 50%, et dans le territoire d'étude : codage 0,5 (notion de transition : communes ayant une part non négligeable dans l'entité paysagère Astarac ou de forts liens avec cette dernière, à démontrer par une analyse spécifique) ;
- Plus de 50% et dans le territoire d'étude : codage 1 (communes faisant majoritairement partie de l'entité paysagère Astarac).

Calcul du critère :

Sous SIG, le polygone de l'entité paysagère est superposé aux limites communales afin d'obtenir la surface que recouvre cette entité dans chaque commune. Un calcul de pourcentage permet ensuite d'appliquer les seuils expliqués ci-dessus.

Cartographie du territoire au regard de ce critère

Critère de l'appartenance à l'entité paysagère régionale Astarac



→ Le territoire d'étude est très cohérent au regard de ce critère. Seules deux communes du territoire d'étude ne sont pas du tout comprises dans l'entité paysagère Astarac.

Cohérence écologique : sites connus pour leur biodiversité

Définition du critère : Présence d'un site connu/reconnu pour sa biodiversité (zonages d'inventaires/réglementaires/de gestion, autres sites connus pour leur biodiversité : ZNIEFF, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles... cf. Fiche Patrimoine naturel).

Codage : Fonction de la part du territoire communal couverte par un site reconnu pour la biodiversité ou de la présence d'un site Natura 2000 :

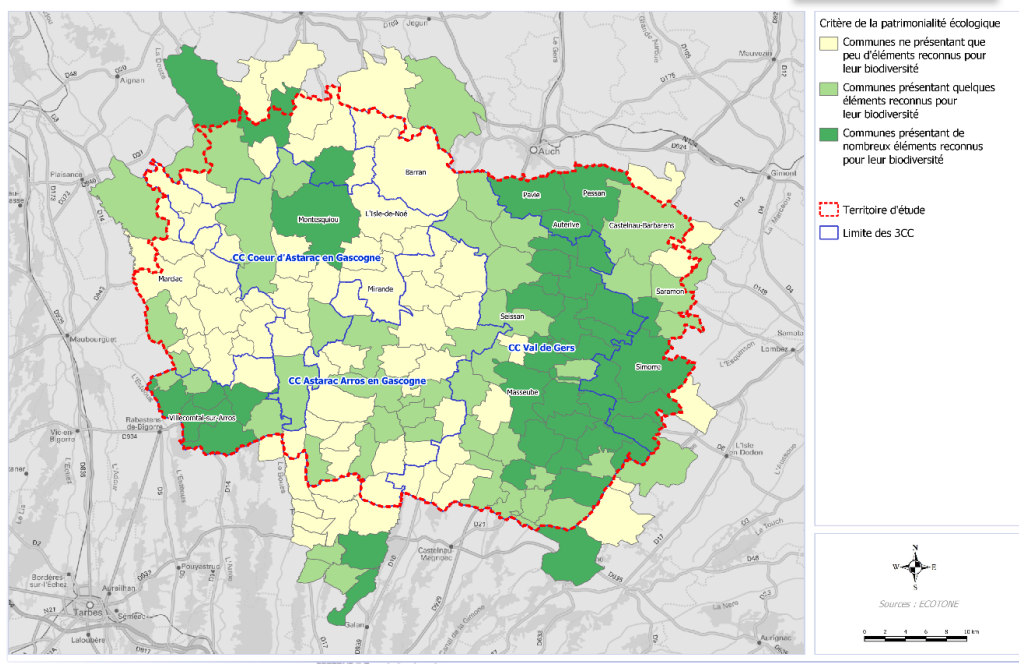
- Moins de 10% et absence de site Natura 2000 : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments reconnus pour la biodiversité) ;
- De 10% à 40% et absence de site Natura 2000 : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus pour la biodiversité) ;
- Supérieur à 40% ou présence d'un site Natura 2000 (quelle que soit la surface concernée) : codage 1 (communes présentant des éléments majeurs reconnus pour la biodiversité).

Calcul du critère :

L'ensemble des données utilisées (sites Natura 2000, ZNIEFF, ENS, zones humides recensées, cours d'eau classés, sites classés et inscrits au titre du patrimoine naturel, sites du CEN, et mailles d'espèces de flore protégées) sont fusionnées puis redécoupées à partir des limites communales afin d'obtenir la surface que recouvrent ces éléments dans chaque commune. Un calcul de pourcentage permet ensuite d'appliquer les seuils expliqués ci-dessus.

Cartographie du territoire au regard de ce critère

Critère de la cohérence écologique au regard des sites reconnus pour leur biodiversité

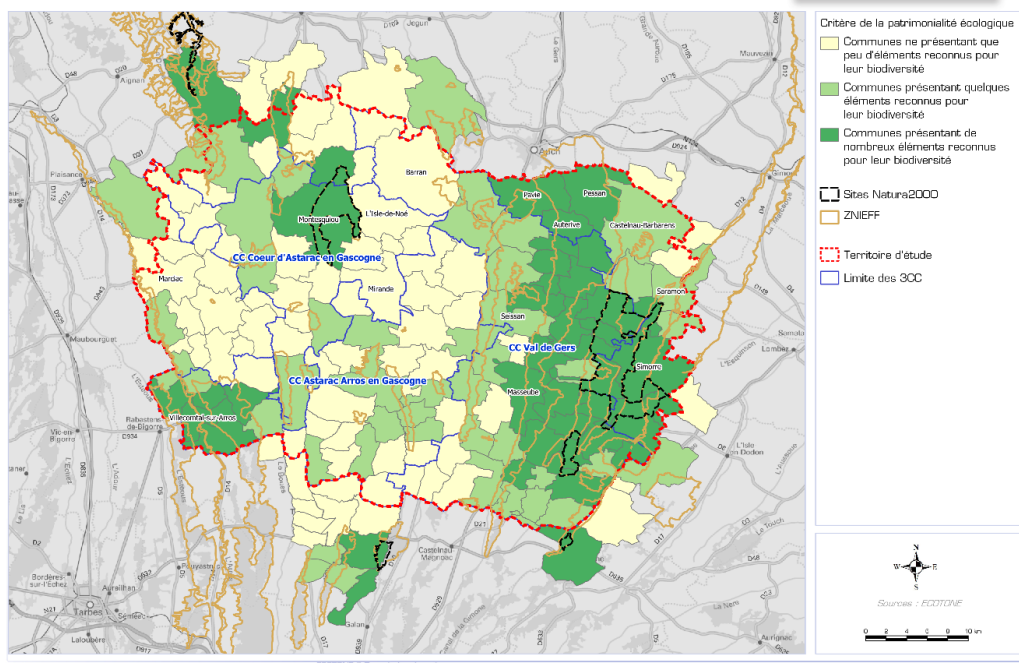


→ Compte tenu des données utilisées, il est assez difficile de conclure pour ce critère.

→ Les communes étudiées comprennent intégralement plusieurs sites Natura 2000 ; deux de ces sites se poursuivent à l'extérieur. La Zone de Protection Spéciale du Lac de Puydarrieux est présente sur la commune de même nom et sur Libaros mais aussi sur deux autres communes hors de celles étudiées, Campuzan et Puntous. La Zone Spéciale de Conservation de La Gélise, qui correspond au linéaire du cours d'eau du même nom et de ses affluents, concerne vingt-sept communes dont Lupiac, unique commune étudiée. Le territoire d'étude est donc assez cohérent par rapport aux zones Natura 2000 (cf. carte ci-après).

Plusieurs ZNIEFF sont chevauchantes entre le territoire d'étude et les communes limitrophes (cf. carte ci-après).

Critère de la cohérence écologique au regard des sites reconnus pour leur biodiversité



Cohérence écologique : autres éléments d'intérêt écologique / mosaïque paysagère

Définition du critère : Présence de tout autre élément d'intérêt écologique (haie, cours d'eau, prairie permanente, boisement..., non couvert par un zonage d'inventaire ou de protection ou de gestion (cf. Fiche Patrimoine naturel) mais participant à la mosaïque paysagère.

Une illustration de cette mosaïque paysagère est présentée ci-après.



Codage : Fonction de la part du territoire communal couverte par un élément de la mosaïque paysagère :

- Moins de 10% : codage 0 (communes ne présentant que peu d'éléments de la mosaïque paysagère) ;
- De 10% à 40% : codage 0,5 (communes présentant quelques éléments reconnus de la mosaïque paysagère) ;
- > 40% : codage 1 (communes présentant de nombreux éléments de la mosaïque paysagère)

Calcul du critère :

La « mosaïque paysagère » est un indicateur tenant compte des caractéristiques éco-paysagères ; il permet de compléter celui sur les zonages environnementaux afin de mieux cerner l'intérêt écologique des communes dans le contexte particulier de l'Astarac, à dominante agricole.

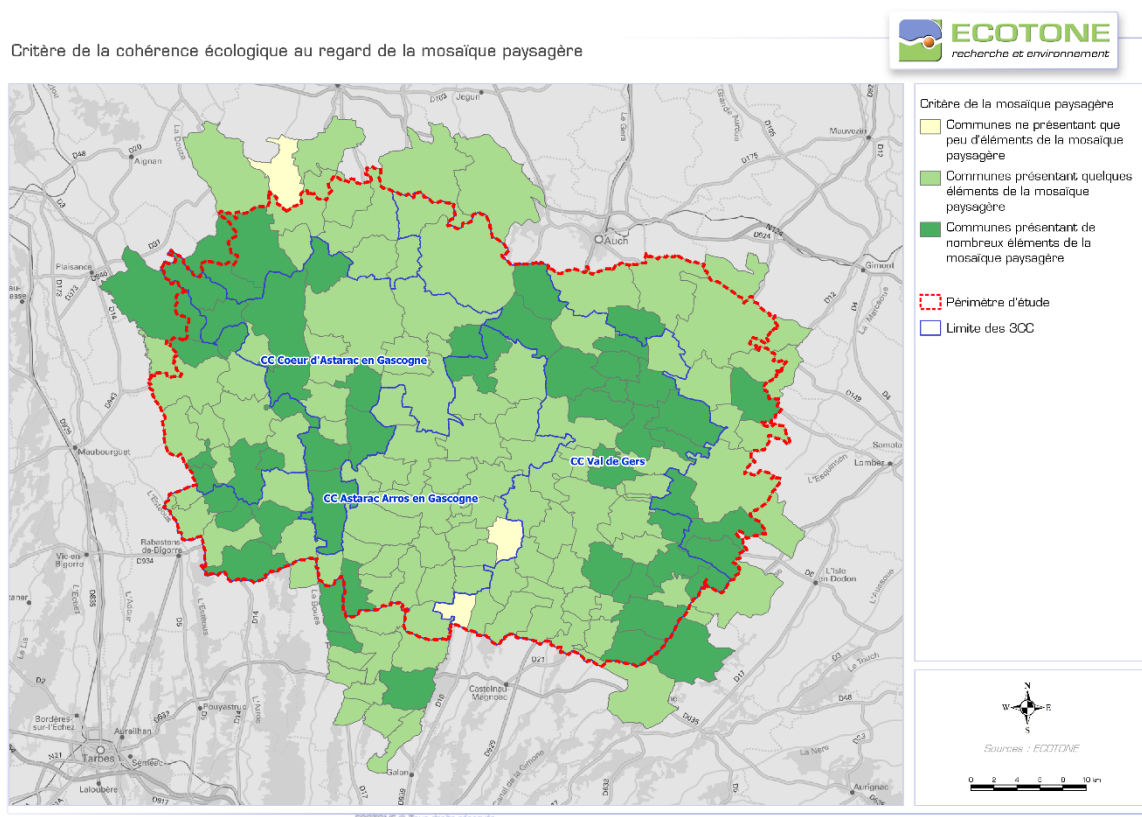
Il est composé de cinq composantes calculées indépendamment :

- La densité de haies (sources : OSGE de l'IGNF et inventaire de 2014 des haies du Département du Gers) ;
- La densité de massifs forestiers (source : OSGE de l'IGNF) ;
- La densité de zones humides (sources : tous les inventaires mobilisables) ;
- La densité des cours et plans d'eau (OSGE de l'IGNF et BDCARTHAGE) ;
- La densité de prairies permanentes (et estives) (RPG 2017).

La densité moyenne des différentes composantes est calculée par commune. Afin de tenir compte des éléments de faible surface (comme les zones humides), chaque composante est normalisée entre 0 et 1. L'indicateur final, calculé en effectuant la moyenne des 5 composantes par commune, est donc borné entre 0 et 1.

A noter qu'il peut y avoir en partie recouvrement avec des zonages environnementaux déjà pris en compte dans le critère précédent.

Cartographie du territoire au regard de ce critère



→ Le territoire d'étude est très cohérent au regard de ce critère. Seules deux communes du territoire d'étude se démarquent (surtout par leur densité de haies moins élevée).

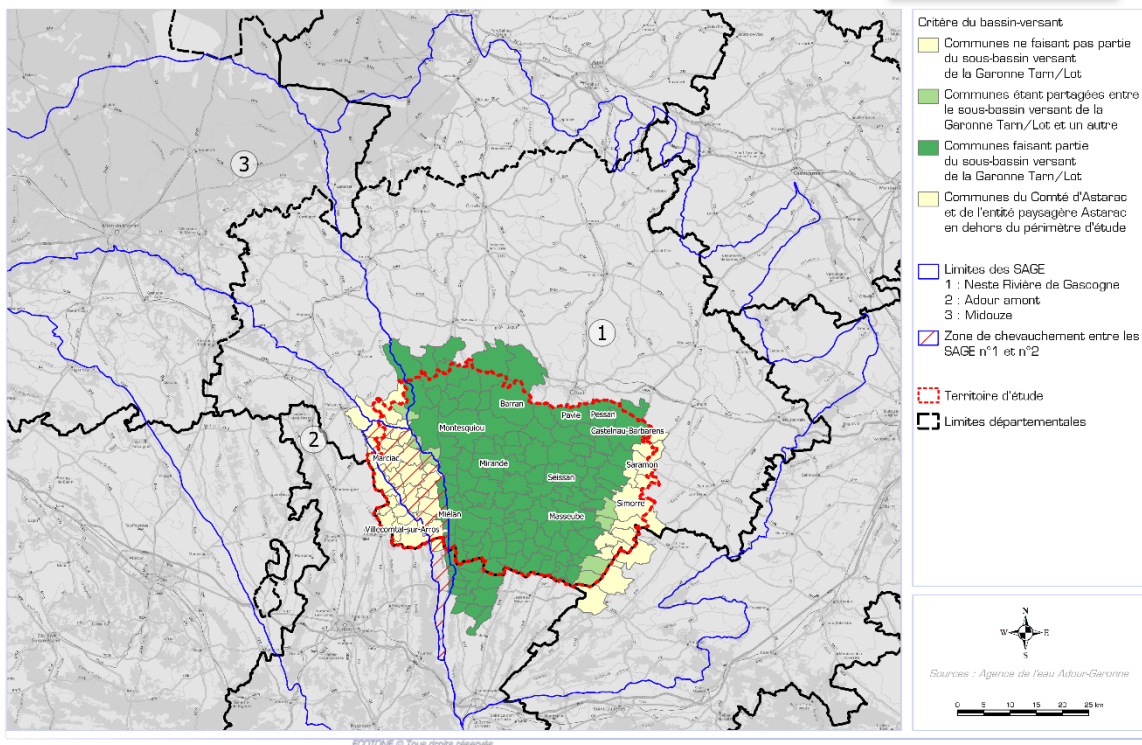
Cohérence hydrographique

Définition du critère : Appartenance au sous-bassin versant¹ de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot. Ce critère a été privilégié par rapport à l'appartenance au SAGE car le critère SAGE serait davantage lié à la gouvernance et à la gestion de l'eau. Les différents SAGE autour du périmètre de travail de cohérence sont représentés ci-après (2 SAGE sont superposés en partie).

¹ Le bassin versant est l'ensemble des terres où ruissellent et s'infiltrent toutes les eaux qui alimentent un cours d'eau. C'est donc le territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents. Il est délimité par la ligne de partage des eaux. En aval, sa limite est définie par son exutoire.

Cartographie du territoire au regard de ce critère

Critère de l'appartenance au sous-bassin versant



Codage : Fonction de la part du territoire communal couverte par le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot :

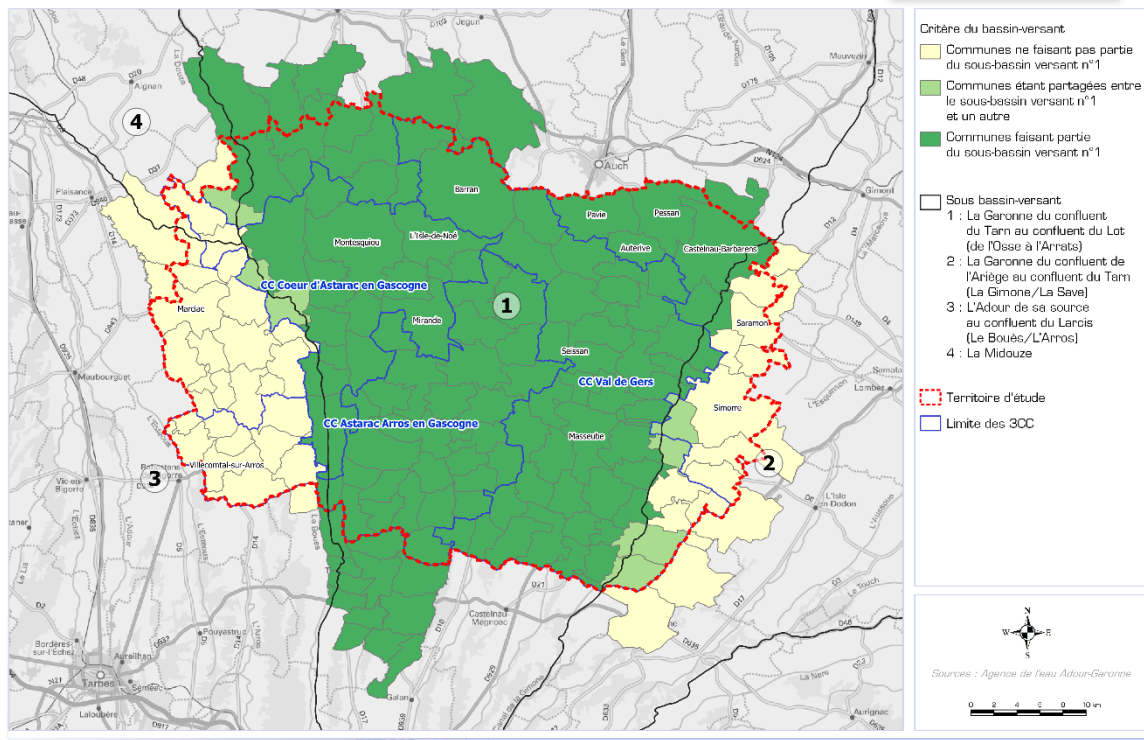
- Moins de 10% : codage 0 (communes faisant partie d'un autre sous-bassin versant) ;
- De 10% à 50% : codage 0,5 (communes partagées entre le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot et un autre sous-bassin versant) ;
- Supérieur à 50% : codage 1 (communes majoritairement dans le sous-bassin versant de la Garonne du confluent du Tarn au Confluent du Lot)

Calcul du critère :

Sous SIG, les polygones des bassins versants sont superposés aux limites communales afin d'obtenir la surface que recouvre ces éléments dans chaque commune. Un calcul de pourcentage permet ensuite d'appliquer les seuils expliqués ci-dessus.

Cartographie du territoire au regard de ce critère

Critère de l'appartenance au sous-bassin versant



→ Le territoire d'étude est scindé en trois au regard de ce critère.

Cohérence historique

Définition du critère : Situation du Comté d'Astarac et de ses marges à la fin du XIII^e siècle (avant l'intervention royale qui marque le début de « la lente disparition » du Comté jusqu'en 1511. Le territoire de l'Astarac de cette époque était sans doute proche de celui du XI^e siècle, suite au détachement du Pardiac et du Magnoac - carte et éléments issus de la thèse de Nicolas GUINAUDEAU).

Commentaire de Nicolas GUINAUDEAU au sujet des limites de l'Astarac aux X^e-XI^e siècles :

Il reste actuellement difficile, voire impossible, de fixer avec précision les limites comtales vers l'an mille faute de documentation suffisante de cette période. De plus, ces limites ont fortement évolué aux X^e-XI^e siècles d'après la documentation disponible, avec successivement le détachement du Magnoac, le rattachement puis le détachement de la vallée d'Aure et enfin le détachement du Pardiac. Barran, L'Isle-de-Noé et Montesquiou relevaient semble-t-il du Comte de Fezensac entre le X^e et le début du XII^e siècle (1119), puis du Comte d'Armagnac entre le début du XII^e siècle et la fin du XV^e siècle. Ces territoires se trouvaient donc en dehors des limites du Comté d'Astarac.

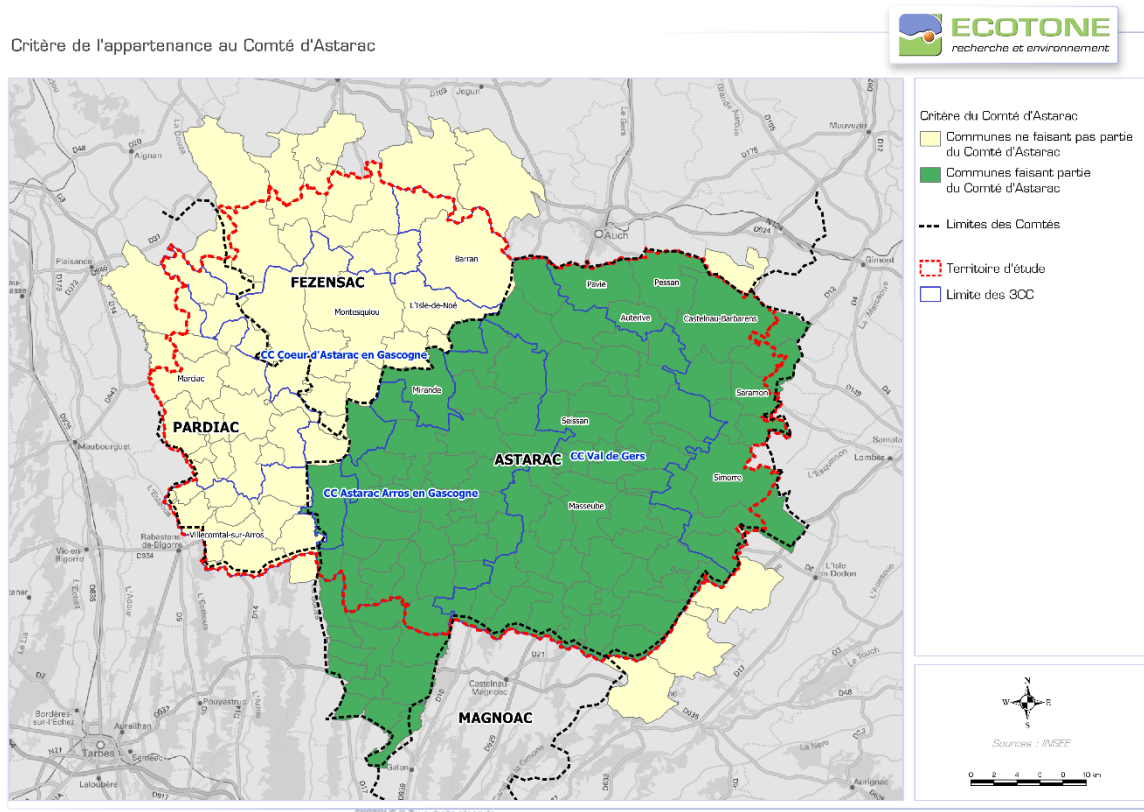
Codage : 1 si la commune est incluse dans ce périmètre, 0 sinon.

Calcul du critère :

Sous SIG, le polygone du Comté d'Astarac est superposé aux limites communales afin d'obtenir la surface que recouvre cet élément dans chaque commune. Un calcul de pourcentage permet ensuite d'appliquer les seuils ci-dessus.

Cartographie du territoire au regard de ce critère

Critère de l'appartenance au Comté d'Astarac

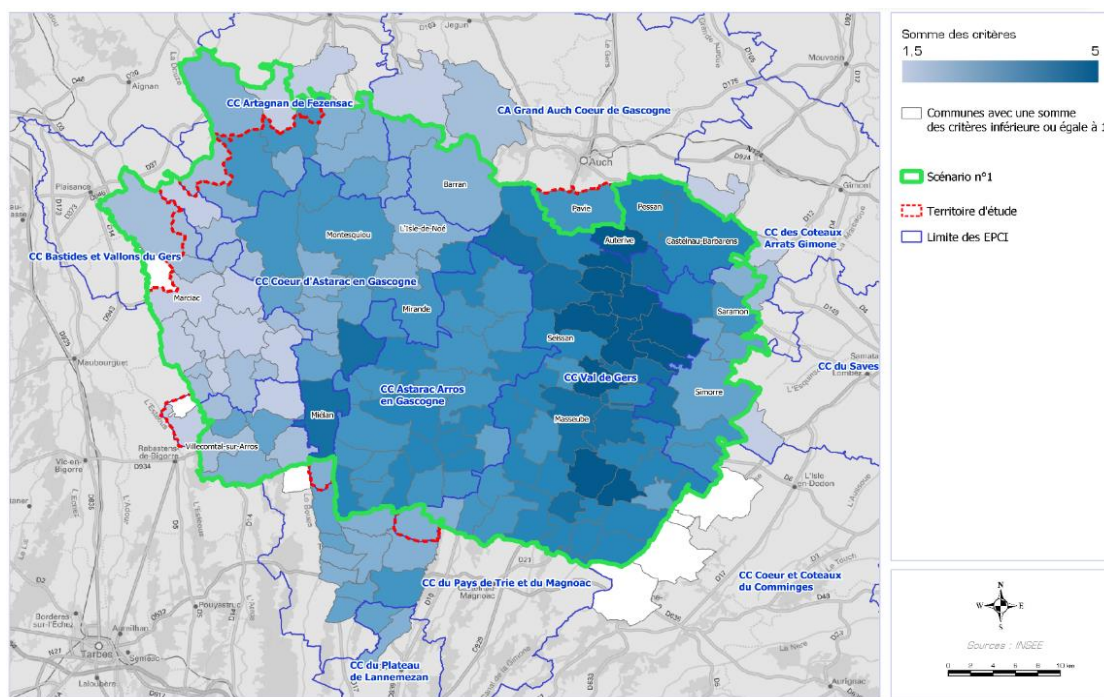


→ Le territoire d'étude est scindé en deux au regard de ce critère (le Comté d'Astarac à l'Est et le Pardiac et le Fezensac à l'Ouest).

Annexe n° 3 - Détail des scenarii de périmètre étudiés

Scénario n°1 – la cohérence paysagère Astarac

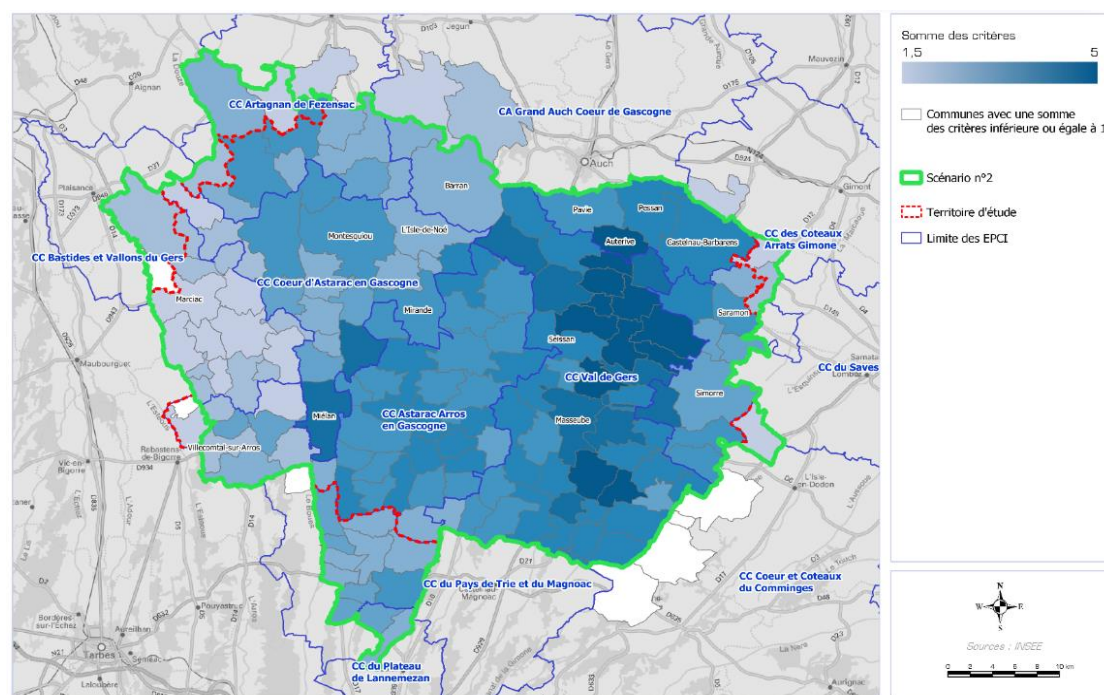
Ce premier scénario de périmètre s'appuie uniquement sur le critère de cohérence paysagère. Les limites de ce périmètre sont celles de l'entité paysagère Astarac.



Scénario de périmètre n°1

Ce premier scénario de périmètre s'appuie uniquement sur le critère de cohérence paysagère. Les limites de ce périmètre sont celles de l'entité paysagère Astarac.

Scénario n°2 – la cohérence paysagère et historique Astarac



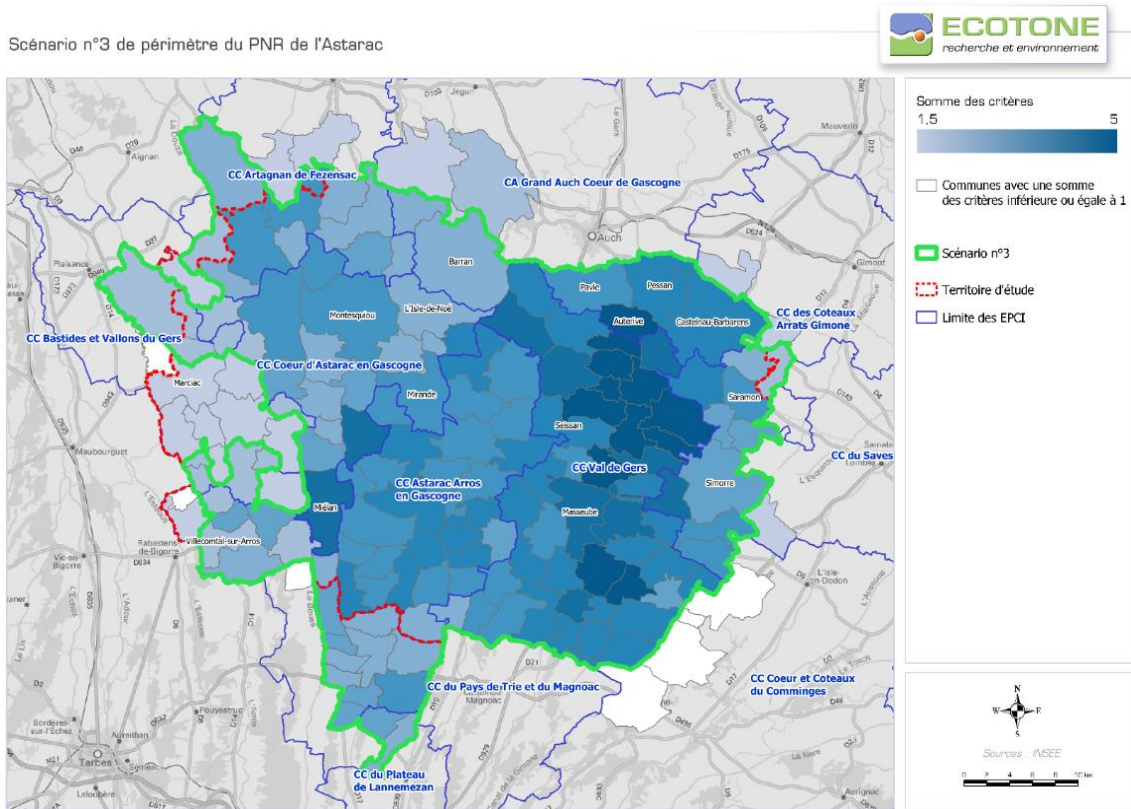
Scénario de périmètre n°2

Ce deuxième scénario de périmètre s'appuie sur deux critères jugés importants dans l'analyse : la cohérence paysagère et la cohérence historique. Ce périmètre englobe toutes les communes incluses dans l'entité paysagère Astarac ou dans le Comté d'Astarac à la fin du XIIIème siècle.

Au titre de l'appartenance au Comté d'Astarac, il intègre des communes des Hautes-Pyrénées au Sud, la commune de Pavie au Nord et quelques communes à l'Est du territoire, voisines de Simorre et Saramon.

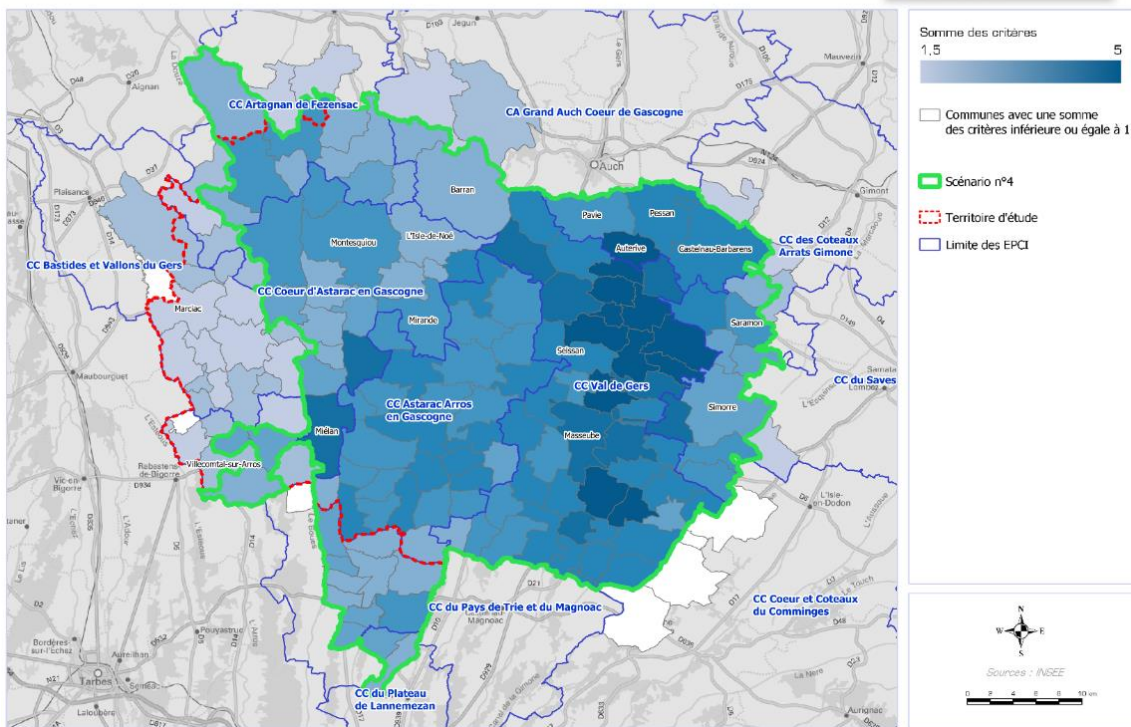
Scénario n°3, N°4 et N°5 – la cohérence globale (paysagère, historique écologique, hydrographique)

Scénario n°3 de périmètre du PNR de l'Astarac



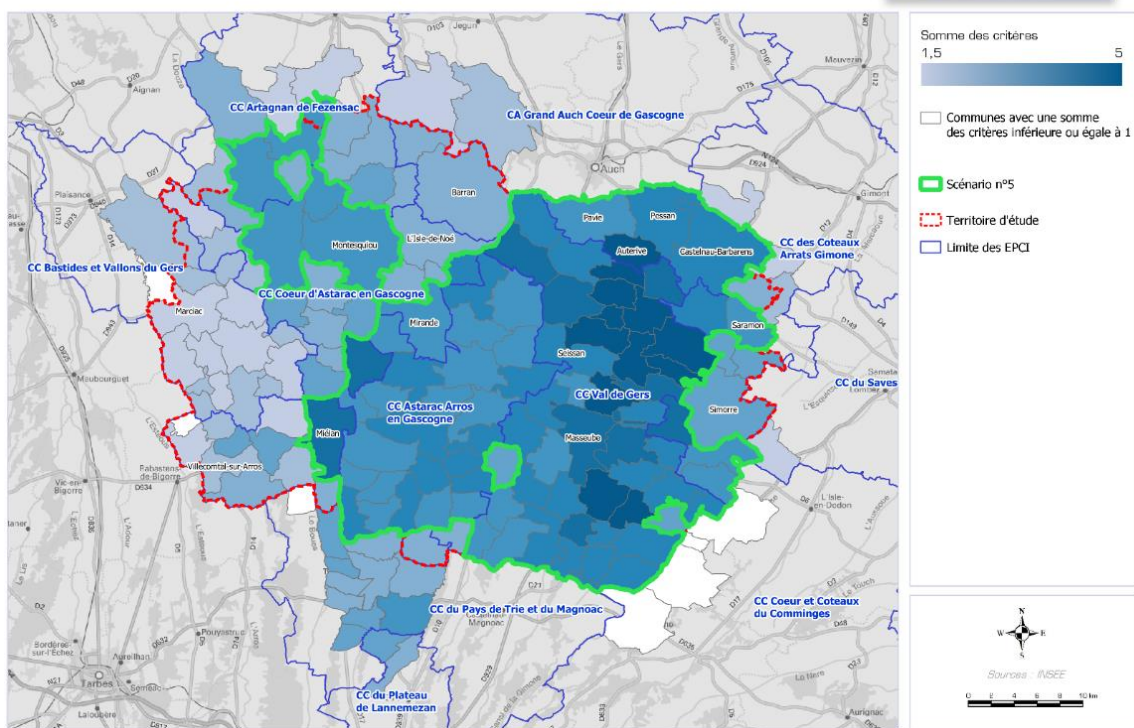
Scénario de périmètre n°3

Ce troisième scénario de périmètre prend en compte tous les critères, il exclut les communes pour lesquelles la note globale de cohérence est inférieure ou égale à 1.5. Dans ce scénario, plusieurs communes de la périphérie du territoire ne sont plus prises en compte et tout particulièrement du côté du Pardiac (teinte de bleu plus clair en raison de son détachement précoce au Comté d'Astarac et de son appartenance à un autre bassin hydrographique, celui de l'Adour).



Scénario de périmètre n°4

Ce scénario de périmètre n°4 suit le même principe que le n°3 en excluant les communes pour lesquelles la note de cohérence globale est inférieure ou égale à 2. Dans ce scénario, toute la frange Est du territoire correspond au Pardiac n'est plus prise en compte.



Scénario de périmètre n°5

Ce scénario de périmètre n°5 suit le même principe que les deux précédents en excluant les communes pour lesquelles la note de cohérence globale est inférieure ou égale à 3. Dans ce scénario, les communes des Hautes-Pyrénées au Sud et toute une partie de la frange Nord-Ouest du territoire, correspondant au Fezensac et quelques communes à l'Est ne sont plus prises en compte.

Le scénario n°5 aboutissant à un périmètre tendant à être « déstructuré » (presque « morcelé »), le niveau de sélection de cohérence globale n'a pas été plus augmenté à travers un sixième scénario.

Annexe n° 4 - PLANS ET PROGRAMMES RÉGIONAUX AUXQUELS CONTRIBUE LE PROJET DE PNR

PLAN D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR L'EAU

La Région a voté le 22 juin 2018 un plan d'intervention régional pour l'eau, document cadre appelant à une collaboration étroite avec les autres politiques mises en œuvre par la Région en matière de transition écologique et énergétique, d'agriculture, de tourisme, de développement économique, de recherche, de formation. Ce plan répond en particulier aux enjeux régionaux mis en évidence dans le cadre de l'état des lieux de la démarche H₂O 2030 et aux attentes des acteurs régionaux de l'eau en positionnant la Région dans l'action sur tous les aspects de gestion intégrée de l'eau : ressource en eau, milieux aquatiques et risques inondation. Au travers de ce plan d'intervention et de ses autres stratégies, l'Occitanie poursuit ainsi l'ambition de devenir une Région exemplaire et innovante en matière de gestion intégrée de l'eau.

Le plan d'intervention est composé d'un programme d'actions, regroupant 21 chantiers prioritaires à mettre en œuvre pour agir conjointement sur la gestion durable de la ressource en eau, la prévention et la réduction des risques d'inondation, et la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, ainsi que de trois dispositifs d'intervention, permettant d'accompagner l'ensemble des acteurs et territoires régionaux sur la mise en œuvre d'actions sur ces volets. En tant qu'acteurs de l'eau, la participation du projet de PNR Astarac est essentielle considérant les enjeux présents sur son territoire, sa connaissance des milieux et de la gouvernance en place, ainsi que sa capacité à expérimenter/innover.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique – devenue obligatoire le 1er janvier 2018 – les collectivités se sont organisées pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). Les Parcs naturels régionaux sont des partenaires attendus pour accompagner les collectivités qui agissent pour la GEMAPI et pour fédérer les dynamiques, notamment pour l'émergence de projets relevant de l'amélioration des connaissances et de la gestion de la ressource en eau.

Plus particulièrement, sur le territoire couvert par l'étude, les enjeux identifiés par la Région sont les suivants :

- ▷ Engager des actions fortes de maîtrise des consommations d'eau (notamment agricoles). L'Astarac bénéficie, via le système Neste, d'une ressource en eau bien plus importante que ce que permet le système hydrographique naturel. Dans un contexte de tension très forte sur les débits de la Garonne, « cour circuités » par le système Neste sur un linéaire important, l'Astarac doit répondre au défi d'une exemplarité dans sa gestion de la ressource en eau (notamment pour l'irrigation agricole et la gestion des ouvrages de types retenues). Cet enjeu est à mettre en parallèle avec le projet régional de transfert des concessions Neste, qui ouvre la perspective d'une nouvelle stratégie de gestion de la ressource en eau sur ce périmètre ;
- ▷ Porter une attention particulière à la question de l'érosion des sols, dans une double approche de réduction des risques (coulées de boues ayant des conséquences économiques importantes pour les communes et le département à chaque orage) et de préservation des milieux naturels (Matières en Suspension dans le cours d'eau, lessivage des sols mettant en mouvement les résidus de pesticides et d'engrais, etc.)
- ▷ Accompagner les syndicats de bassins versant nouvellement établis pour la mise en place de programme pluriannuels de gestion des cours d'eau ambitieux. Des actions de restauration des milieux aquatiques devront être conduites pour compenser les pertes de fonctionnalités liées à l'artificialisation et la dégradation des cours d'eau.

- ▷ Une attention particulière devra être portée à la préservation des zones humides relictuelles (et du petit chevelu auquel elles sont connectées), et à la restauration de celles qui souffrent dans le contexte actuel (baisse des niveaux piézométriques, artificialisation des sols, abandon de l'élevage extensif et fermeture des milieux...).
- ▷ Contribuer au développement d'une gouvernance de l'eau adaptée aux enjeux du territoire, en participant aux instances existantes ou en cours d'émergence (SAGE Neste et Rivières de Gascogne, instances de concertation du Système Neste, PGE, Syndicats Mixtes de gestion des bassins versants, association pour la coopération de la gestion quantitative de l'eau sur le bassin Garonne, Ariège, Neste et Rivières de Gascogne, Cellule d'Assistance Technique pour les Zones Humides, etc.).

POLITIQUE REPOS (RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE) 2050

Par délibération de l'Assemblée plénière en date du 28 novembre 2016, la Région s'est engagée à devenir la première Région à énergie positive d'Europe d'ici 2050.

Un territoire à énergie positive vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par la production d'énergies renouvelables locales. Cela signifie que 100 % de la consommation d'énergie finale est couverte par la production d'énergie renouvelable : atteindre cet objectif nécessite de s'inscrire dans une logique d'action de long terme.

Pour atteindre cet objectif, il convient d'ici 2050 :

- De diviser par 2 la consommation d'énergie par habitant (soit une baisse de 40% de la consommation énergétique régionale en intégrant la croissance démographique)
- De multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable. Cet objectif intègre toutes les filières : hydroélectricité, l'éolien, le solaire (photovoltaïque et thermique), la géothermie, le bois énergie, la méthanisation...

POLITIQUE AGRICULTURE DURABLE / FORÊT DE LA RÉGION

La Région a développé depuis 2016 des politiques régionales permettant d'accompagner les filières agricoles et les territoires de l'amont à l'aval. Dans les territoires, de nombreux agriculteurs ont su anticiper les nouvelles attentes des consommateurs et de la société, et se sont engagés dans des actions favorables à la gestion durable des ressources naturelles ou de la biodiversité. La Région les y aide en s'engageant financièrement pour développer des essais de pratiques alternatives innovantes via un accompagnement en matière de recherche-expérimentation, préalable indispensable à leur diffusion auprès de l'ensemble des exploitants, à travers son Plan Bi'O Occitanie ou les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui sont des leviers importants pour induire les changements de pratiques, en finançant du matériel plus efficace permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Par ailleurs, les Pass et contrats AgroViti, le Pass Agri Valorisation, le soutien à l'ingénierie pour le développement territorial, permettent d'accompagner producteurs, entreprises et territoires vers la création de valeur ajoutée par la relocalisation d'outils de transformation et commercialisation. Enfin, la Région contribue au maintien d'une agriculture dynamique et nourricière dans les territoires via son Plan régional d'accompagnement Installation - Transmission.

Le Pacte pour une alimentation durable en Occitanie, adopté en 2018, a posé les bases d'une action régionale volontariste en faveur d'une promotion de la consommation locale de qualité comme levier de création de valeur sur le territoire.

De plus, la Région a adopté en mars 2020 un cap politique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, construit autour des 3 piliers du développement durable (social « Bien vivre de son métier et contribuer à des campagnes vivantes », environnemental « l'environnement, une chance pour notre agriculture » et économique « des modèles économiques viables »). Ce cap politique a vocation à devenir la grille de lecture des projets agricole et agroalimentaire accompagnés par la Région à horizon de la prochaine politique agricole commune (PAC). Les exploitations agricoles, entreprises

agroalimentaires, ou collectifs souhaitant être accompagnés par la Région devront s'inscrire dans ces objectifs qui seront déclinés au niveau individuel.

Enfin, de nombreuses solutions portées par des hommes et des femmes dans les territoires existent d'ores-et-déjà et contribuent à réaliser la transition agricole et alimentaire. La Région veille à entretenir un terreau fertile à l'émergence et au développement de ces solutions.

POLITIQUE CULTURE ET PATRIMOINE

L'ambition culturelle de la Région s'exprime à travers les 4 axes stratégiques de la nouvelle politique adoptée par l'Assemblée régionale du 20 décembre 2017 :

- ✓ Renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire,
- ✓ Financer et encourager la création produite en Occitanie et accompagner l'innovation,
- ✓ Fortifier l'économie de la culture et du patrimoine,
- ✓ Accroître la visibilité et le rayonnement à l'international de la culture et du patrimoine de l'Occitanie.

Cette stratégie affirme une volonté de réduire les inégalités, y compris les inégalités culturelles avec l'ambition de développer une "culture pour tous et partout" parce qu'elle est synonyme de vivre ensemble, de sentiment d'appartenance et de partage de valeurs communes.

L'intervention régionale en faveur du patrimoine, a été élaborée en partant du constat qu'il est :

- Riche, diversifié et équitablement réparti sur le territoire de la grande région,
- Moteur d'une économie non délocalisable, facteur d'une attractivité résidentielle et touristique,
- Le terreau d'un tissu artistique et culturel dynamique et diversifié,
- Porteur d'innovation et de créativité.

La Région propose dans ce domaine une approche partenariale, transversale et pragmatique. Elle a eu à cœur de donner du sens à cette stratégie en favorisant le phénomène d'appropriation patrimoniale auprès des acteurs et des usagers et en soutenant la dynamique de réseaux. L'enjeu de la préservation et du rayonnement patrimonial est particulièrement significatif en Occitanie compte tenu de la répartition harmonieuse du patrimoine sur le territoire, qui en fait un outil d'équilibre.

Les dispositifs régionaux d'intervention en faveur du patrimoine concernent les 4 champs d'action ci-après :

- Connaissance et inventaire du patrimoine ;
- Soutien à l'enrichissement et à la restauration des collections des musées et des fonds patrimoniaux des bibliothèques ;
- Restauration du patrimoine ;
- Valorisation du patrimoine.

Liste des acronymes

ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AREC Occitanie : Agence Régionale Énergie Climat
CA : Communauté d'Agglomération
CC : Communauté de communes
CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CFT : Charte Forestière de Territoire
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
COFIL : Comité de Pilotage
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs
ENS : Espaces Naturels Sensibles
EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
FPNRF : Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
GIEE : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental
GT : Groupes de Travail
IDELE : Institut de l'Élevage
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MNH : Muséum National D'Histoire Naturelle
OT : Office du Tourisme
OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles
PAC : Politique Agricole Commune
PAH : Pays d'Art et d'Histoire
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PNA : Plan National d'Actions
PNR : Parc Naturel Régional
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
RDF : Association des Régions de France
SCoT : Schémas de Cohérence Territoriale
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoire
SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Pièce n°1 - État des lieux

Pièce n°2 - Atlas cartographique

Pièce n°3 - Expertise paysagère et patrimoniale

Pièce n°4 - Pilotage - Comptes-rendus des COPIL

Pièce n°5 - Communication

5.1 - Les différents points d'étape

5.2 - Revue de presse du projet de PNR

5.3 - Plaquette habitant

Pièce n°6 - Enquêtes et ateliers

6.1 - Compte-rendu atelier à Belloc-Saint-Clamens

6.2 - Résultats enquête communes

6.3 - Résultats enquête habitants

Pièce n°7 - Statuts et dates de délibérations



Étude de faisabilité et d'opportunité pour la création du Parc Naturel Régional Astarac

Avril 2021

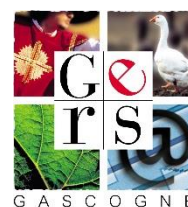


Photo : Ian Grandjean

Association pour la création
du Parc Naturel Régional

Astarac

Siège administratif : 1 Place Carnot - 32260 Seissan
Siège social : 4 Avenue Jean d'Antras - 32300 Mirande
Contact : 05.62.05.99.64 --- contact@projet-astarac.fr